

LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

- Unité paysagère n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN
- Unité paysagère n°2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST
- Unité paysagère n°3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION
- Unité paysagère n°4 : VALLÉE DU LOIR
- Unité paysagère n°5 : BÉLINOIS
- Unité paysagère n°6 : SABLES ET CONIFÈRES
- Unité paysagère n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES
- Unité paysagère n°8 : PERCHE SARTHOIS
- Unité paysagère n°9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES
- Unité paysagère n°10 : PLAINE AGRICOLE DU NORD
- Unité paysagère n°11 : BOCAGE ET FORÊT DE PERSEIGNE
- Unité paysagère n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

Unité n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN

Des premières impressions marquées par les paysages traditionnels

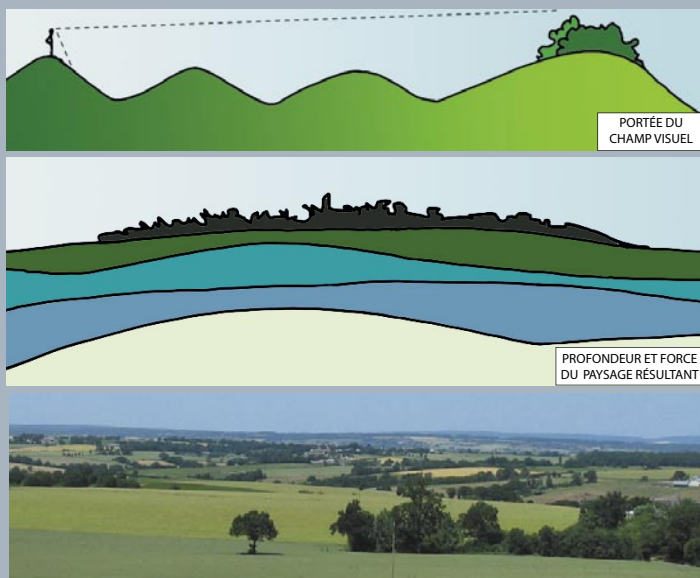
La principale impression laissée par la découverte de ce territoire est liée à son côté pittoresque. En effet, de nombreux éléments paysagers évoquent des images traditionnelles rurales : bocage souvent dense et préservé, bâti ancien (qui domine nettement par rapport au bâti récent), vieux vergers, espaces "sauvages" (forêts, pierriers, falaises, etc.).

S'ajoutent à cela des ambiances intimes, associées à un sentiment de douceur. Cette intimité est imputable à un fonctionnement visuel souvent fermé (champs de vision restreints par des obstacles visuels récurrents : lignes de crête, haies bocagères, boisements, bâtis, etc.). Quant à la douceur, elle est évoquée, entre autre, par les formes courbes (vallonements du relief, méandres des cours d'eau) et les harmonies de couleurs (couleurs pastels de floraisons printanières - pommiers, etc. -, camaïeux de verts estivaux, camaïeux de bruns de la végétation automnale et du bâti, etc.).

L'observateur peut également ressentir une certaine diversité. Là encore, le fonctionnement visuel y est pour beaucoup : des points de vue largement ouverts, depuis les lignes de crête plus ou moins élevées, alternent avec les vues généralement fermées décrites précédemment.

Ces paysages peuvent également exprimer, localement, une certaine profondeur. Les nombreux panoramas génèrent cette impression : les lignes de crête les plus élevées sont visibles de loin et souvent soulignées par des boisements aux couleurs sombres.

Enfin, certains paysages ponctuels dégagent une grande force : hautes verticales des falaises, dynamisme des obliques des coteaux abrupts, vallées très encaissées, etc.



Des transitions avant tout progressives

Cette unité paysagère correspond globalement au massif ancien.

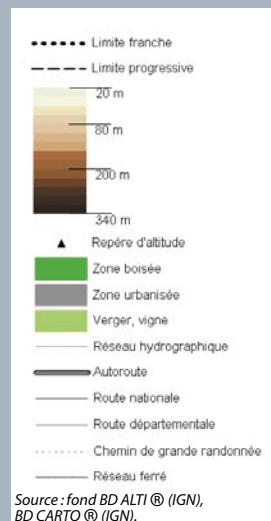
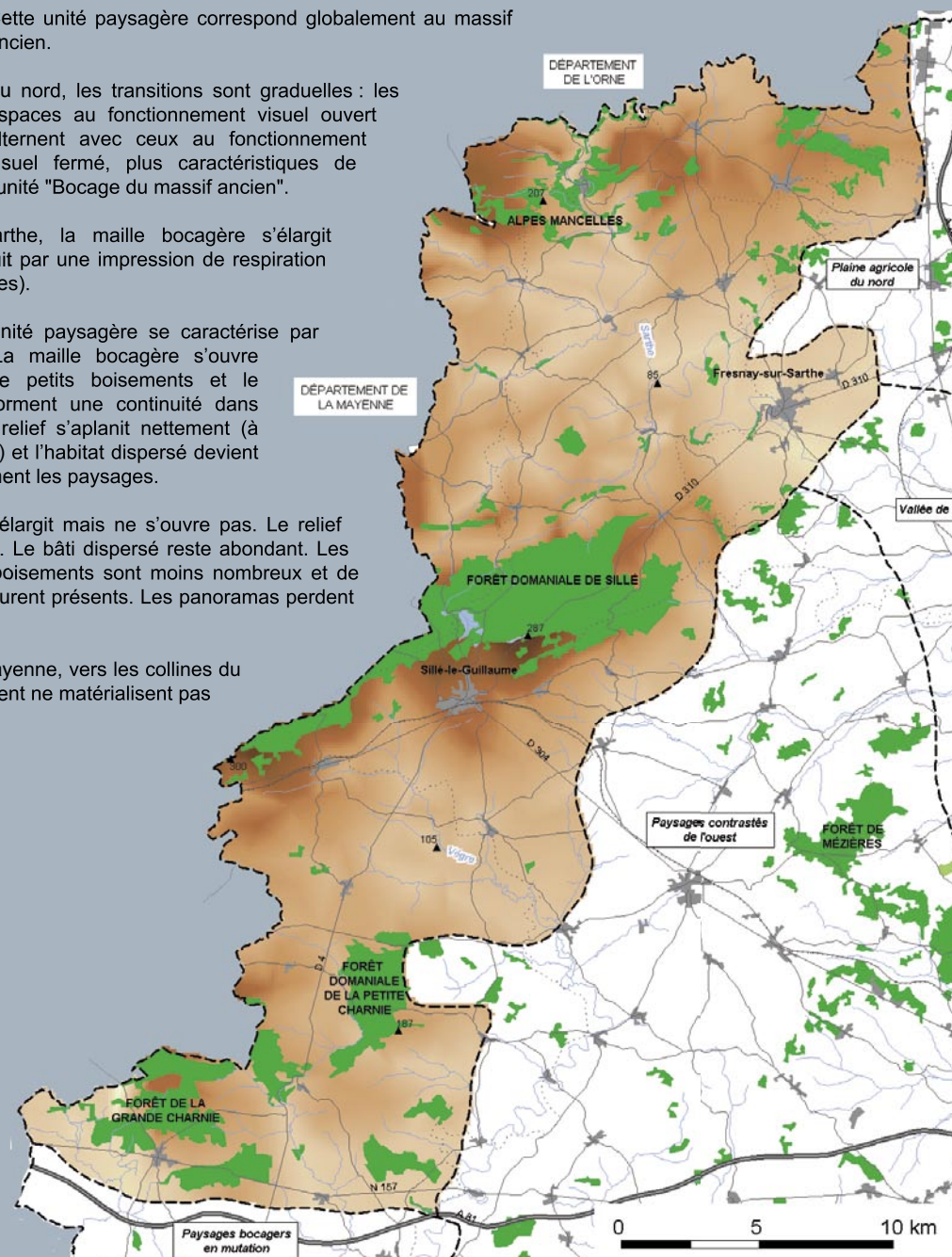
Au nord, les transitions sont graduelles : les espaces au fonctionnement visuel ouvert alternent avec ceux au fonctionnement visuel fermé, plus caractéristiques de l'unité "Bocage du massif ancien".

A l'est de Fresnay sur Sarthe, la maille bocagère s'élargit soudainement, ce qui se traduit par une impression de respiration (ouverture franche des paysages).

La frange sud-est de cette unité paysagère se caractérise par une transition progressive. La maille bocagère s'ouvre graduellement tandis que de petits boisements et le grand massif de Mézières forment une continuité dans les arrières-plans boisés. Le relief s'aplanit nettement (à l'exception de quelques buttes) et l'habitat dispersé devient plus clairsemé, ouvrant également les paysages.

Au sud, la maille bocagère s'élargit mais ne s'ouvre pas. Le relief s'assagit mais ne s'aplatit pas. Le bâti dispersé reste abondant. Les paysages s'entrouvrent. Les boisements sont moins nombreux et de moindre envergure mais demeurent présents. Les panoramas perdent de leur profondeur.

A l'ouest, en direction de la Mayenne, vers les collines du Maine, les limites du département ne matérialisent pas de limites paysagères.



Unité n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN

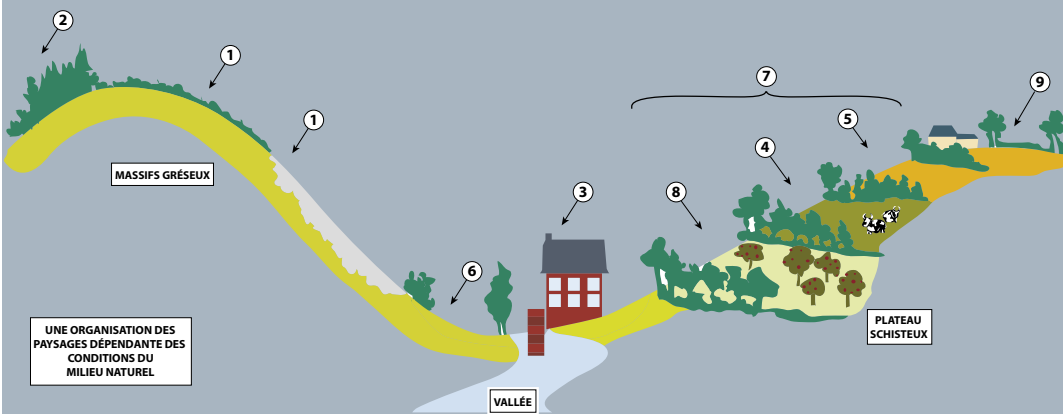
L'empreinte des activités humaines passées

UN CONTEXTE PEU FAVORABLE

Les conditions naturelles sont difficiles. Le relief est plus accidenté et le climat plus rigoureux qu'ailleurs dans le département. De plus, la situation stratégique de ce territoire - frontière entre Maine et Normandie - est délicate. De nombreux conflits retardent le développement local. Aussi, le véritable essor de la région ne se produit qu'après le XVI^e siècle et après une relative stabilisation de la situation politique de ces marches. Dès le XIX^e siècle, la population décroît. La crise industrielle est responsable d'un exode rural massif, tandis que la révolution agricole ne parvient pas à fixer l'ensemble de la population. Depuis lors, cette population n'a cessé de diminuer, limitant le développement de la plupart des bourgs.

DES ORGANISATIONS AGRICOLES ANCIENNES ENCORE LISIBLES

Avant la révolution agricole, l'agriculture est complètement conditionnée par le milieu naturel. Fortes pentes et hauteurs gréseuses sont couvertes de landes et pâturées par les ovins et les caprins ①. Dans ces espaces, pour subvenir aux besoins quotidiens, le moindre arbrisseau est exploité. Quelques forêts, traitées en taillis à courte révolution ②, alimentent les industries du fer ③. Les pentes moindres sont soit pâturées par des bovins maigres ④, soit cultivées (la "longue jachère" est couramment pratiquée) ⑤. Les fonds de vallées, hydromorphes, sont traités en prairies de fauche ⑥. Un bocage anti-érosif recouvre le territoire : des haies sur talus ceinturent les plateaux au niveau de la rupture de pente, d'autres haies sur talus, parfois doublées de murets d'épierrage, suivent les courbes de niveau ⑦. De nombreux champs sont complantés de pommiers à cidre (le peu d'échange ne permettant pas l'importation de vin) ⑧. Les plateaux schisteux, aux sols moins pauvres, sont des espaces privilégiés pour les cultures ⑨.



Après la révolution agricole (XIX^e siècle), l'introduction de pratiques nouvelles (dont le marnage et le chaulage) permet la culture du blé et la suppression des longues années de jachère. L'élevage bovin se développe, contribuant, au début du XX^e siècle, à couvrir le territoire de prairies (avec une surface agricole en herbe très largement supérieure à 50 %).

UNE FORTE EMPREINTE DES ANCIENNES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La forge et la fonderie sont des activités caractéristiques de ce territoire riche de boisements nombreux et de rivières. Le long des cours d'eau, les établissements travaillant le minerai de fer (grès roussard) ou le

fer, alternent avec les moulins à papier ou à céréales dès le XVI^e siècle. Il en reste encore un grand nombre. L'implantation de l'usine Hutchinson sur le site de l'ancienne fonderie de la Gaudinière à Sougé-le-Ganelon

est un exemple de continuité, même si le paysage industriel généré est de grande envergure et quelque peu décalé dans le contexte pittoresque de la vallée de la Sarthe.

Au cours du XIX^e siècle, le tissage (lin, chanvre et laine) occupe de nombreux ouvriers, et les maisons caractéristiques des tisserands (au premier niveau surélevé, accessible par des escaliers et à la cave éclairée par une petite fenêtre) font encore partie de la composition des paysages urbains.

Enfin, le schiste a été exploité (notamment aux abords de Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Georges-du-Gaultier) et les carrières forment des cicatrices toujours visibles.



UN BÂTI ANCIEN MAJORITAIRE

Le bâti ancien se caractérise par un important éparpillement de l'habitat rural, les petits bordages du XVIII^e siècle ne couvrent guère plus de 5 hectares, tandis que les plus grosses fermes atteignent difficilement 20 hectares. Ce bâti est préférentiellement implanté en bordure de plateau (entre cultures et pâtures). Par ailleurs, les agglomérations sont peu nombreuses et de petite taille.

Les constructions sont aux couleurs des matériaux locaux : granites et grès primaires (gris), grès roussard (brun-rougeâtre), calcaire sur les limites orientales (beige). Les toitures sont traditionnellement en ardoise (schiste local) ou en chaume. Ce n'est qu'au cours du XIX^e siècle, avec l'essor des tuileries voisines, que la tuile se répand pour donner aux villages un aspect hétérogène alliant indifféremment tuiles et ardoises.



Les grosses propriétés sont rares. Quelques manoirs ont pourtant prospéré dès les XV^e - XVII^e siècles. Ils enrichissent aujourd'hui un patrimoine bâti déjà foisonnant d'éléments intéressants.



Des formations boisées et un relief structurants

UN RELIEF DYNAMIQUE

Le relief se caractérise par des vallonnements marqués dont les axes sont globalement orientés est, nord-est / ouest, sud-ouest. Certains, armés par les grès primaires, se distinguent par leur ampleur et leur hauteur (massif de Charnie, massif de Sillé et relief des Alpes Mancelles).

Les vallées qui entaillent ces reliefs sont étroites et encaissées vers le nord et moins marquées vers le sud (gradient nord-sud). Les falaises, affleurements rocheux et autres pierriers caractérisent des paysages plus accidentés des Alpes mancelles.

Les espaces au relief particulièrement accentué, en particulier au nord de l'unité, sont sillonnés par de nombreuses routes secondaires d'un grand intérêt paysager et d'où se dégagent fréquemment des vues panoramiques (RD 15 et RD 146, notamment).

Unité n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN

UN BOCAGE ET DES BOISEMENTS TRÈS PRÉSENTS

La trame bocagère est globalement dense et préservée. Toutefois, localement, la maille bocagère a été élargie pour permettre la mécanisation des cultures (c'est notamment le cas aux abords de Saint-Georges-Le-Gaultier). L'essence dominante est le chêne, mais le châtaignier est également présent. Ils marquent les paysages des empreintes caractéristiques de leurs silhouettes robustes et noueuses. Ce bocage est vieillissant, faute d'entretien et de renouvellement, ce qui représente une menace pour la biodiversité. En effet, les vieux arbres, habitat favorable pour un certain nombre d'espèces dont le coléoptère pique prune, sont un milieu en voie de raréfaction et pour en assurer la pérennité, un renouvellement doit être réalisé dès maintenant, étant donné la durée de création du milieu "vieux arbres".

Les boisements de grande envergure qui caractérisent des arrières-plans de cette unité paysagère sont les forêts de la Grande Charmie (Mayenne), de la Petite Charmie, de Sillé, les boisements plus fractionnés mais nombreux des Alpes mancelles et la forêt de Multonne (Mayenne-Orne).



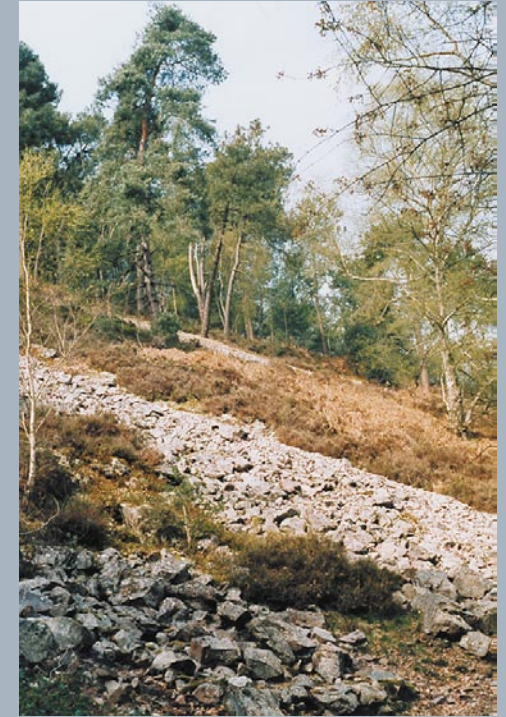
Avec la régression des élevages ovins et caprins, les espaces pauvres de landes ont été progressivement abandonnés. Le couvert forestier a ainsi progressé. Cela tend à uniformiser l'aspect des reliefs, aujourd'hui systématiquement boisés.

Les pierriers du nord du territoire sont également concernés par ce phénomène d'homogénéisation. Globalement, l'enfrichement gagne les espaces les moins favorables à l'agriculture : des taillis non entretenus se développent sur les pentes les plus marquées. En effet, la surface agricole a tendance à diminuer et l'augmentation de la taille des exploitations ne compense pas la diminution de leur nombre.

Si le bocage a tendance à régresser (remembrement, mais surtout vieillissement des arbres qui ne sont pas remplacés), les boisements, eux, ont tendance à gagner et, d'une manière générale, les paysages sont de plus en plus arborés.

Les élevages de volailles et de porcs sont de plus en plus nombreux.

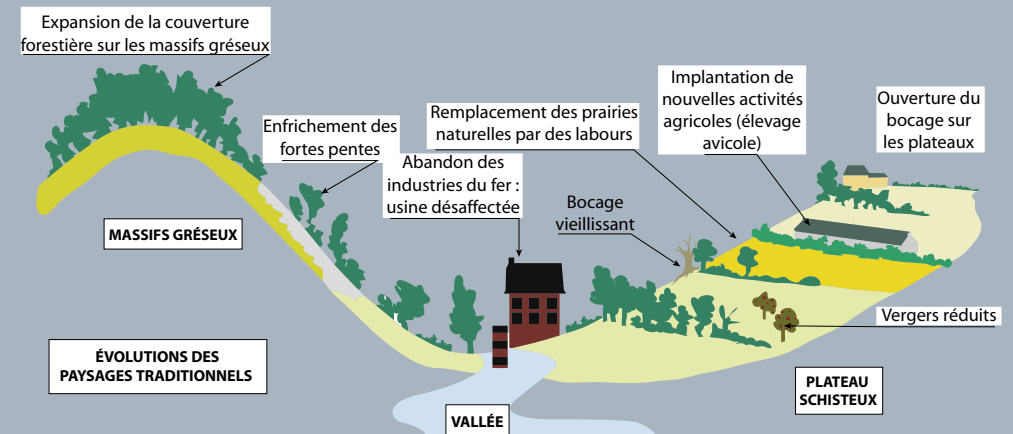
Globalement, les principales évolutions des paysages traditionnels au cours du XX^e siècle sont figurées sur le schéma ci-contre. Elles tendent à brouiller la lisibilité des organisations anciennes.



Une tendance à l'uniformisation

Avec l'essor des cultures de maïs à ensilage et de ray-grass, la surface en herbe diminue, ce qui donne aux paysages un aspect plus ordonné et régulier.

De nombreux remembrements ont été pratiqués dans les années 1960 et 1970 provoquant des ouvertures dans la trame bocagère, en particulier sur les plateaux schisteux où sont implantées de grosses exploitations.



Unité n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN

Un cadre de vie de qualité et un tourisme vert

Les initiatives en faveur de la restauration du bâti ancien sont nombreuses et si, globalement, la dynamique de construction est limitée, le cadre de vie est souvent valorisé et le bâti abandonné est relativement peu fréquent. Les itinéraires de randonnée et les routes panoramiques qui permettent de découvrir les paysages de cette unité sont également un vecteur touristique fort. Suivant la même dynamique, l'ancien réseau ferré trouve une nouvelle vocation tournée vers les loisirs (exemple du viaduc de Saint-Georges-Le-Gaultier, utilisé pour le saut à l'élastique).



Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LES ALPES MANCELLES

Ce site complexe (à cheval sur la Sarthe, la Mayenne et l'Orne) allie milieux naturels «sauvages» (boisements, falaises, pierriers, etc.), milieux agricoles (bocage traditionnel, fermes anciennes, etc.) et bourgs pittoresques. L'ensemble renvoie toujours une image très «authentique» (voir encart ci-dessous).

LA FORÊT ET LES ÉTANGS DE SILLÉ

Il s'agit d'un site naturel empreint de majesté. La forêt et les étangs de Sillé sont aujourd'hui des espaces de loisirs prisés. L'association feuillus-conifères-étangs forme des paysages intimes et variés.

FRESNAY-SUR-SARTHE

Cette agglomération a eu une position de tout temps stratégique (fortifications militaires). Ce fut un lieu d'intense activité économique (maisons de tissands, moulins, etc.). Fresnay-sur-Sarthe parle de son histoire au détour de chaque rue. Le charme de l'environnement (éperon rocheux et coteaux abrupts dominants la Sarthe) et l'histoire des lieux en font un site à forte valeur identitaire.



Images des Alpes mancelles

Jusqu'au XVIII^e siècle, ce pays n'est guère fréquenté que par ses habitants. Vu par des étrangers, ses "rochers arides" et ses bourgs "affreusement" situés semblent bien hostiles (document de 1747). Les naturalistes sont les premiers à faire un détour délibéré par les Alpes mancelles qui leur doivent leur nom, dû aux similitudes entre la flore locale et la flore alpine.

Le tourisme fait son apparition très tôt. Les premiers touristes "sportifs", amateurs de sensations fortes, sont attirés par les "montagnes" à l'aspect "sauvage et saisissant" de cette "Suisse normande" (La mosaïque de l'Ouest, 1840). Les peintres suivent, dans le courant du XIX^e siècle, pour fixer ces paysages sur lesquels les générations successives ont posé des regards si divers : inquiets (milieu hostile), fascinés (espaces grandioses), émus (valeur patrimoniale), jamais indifférents...

Le XX^e siècle marque une ouverture des Alpes mancelles à un large public avide de paysages contrastés, peu représentés dans le grand ouest. L'Automobile Club de l'Ouest (ACO) a largement contribué à l'essor touristique de la région. Le syndicat d'initiative des Alpes mancelles est créé dès 1904.

Aujourd'hui, les Alpes mancelles contribuent à l'image de marque du département. (d'après DUFOUR et MOINET, 1998)



Source : Collection J.Dufour et E. Moinet, in DUFOUR et MOINET, 1998.

Mots clés

Bocage préservé - forêts perchées - vallées encaissées - caractère traditionnel - Alpes mancelles - tourisme vert.

Unité n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

□ Espace caractérisé par un bocage dense, des vallées encaissées, un caractère traditionnel et la perception récurrente des forêts perchées

Les espaces présentant également des formes spécifiques de relief

■ Espace de relief fortement contrasté

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

▨ Espace densément bocager

▨ Espace boisé

Les espaces spécifiques de vallées

▨ Vallée fortement marquée par le relief et la végétation

Les éléments liés au fonctionnement visuel

◆◆◆ Infrastructure majeure générant des paysages vitrines

↔ Axe visuel structurant

✱ Panorama

Les sites particuliers

▨ Espace urbanisé en évolution

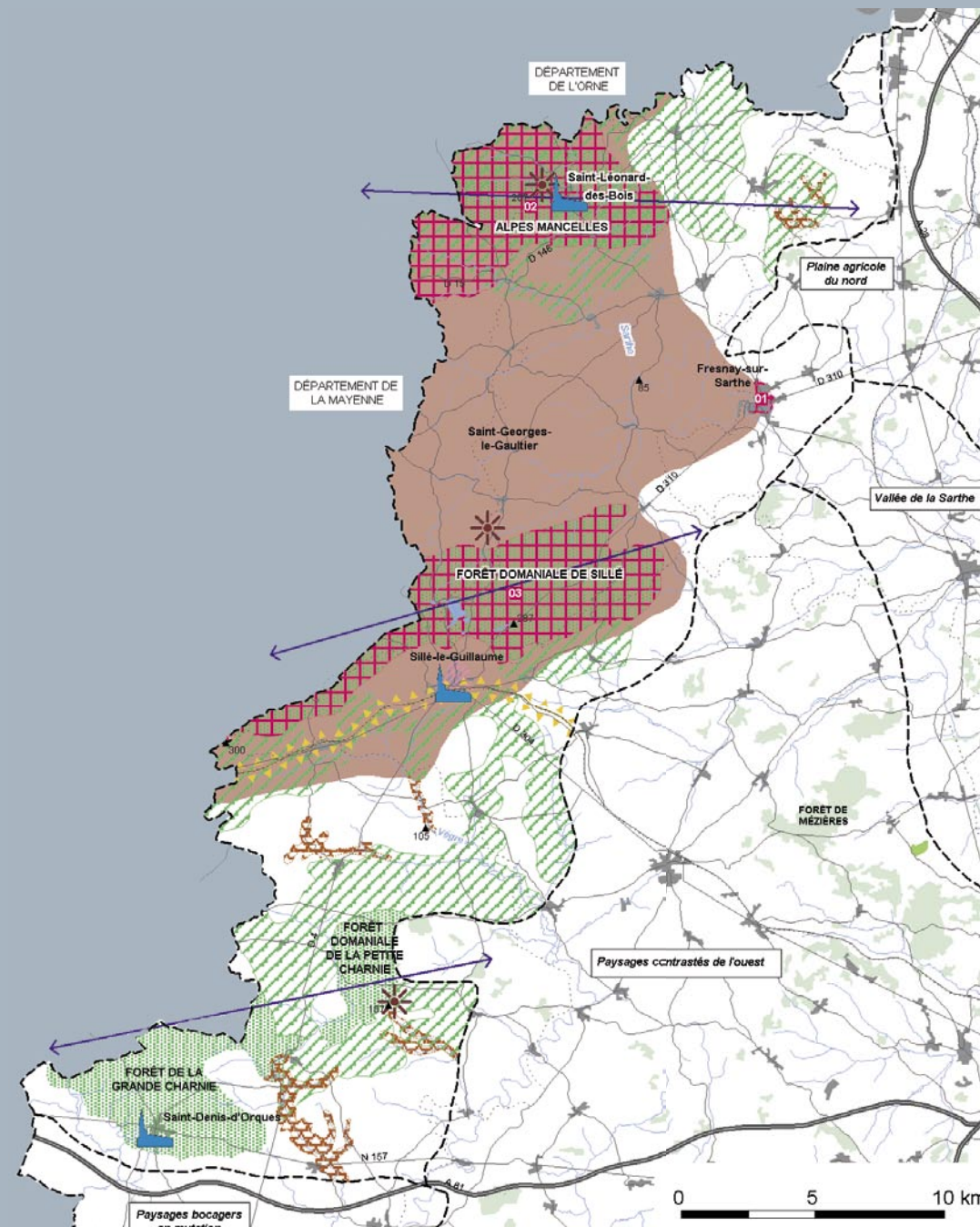
■ Bourg ou centre bourg à fort potentiel paysager

▨ Site remarquable

01 Site remarquable de Fresnay-sur-Sarthe

02 Site remarquable des Alpes Mancelles

03 Site remarquable de la forêt et des étangs de Sillé-le-Guillaume

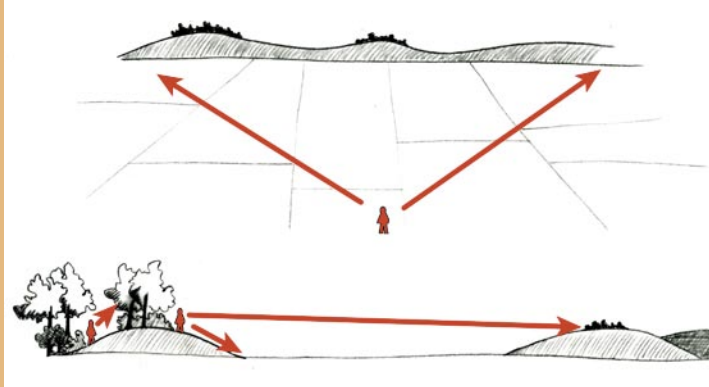


Source : fond BD CARTO © (IGN).

Unité n°2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST

Des ambiances partagées entre la grande échelle des plaines et l'intimité des secteurs vallonnés

Cette unité paysagère est constituée de l'imbrication de deux types de paysages : d'une part des zones peu vallonnées de grandes cultures, et d'autre part des reliefs désordonnés et arborés. Ces deux ensembles se partagent le territoire de l'unité paysagère : l'observateur évolue entre paysages ouverts (surtout vers l'ouest) et paysages intimes (surtout vers l'est), avec également des secteurs plus confus où les deux types de paysages se mêlent intimement.



Dans les zones peu vallonnées, se sont développés des paysages caractéristiques : un territoire agricole très ouvert (grandes parcelles et peu d'arbres), rythmé par les silos, les clochers, etc. Les vallées y forment des coulées vertes avec une présence arborée nettement plus importante. Les reliefs arborés, perceptibles dans la plupart des arrière-plans, jamais très lointains, structurent les perspectives paysagères et introduisent des contrastes.

Ces espaces de relief accidenté, arborés, sont les éléments constitutifs du second type paysager : des reliefs mouvementés et irréguliers portant des boisements de pentes ou de crêtes et une trame bocagère déstructurée où s'insère l'habitat dispersé. Les paysages induits, repliés sur eux-mêmes, sont intimes. La couleur sombre du rousard, utilisé en proportion majoritaire dans le bâti, et les couleurs rougeâtres des enduits génèrent également des ambiances très spéciales. Depuis les contreforts de ces reliefs, peuvent se dégager de larges panoramas.

Une unité enclavée entre la vallée de la Sarthe et le massif ancien

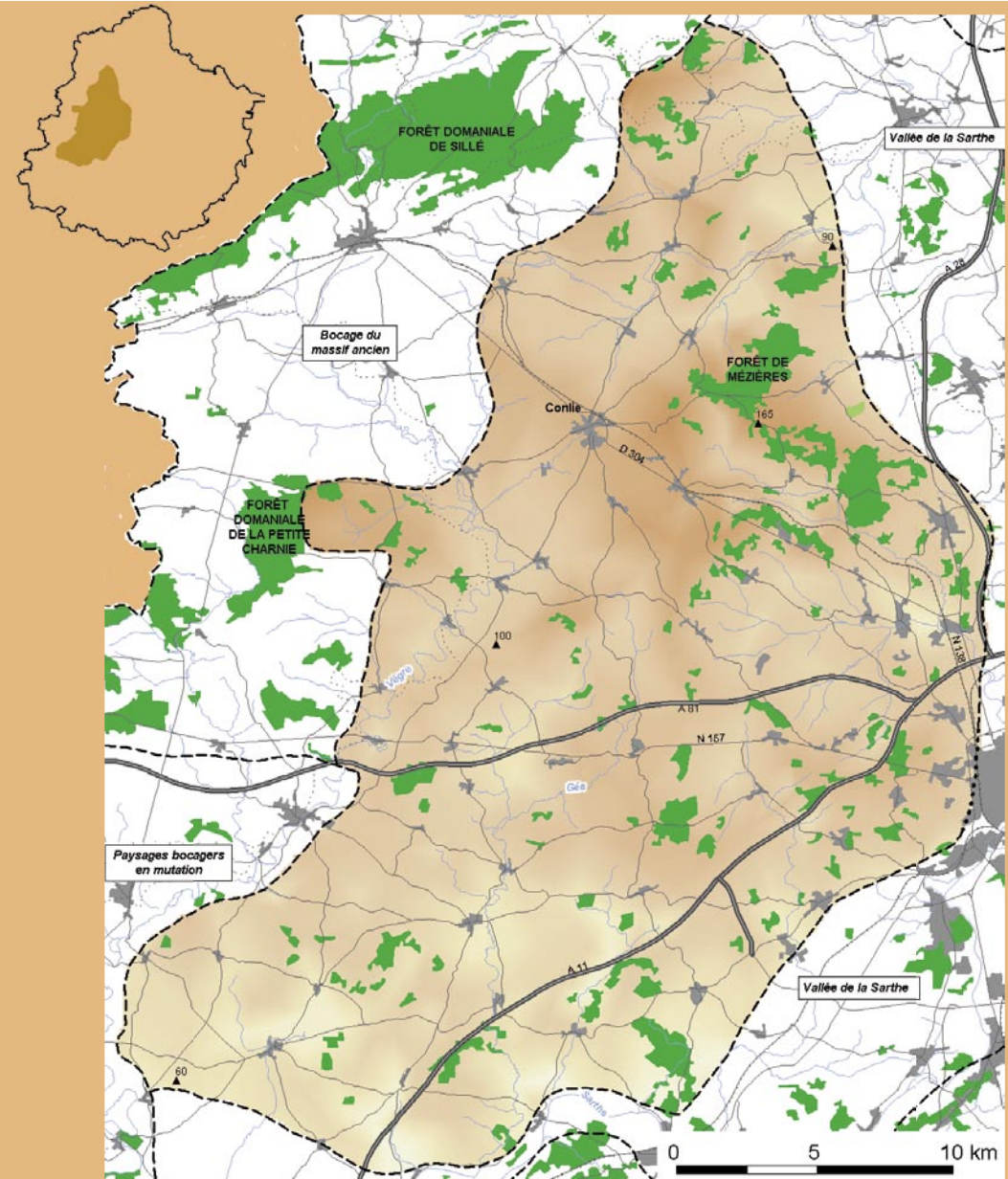
Vers le nord et le nord-est, les reliefs s'abaissent et s'aplanissent progressivement en direction de la vallée de la Sarthe. Les points de vue s'orientent préférentiellement vers la rivière, tournant le dos à l'unité paysagère.

Vers l'est, le relief reste mouvementé mais la densité de bâti augmente jusqu'à l'entrée dans l'agglomération mancelle (la taille des agglomérations est plus importante, le bâti dispersé est également plus fréquent).

Vers le sud, le relief - déjà globalement peu vallonné - s'aplanit encore. La présence de la Sarthe et de ses éléments annexes (peupleraies, densité bâtie accrue, coteaux localement marqués) se fait peu à peu sentir.

Vers le sud-ouest, la vallée de la Vègre marque une limite relativement arbitraire entre des paysages assez similaires mais où la trame arborée évoque progressivement les paysages bocagers de l'ouest.

Vers le nord-ouest, le relief s'accroît tandis que le bocage se densifie nettement.



Un relief fortement contrasté

L'HORIZONTALITÉ DES PLAINES CALCAIRES ET DES PLATEAUX ARGILEUX

Dans le secteur calcaire, le relief n'est animé que par de mous vallonnements. Les cours d'eau ont creusé des vallées bien encaissées (notamment les cours d'eau principaux : Haute Vègre, Longuève, Gée) mais sont peu nombreux (les écoulements souterrains sont importants).

Dans les secteurs argileux de l'est, certains espaces de plateaux présentent cette même caractéristique d'horizontalité. Toutefois, les espaces concernés sont beaucoup plus restreints.



DES SECTEURS FORTEMENT VALLONNÉS

Les secteurs au relief fortement marqué participent à la diversité de l'unité paysagère, en ce sens qu'ils se mêlent intimement aux espaces plans.

Les zones marseuses jouxtant les calcaires génèrent des formes plus ondulées (globalement vers l'est, mais avec des avancées dans les calcaires de l'ouest). Elles forment souvent les zones de transition avec les ensembles nettement accidentés.

Vers l'est et au sud, les plateaux (argiles cénomaniennes et grès éocènes) sont fortement découpés par un réseau hydrographique dense. Les paysages de ces secteurs sont, de ce fait, très contrastés.



UN TERRITOIRE JALONNÉ PAR DES BUTTES

De nombreuses éminences ponctuelles animent les paysages de l'unité. Ces buttes témoins (vestiges d'une couche géologique par ailleurs érodée) émergent fréquemment des plaines calcaires.

Entre grandes cultures et bocage

LE RÔLE PAYSAGER DÉTERMINANT DES GRANDES CULTURES

Sur les plateaux calcaires se développent des sols riches (terres de groie) qui permettent l'essor des grandes cultures céréalières.

Parallèlement, les implantations arborées (bocagères entre autres) sont limitées par la superficialité de ces sols. Les quelques haies ou tronçons de haies présents sur les plateaux sont composés d'arbustes (vestiges de la généralisation du bocage au cours des XVIII^e et XIX^e siècles). La floraison printanière de ces haies caractérise fortement ce terroir (grappes jaunes des inflorescences des cytises ...).



Les paysages agricoles actuels de ces secteurs calcaires sont très ouverts. Les très gros silos constituent des points d'appels récurrents dans les espaces ouverts. Certaines zones des plateaux argileux sont également le lieu de cultures céréalières, mais l'ampleur de ces paysages ouverts est limitée.

DES PAYSAGES INÉGALEMENT MARQUÉS PAR L'ÉLEVAGE BOVIN

Au sein du territoire calcaire, l'élevage bovin est principalement cantonné dans les vallées qui font figure d'oasis de verdure avec leurs prairies et leur bocage partiel. C'est un moyen de valoriser les terres non labourables des coteaux trop pentus. Jadis, ces terres alluviales étaient souvent réservées à la culture du chanvre (raison de la présence de nombreux fours à chanvre dans l'unité paysagère), elles sont aujourd'hui dévolues aux prairies.

Loin de la richesse des terrains calcaires, les autres terroirs offrent des potentialités agricoles moindres (sols lourds sur les marnes et les argiles, et acides sur les grès). L'expression paysagère de ces conditions pédologiques est l'importance de l'élevage bovin. Il se développe dans un cadre global boisé :

- trame bocagère partiellement préservée ;
- prairies parfois encore complantées de pommiers ;
- boisements en sommet de buttes (sols pauvres) ou à flanc de coteaux pentus (forte pente).



Unité n°2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST

L'ESSOR DES ÉLEVAGES HORS SOLS

Les élevages industriels sont d'autres modes de valorisation de terres difficiles à exploiter. L'essor des élevages avicoles est contemporain de la naissance du label Loué (développement dès les années 1960), tandis que les élevages porcins se multiplient dans les années 1970-1980.

Tous les gros bâtiments d'élevages ont un impact visuel important en vision rapprochée mais leur fréquente implantation à flanc de coteau est une des causes de leur relative discrétion dans les vues lointaines de cette unité paysagère (encaissement et trame arborée des vallées).



Un bâti aux couleurs du roussard réparti irrégulièrement

LE BÂTI DU «MAINE ROUX»

Les grès rougeâtres sombres, dits roussard, et les sables ferrugineux sont à l'origine d'une palette de couleurs très originales dans le bâti : de l'orange au rose en passant par toutes les nuances chaudes des bruns roux. Le roussard est utilisé comme moellon, en encadrement des ouvertures et en chaînage d'angle tandis que les sables composent des enduits aux couleurs soutenues. Cette gamme de couleurs est généralement reprise dans le bâti moderne, bien que parfois atténuée (couleurs moins vives). Ces caractéristiques s'expriment le plus nettement à l'est et au sud de l'unité paysagère.



Vers l'ouest, le bâti a les couleurs claires du calcaire qui fut abondamment exploité (carrières de Crannes et de Bernay, cette dernière pour l'extraction du fameux calcaire de Bernay dont furent construites la cathédrale St-Julien et l'abbaye de l'Epau). Cette exploitation a également permis le fonctionnement de quelques fours à chaux au XIX^e siècle. Dans le bâti moderne, les enduits clairs sont des références au bâti traditionnel facilement mises en œuvre. Néanmoins le roussard est toujours très présent avec des motifs récurrents : encadrements et chaînages d'angle, moellons en mélange avec le calcaire dans des proportions variables.



UN GRADIENT EST-OUEST DE RÉPARTITION DE L'HABITAT

En raison du nombre limité de points d'eau en pays calcaire, les métairies se sont originellement groupées dans des bourgs de taille relativement importante qui accueilleraient également services, commerces et artisans (maisons de tisserands). Les fermes isolées traditionnelles sont ainsi rares mais rassemblent des bâtiments de grande envergure (étables, granges, etc.), témoignant de la prospérité de cette région.

Sur les argiles et les grès, la répartition de la ressource en eau ainsi que le mode de valorisation agricole des terrains induisent le développement d'un habitat principalement dispersé.

Les dynamiques contemporaines, en terme d'habitat, ont tendance à niveler ces différences... (mitage dans les zones traditionnellement moins denses, et fort accroissement des bourgs en périphérie mancelle).



Conlie et le Mans : les deux locomotives urbaines de l'unité paysagère

LES CONSÉQUENCES DE L'ATTRACTIVITÉ URBAINE

La population de l'unité paysagère a évolué différemment en fonction de l'accessibilité des bourgs. Globalement, la population décroît jusque dans les années 1980-1990 dans l'ensemble des communes rurales. Cela se traduit par des bourgs aux caractéristiques traditionnelles dominantes (peu de bâti moderne). Seules les communes proches du Mans et du pôle urbain de Conlie (ce dernier ayant vu son exode rural stoppé dès les années 1960), font figure d'exception.

LE PÔLE LOCAL DE CONLIE

A Conlie, les espaces urbain et périurbain sont marqués par les signes d'un dynamisme économique plus ou moins maîtrisé. En particulier, des zones d'activités (commerciales ou industrielles) marquent les entrées de la ville. L'image résultante diffère de celle des autres agglomérations de l'unité. En effet, les imposants bâtiments industriels, les grandes surfaces commerciales périurbaines, les nombreux commerces de proximité dans le centre, sont autant d'expressions paysagères d'un dynamisme économique mais soulèvent autant de problématiques paysagères. Les paysages d'activités et les entrées de ville pâtissent de la répétition de motifs déqualifiants : lotissements égrainant leurs pavillons identiques le long des voies d'accès et hangars d'activités bardés d'enseignes générant des tissus urbains fortement consommateurs d'espace et banalisants.

L'INFLUENCE MANCELLE

Les communes situées en périphérie mancelle, ainsi que celles qui y sont reliées par un axe de communication direct (RD 304, RN 157, A 81, A 11, etc.) connaissent, quant à elles, un essor démographique très net, depuis les années 1960 pour les plus proches, et les années 1970-1980 pour

Unité n°2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST

les plus éloignées. Néanmoins, à la différence du pôle conlinois, les activités et commerces de proximité y sont quasi absents et ces bourgs renvoient une image de cités dortoirs.

Ces communes voient leur tissu urbain se transformer de manière notable : les centres anciens sont ceinturés par de nombreux pavillons modernes. Ces lotissements, étendus, dont les maisons ont des formes et des couleurs très homogènes, tendent à constituer un type unique de paysage rural : une nappe claire de pavillons (indépendamment ou presque des couleurs traditionnelles du bâti local) d'où émerge un clocher. Les formes traditionnelles des villages, groupées, perdent ainsi de leur lisibilité.



Quelques sites remarquables

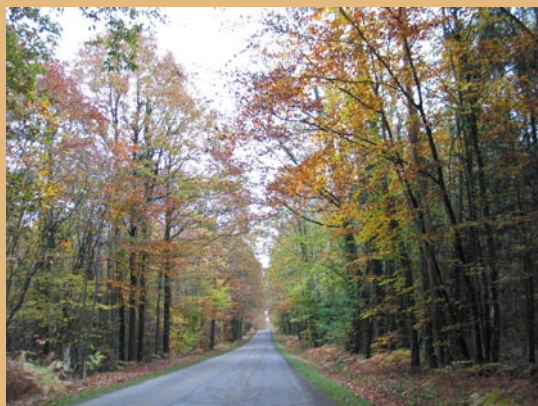
Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LA VALLÉE DE LA GÉE

Elle se caractérise par des paysages charmants et pittoresques. Dans un contexte de plateaux ouverts, sa trame arborée est source de diversité et de fraîcheur. Les bourgs préservés (Crannes-en-Champagne, Vallon-sur-Gée, Maigné, etc.) et les moulins restaurés rythment le cours de cette petite rivière.

LA FORÊT DE MÉZIÈRES

Il s'agit du plus grand ensemble boisé de l'unité paysagère. Elle fait visuellement écho aux grands massifs forestiers de l'ouest (Sillé et Petite Charnie). Elle constitue une porte d'entrée vers la vallée de la Sarthe.



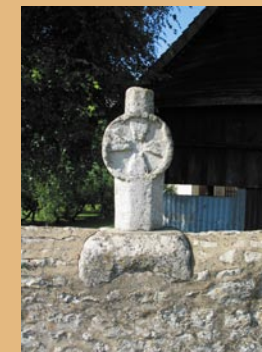
CRANNES-EN-CHAMPAGNE

C'est un village particulièrement préservé. La mise en valeur de son centre (harmonies ocres et bâti ancien remarquable : chapelle et église du XIV^e siècle, demeures Renaissance, pont médiéval, etc.), la présence de la rivière comme élément d'animation font de ce village l'un des fleurons touristiques de l'unité paysagère. Il est surprenant de constater qu'aucune protection n'assure la pérennité de cet ensemble.

Clair-obscur : calcaire et roussard

Dans toute l'unité paysagère, les roches claires et les roches sombres créent des harmonies colorées typiques. Parfois utilisées de manière exclusive, souvent mélangées, elles donnent des tonalités caractéristiques aux paysages qui correspondent à la zone de contact entre les terrains jurassiques (calcaires et marnes) et les terrains cénomaniens (grès).

Les grands bâtiments ne sont pas les seuls à colorer des paysages typiques. Le petit patrimoine bâti, constitué de murets de pierres, croix de chemin, fours à chanvre, puits, fours, etc., forme un cortège qui participe à l'expression de la palette locale.



Mots Clés

Mosaïque de paysages ouverts et fermés - grandes cultures - vallonnements bocagers - roussard - calcaire clair.

Unité n°2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Unité globalement caractérisée par un échange visuel entre les espaces plans et peu arborés et les reliefs arborés

Les espaces présentant également des formes spécifiques de relief

Espace de relief fortement contrasté

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

Espace très peu arboré

Espace densément bocager

Les espaces spécifiques de vallées

Coupure verte

Les éléments liés au fonctionnement visuel

Infrastructure majeure générant des paysages vitrines

Paysage polarisé vers un élément paysager clé

Gradient habitat groupé - habitat dispersé

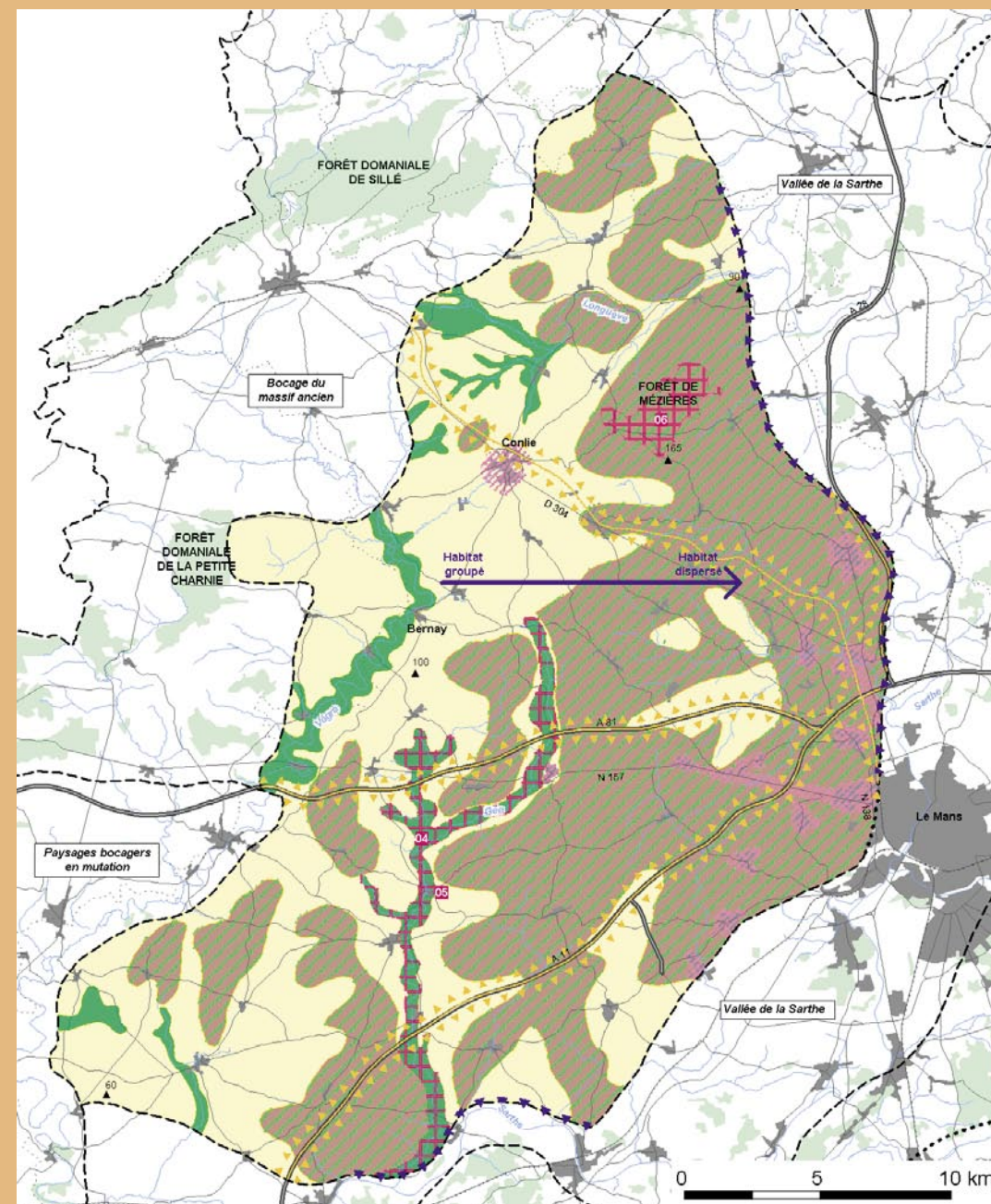
Les sites particuliers

Espace urbanisé en évolution

Site remarquable

- 04 Site remarquable de la vallée de la Gée
- 05 Site remarquable de Cranmes-en-Champagne
- 06 Site remarquable de la forêt de Mézières

- Limite franche
- - - - Limite progressive
- ▲ Repère d'altitude
- Zone boisée
- Verger, vigne
- Zone urbanisée
- Réseau hydrographique
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Chemin de grande randonnée
- Réseau ferré



Source : fond BD CARTO © (IGN).

Unité n°3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION

Des premières impressions marquées par le rythme et la diversité

Ce qui caractérise cette unité est la constante oscillation des perceptions entre trois ambiances distinctes. La répétition de ces différentes séquences génère une impression de diversité et de rythme. Se succèdent ainsi :

- des paysages ouverts (vallonements très atténués, grandes parcelles de cultures, bocage résiduel, fermes isolées de grande envergure) ;
- des paysages fermés (vallonements nettement marqués, petites parcelles où la prairie domine, bocage structuré) ;
- des paysages semi-ouverts (vallonements mous, bocage déstructuré mais lisible, boisements sur les points "hauts").

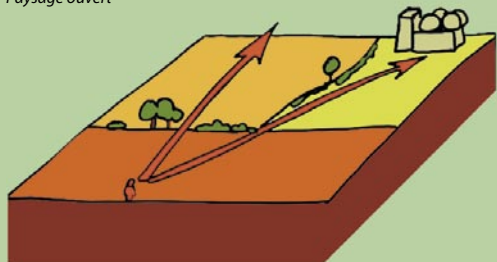
Les petites routes de campagne épousent la forme des vallonements et permettent d'appréhender la diversité de ces séquences (RD 79, par exemple).

Les paysages ouverts se caractérisent par leur grande échelle (grande taille des parcelles, dimensions importantes des sites et des bâtiments de ferme, etc). Toutefois, il n'y a jamais, ici, d'impression de démesure.

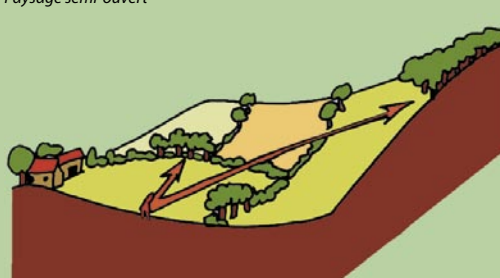
A l'inverse, les paysages fermés génèrent des impressions d'intimité (rôle protecteur des coteaux et des arbres du bocage), de pittoresque (image traditionnelle des prairies bocagères en fond de vallée souvent associées à un bâti ancien encore présent : moulins, fermes). Le charme de ces espaces s'oppose à la dynamique des paysages ouverts.

D'une manière transversale, une impression de chaleur et de douceur caractérise cette unité paysagère. Les matériaux de construction (roussard, calcaire clair, tuile et brique) constituent en effet une palette chaleureuse entre le beige et le brun-rouge.

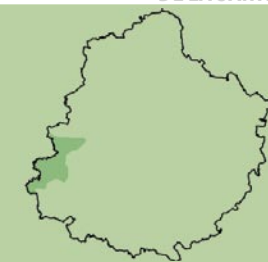
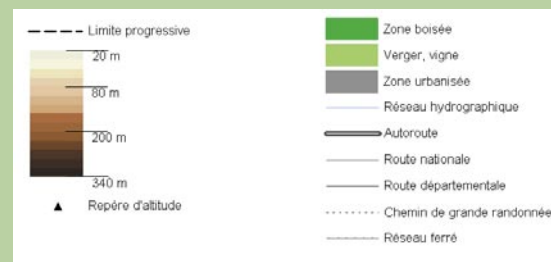
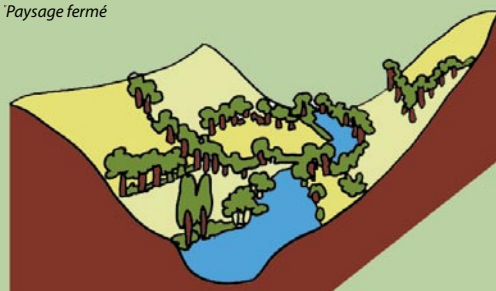
Paysage ouvert



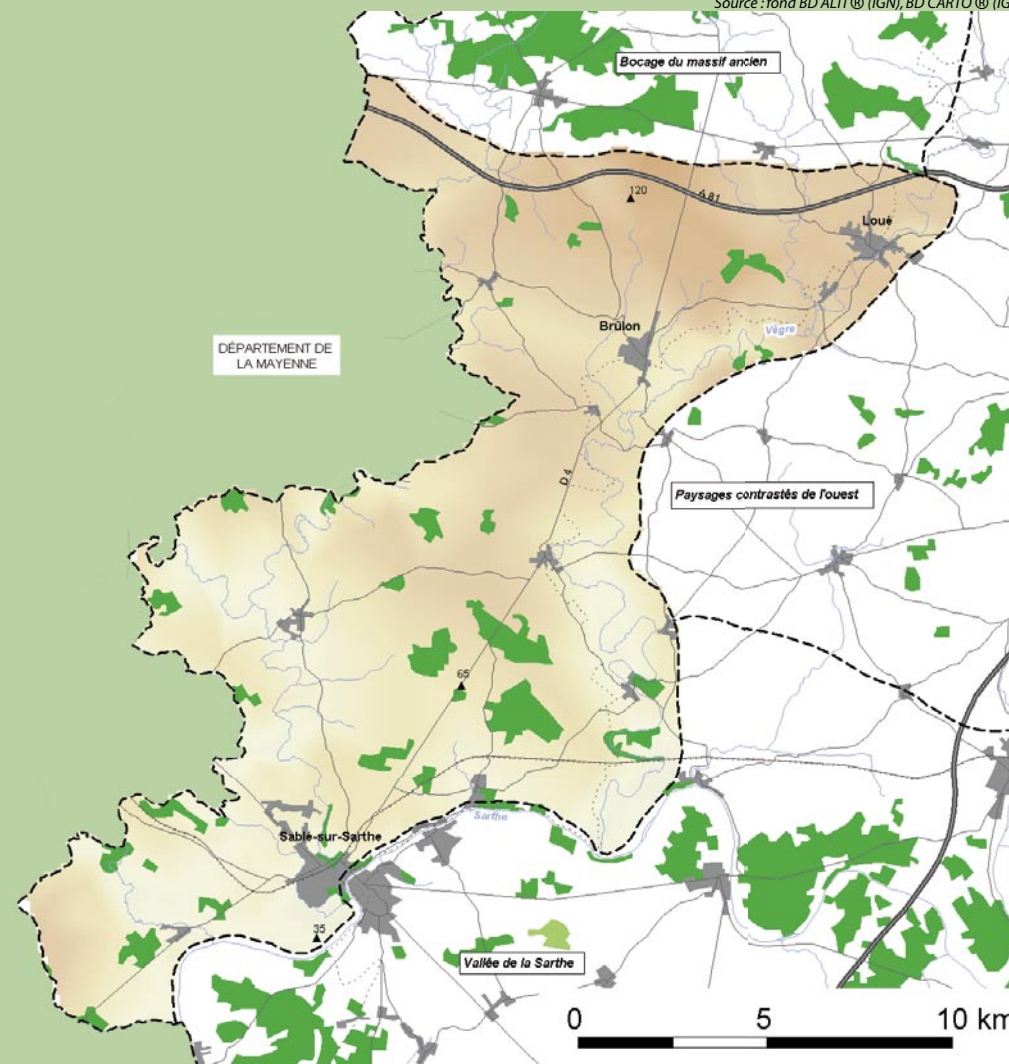
Paysage semi-ouvert



Paysage fermé



Source : fond BD ALTI © (IGN), BD CARTO © (IGN).



Unité n°3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION

La Sarthe au sud compose la seule limite franche de cette unité paysagère

Vers le nord, la maille bocagère s'ouvre progressivement tandis que le relief s'assagit. Les grands boisements perchés sont peu nombreux, relativement petits et situés de manière discrète (les points hauts sont modestes), à contrario de ce que l'on trouve vers l'unité paysagère du "Bocage du Massif Ancien" (massif de la Petite Charnie) ou encore vers la Sarthe (massif de la Grande Charnie).

Vers l'est, la Vègre matérialise une limite qui reste peu perceptible sur le terrain : aux abords de cette vallée, le bocage disparaît progressivement jusqu'à une ouverture franche des paysages de plateaux.

Vers le sud et le sud-est, le passage de la Sarthe matérialise un changement d'environnement paysager réel :

- en rive droite, les hauteurs, bien que mollement vallonnées donnent une certaine souplesse aux paysages ; par ailleurs, le bocage résiduel est essentiellement constitué de chênes.
- en rive gauche, en revanche, les hauteurs sont des plateaux très plans (ce qui confère de la raideur aux paysages) et le bocage compte une forte proportion d'arbustes (saules, rosiers sauvages, aubépines, prunelliers, etc.).

Vers l'ouest, en direction de la Mayenne, vers le pays de l'Erve, les limites du département ne marquent pas de frontière paysagère.

Des paysages agricoles en constante évolution

L'EMPREINTE DES PRATIQUES AGRICOLES SUCCESSIVES

A la fin du XVIII^e siècle, les pommiers sont introduits en grand nombre dans la partie sud de l'unité paysagère. De vieux pommiers marquent encore les paysages de leurs silhouettes caractéristiques groupées en ensembles clairsemés où les arbres morts ne sont souvent plus remplacés.

L'introduction de l'élevage bovin est assez précoce dans ce secteur du département de la Sarthe. En effet, des bovins maigres sont élevés, dès le XVIII^e siècle (sur les prairies de la basse vallée de La Vègre notamment). Ils sont ensuite vendus pour être engraisés. L'élevage bovin persiste aujourd'hui.

La médiocrité des sols ne permet pas un essor important des cultures avant le début du XIX^e siècle. A ce moment, l'introduction du chaulage permet l'essor des productions d'orge et de froment qui remplacent bientôt le seigle et le sarrasin. Les conséquences paysagères de cette évolution sont essentiellement liées à la présence de nombreux fours à chaux dont la multiplication est permise par l'extraction locale du combustible (anthracite de Sablé exploité dès le début du XIX^e siècle).

Avant que la révolution agricole ne permette la mise en culture des landes, ces dernières sont pâturées par des ovins. Après leur défrichement tardif (XIX^e siècle), l'élevage ovin se maintient et reste une caractéristique de cette unité paysagère. Les métiers à tisser (laine liée à l'élevage ovin) sont répartis sur l'ensemble du territoire de l'unité. Ils sont corrélés à la présence des maisons caractéristiques des tisserands avec leur premier niveau surélevé et leur soupirail, encore bien identifiables dans les paysages.

UNE TRAME BOCAGÈRE HÉTÉROGÈNE

Les sols de l'unité paysagère sont principalement formés à partir des roches du massif ancien. Bien que diversifiés, ce sont globalement des sols de qualité médiocre pour l'agriculture. Les potentialités agricoles de ces sols se traduisent au cas par cas par des orientations vers l'élevage ou les cultures. L'évolution



dans le temps de la maille bocagère dépend en grande partie de ces orientations. Ainsi, la diversité des formes de bocage qui caractérise cette unité paysagère traduit cette double vocation et porte l'empreinte des changements de pratique successifs. Peut-on encore parler de l'identité du "bocage sabolien" ? En effet, de nombreuses sous-unités paysagères ouvertes où la maille bocagère est fortement dégradée s'apparentent aujourd'hui aux paysages de la Champagne Mancelle et ne peuvent plus se référer à leur identité bocagère passée.



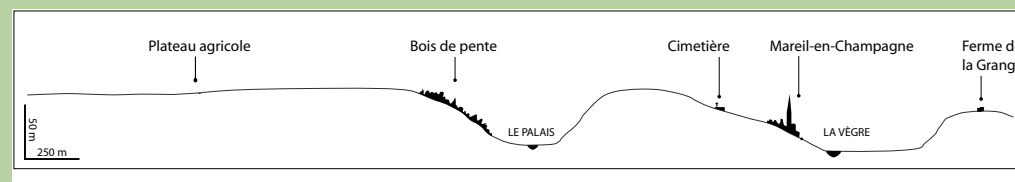
L'INTRODUCTION D'UN NOUVEAU MOTIF PAYSAGER

Depuis la création du Syndicat des volaillers de Loué dans les années 1970, les élevages avicoles n'ont cessé de se multiplier dans la région. Les bâtiments d'élevages, aux formes allongées caractéristiques composent un motif paysager de plus en plus récurrent. Les cahiers des charges qui permettent l'obtention du label AOC pour ces élevages prévoient le maintien ou la plantation de haies bocagères. Ces éléments constituent l'une des dernières évolutions du bocage perceptible dans les paysages.

Des vallées qui contribuent à la diversité des paysages

UNE ANIMATION DU RELIEF

Le relief de l'unité se caractérise globalement par des vallonnements mous. Toutefois, les vallées principales sont nettement encaissées (Erve, Vègre, Treulon), jusqu'à 30 mètres sous le niveau des plateaux et introduisent une certaine animation du relief.



LA MARQUE DES ANCIENNES ACTIVITÉS

L'absence de massifs forestiers interdit tout fonctionnement d'industries lourdes traditionnelles (forges, verreries, etc.). Toutefois, la présence de la Basse Sarthe et de la Basse Vègre permet le développement des industries liées à l'eau en plus des moulins à grains qui jalonnent le cours de toutes les rivières. Au XIX^e siècle, les tanneries sont présentes à Brûlon et à Sablé (où se développe en parallèle une importante industrie gantière).

A l'heure actuelle, les industries de l'unité sont associées plutôt aux axes de communication qu'aux gisements de matières premières ou d'énergie. Ainsi, l'industrie agroalimentaire qui marque aujourd'hui le paysage industriel sabolien est-elle indifféremment répartie le long des routes qui desservent la périphérie urbaine.



Unité n°3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION

DES VALLÉES QUI CRISTALLISENT LES IMPLANTATIONS BÂTIES

Si le bâti dispersé se rencontre dans toutes les situations sur le territoire de l'unité paysagère, il n'en est pas de même pour les agglomérations. Les coteaux de l'Erve, de la Vègre et de la Sarthe regroupent tous les bourgs de l'aire d'étude à l'exception de Viré-en-Champagne, situé sur un plateau. Certains bourgs, traversés par l'eau, y gagnent un charme particulier (Loué, Asnières-sur-Vègre, Sablé-sur-Sarthe, etc.).

Une identité paysagère qui s'appuie sur les éléments bâtis

DES MATÉRIAUX TRADITIONNELS QUI "DONNENT ENCORE LE TON"

Le roussard est couramment utilisé dans toute l'unité paysagère, il est fréquemment associé à diverses roches calcaires claires (dont du tuffeau) dans des proportions variables vers l'est et le sud. Partout, la tuile est présente, ainsi que la brique, mais elles sont quasi systématiquement associées à de l'ardoise.

Il en résulte une tonalité globale "chaude" des paysages liée à la présence de nombreuses fermes isolées rythmant l'espace. Ces couleurs chaudes traditionnelles, sont également nettement lisibles dans les bourgs et contribuent à l'identité de l'ensemble de l'unité paysagère.



DES FORMES BÂTIES CONTEMPORAINES QUI TENTENT DE S'INSCRIRE DANS LA CONTINUITÉ ?

Les principaux bourgs de l'unité paysagère connaissent une certaine expansion démographique. Sur le plan des paysages, cela se traduit par des constructions d'habitations récentes en périphérie des centres anciens, pour la plupart sous la forme de lotissements. Les entrées de ville sont également marquées, pour la plupart, par l'implantation de nouveaux bâtiments d'activités (exemples des Z.A. au nord de Brûlon, et au sud-est de Sablé-sur-Sarthe).

Le constat global quant aux incidences paysagères de ces formes d'urbanisation reste ici comparable à celui qui a été décrit à l'échelle du département. Toutefois, une recherche de cohérence dans les palettes de couleurs entre bâti ancien et bâti contemporain est à souligner.

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LA VALLÉE DE LA VÈGRE

Cette vallée possède un charme indéniable. Elle enserre dans ses coteaux pentus tout un chapelet de sites plus pittoresques les uns que les autres : moulins et leurs aménagements, prairies bocagères humides et villages préservés (Poillé-sur-Vègre, et les deux «petites cités de caractère» de Brûlon et Asnières-sur-Vègre).

SABLÉ-SUR-SARTHE

Sablé-sur-Sarthe est un pôle urbain particulièrement attractif à l'échelle du département. La présence de la Sarthe et de l'Erve, avec leurs berges aménagées et de grands plans d'eau aérant le centre-ville, du château en situation dominante et d'un centre-urbain haussmanien d'aspect cossu confèrent à cette petite ville d'environ 10 000 habitants une image relativement prestigieuse. La situation marginale de cette ville par rapport au reste de l'unité lui confère un rôle de ville charnière, articulant la liaison avec l'unité voisine (liée à la vallée de la Sarthe) tout en restant ancrée dans ce qui est couramment appelé «le bocage sabolien».

ASNIÈRES-SUR-VÈGRE

Le village a été fondé précocement, sans doute en raison de l'existence d'un gué permettant de traverser la Vègre. Cette ancienneté et la présence de la rivière expliquent la concentration, sur le site, de nombreux édifices anciens remarquables (église paroissiale Saint-Hilaire, mentionnée dès le VII^e siècle, manoir de la Cour, XIII^e siècle, château de Moulin-Vieux, XVIII^e siècle, entre autres).

La particularité d'Asnières, c'est qu'au-delà de ces édifices majeurs, l'ensemble du village présente une belle homogénéité (formes architecturales anciennes, matériaux locaux de construction - aux couleurs ocres -, transitions entre l'espace public et l'espace privé soignées - murets de pierre locale, fleurissement sobre et soigné -, espace public discrètement traité - revêtements, mobilier urbain, etc.). La traversée du village laisse à l'observateur une impression d'harmonie.



Une forte diversité paysagère du bocage

La première source d'hétérogénéité des paysages de cette unité est liée à la morphologie des haies :

Structure de la haie	Valeur paysagère	Fréquence dans l'unité paysagère	Schéma de la haie type
Haie continue haute trois strates*	Excellente	Rare	
Haie continue deux strates* avec cépées (+ arbres et quelques arbustes)	Bonne	Présente en zone bocagère	
Haie continue deux strates* (arbres et arbustes)	Moyenne	Présente partout	
Haie discontinue dégradée <small>*strate : niveau de végétation</small>	Faible	Fréquente en zone ouverte Présente partout	

A cette diversité morphologique s'ajoutent les facteurs de variabilité suivantes :

- vieillissement de la végétation,
- différents modes (voir absence) d'entretien,
- continuité de la trame bocagère,
- densité du maillage.

Les bocages déstructurés regroupent ainsi divers faciès aux qualités environnementales, agronomiques ou paysagères différentes.

Toute intervention sur les bocages déstructurés demande donc une analyse fine des faciès bocagers concernés (sur les plans structurels et/ou fonctionnels), une recherche des dynamiques évolutives (acteurs concernés ...) et une définition, au cas par cas, des finalités prioritaires des interventions.

Mots clés

Bocage en mutation - mosaïque de paysages fermés et ouverts - poulaillers - bâti aux couleurs chaleureuses.

Unité n°3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

□ Espace caractérisé par un maillage bocager partiel, de mous vallonements, un bâti aux couleurs chaudes et la présence de poutilliers

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

□ Espace très peu arboré

Les espaces spécifiques de vallées

▨ Vallée fortement marquée par le relief et la végétation

Les éléments liés au fonctionnement visuel

◆ Infrastructure majeure générant des paysages vitrines

▲ Paysage polarisé vers un élément paysager clé

Les sites particuliers

▨ Espace urbanisé en évolution

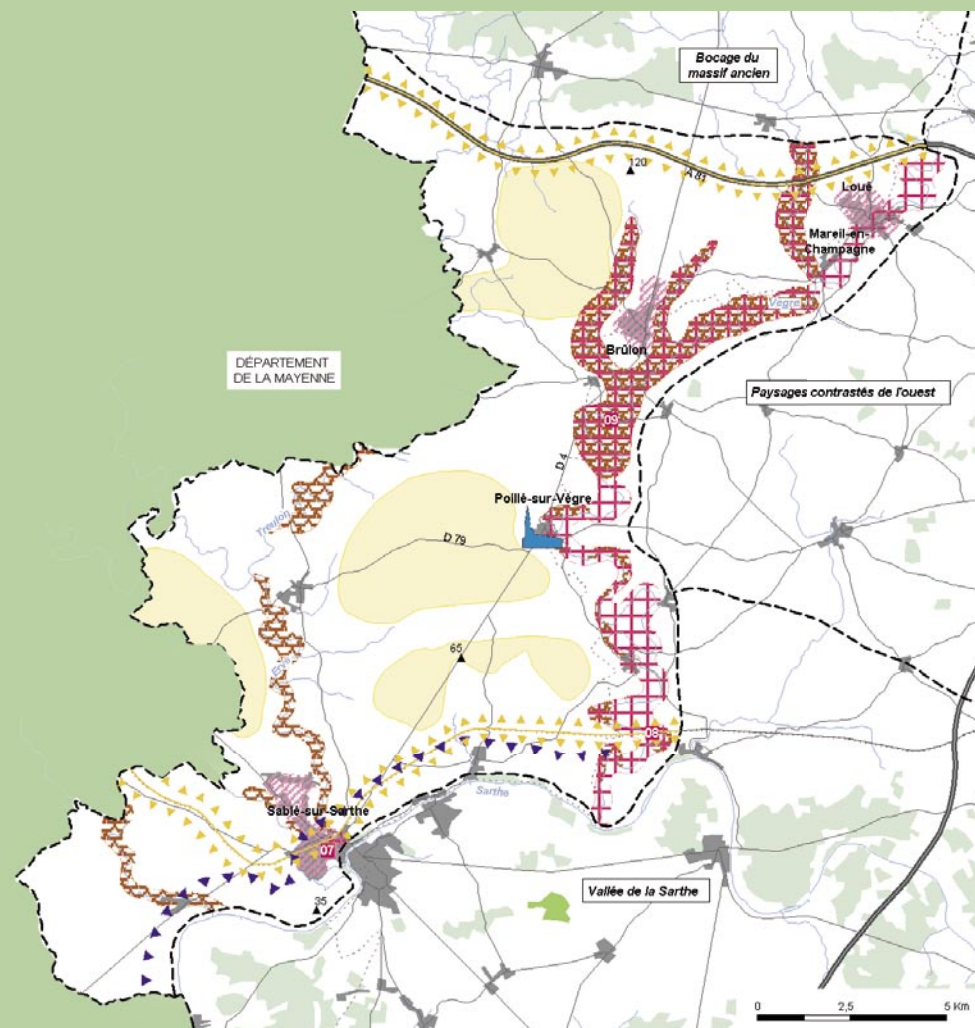
■ Bourg ou centre bourg à fort potentiel paysager

▨ Site remarquable

07 Site remarquable de Sablé-sur-Sarthe

08 Site remarquable d'Asnières-sur-Vègre

09 Site remarquable de la vallée de la Vègre



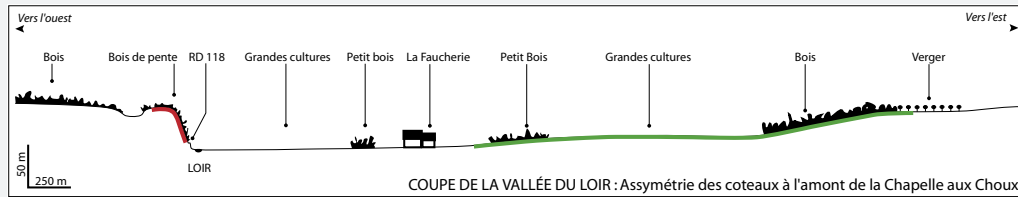
Unité n°4 : VALLÉE DU LOIR

Un territoire fortement structuré par les vallées

DES VALLÉES EN "U" CARACTÉRISTIQUES

La vaste plaine alluviale du Loir représente une étendue plane de 3 kilomètres de large environ. Les affluents du Loir forment des entailles beaucoup plus modestes dans le plateau du sud de la Sarthe, mais la plupart ont néanmoins des vallées avec un fond plan nettement marqué.

Les coteaux du Loir et de ses affluents sont localement pentus, voire escarpés notamment au nord (et en particulier aux abords de Vouvray-sur-Loir). Au niveau des pentes les plus accentuées, des affleurements de tuffeau, de couleur claire, forment ponctuellement des bandes ou des taches blanches perceptibles de loin, mais la plupart du temps, ce sont des boisements qui assombrissent les arrières plans de coteaux.



DES PAYSAGES HIVERNAUX FORTEMENT MARQUÉS PAR L'EAU

La vallée du Loir est celle des trois grandes vallées sarthoises dont les paysages de crue sont les plus remarquables. Avec une zone d'expansion des crues pouvant atteindre deux kilomètres de large en moyenne (comme lors de la crue de référence de 1995), la vallée du Loir change complètement de physionomie en fonction des épisodes pluvieux. L'éclat métallique des vastes plans d'eau et leur horizontalité caractérisent les perceptions hivernales.

TROGLODYTES ET TUFFEAU : UNE ORGANISATION ET UNE TYPOLOGIE BÂTIE SPÉCIFIQUE

La plupart des bourgs actuels sont fondés au Moyen Âge autour des forteresses et des églises, eux-mêmes implantés en lien avec les vallées (gués, surplombs, etc.). Le bâti troglodyte est relativement fréquent. Ce peut être de l'habitat et, plus fréquemment, des caves (par exemple à Vouvray). Il existe un gradient de répartition : les troglodytes sont plus nombreux à l'est de la vallée qu'à l'ouest où les coteaux sont moins abrupts. Les vallées sont également caractérisées par la présence de châteaux (sites défensifs et/ou attractifs) mais aussi des anciennes industries qui exploitent, à partir du XVI^e siècle, la disponibilité en eau (moulins à papiers et à céréales, puis filatures). Les tanneries sont également très nombreuses, la vallée du Loir en a compté jusqu'à une quinzaine. Fin XIX^e - début XX^e siècle, ces industries traditionnelles déclinent. Leurs traces jalonnent encore toutefois le cours des rivières.



Plus globalement, sur l'ensemble de l'unité paysagère, le bâti traditionnel utilise les matériaux locaux de construction : essentiellement schiste ardoisier pour la plupart des toits, et tuffeau. Ce dernier se prête bien à la taille et est à l'origine d'un bâti très typé. Toutefois, d'autres types de roches calcaires (plus rouges) et les tuiles leur sont localement associées, notamment à l'ouest de l'unité (cette dualité tuile-ardoise se lit également au travers du bâti récent).



Un paysage ponctué de bosquets et de peupleraies

Les romains pratiquent les premières ouvertures dans le couvert forestier et implantent ponctuellement quelques domaines agricoles, les villas. Mais les premiers défrichements d'envergure sont menés par des moines envoyés par les évêques manœuvres, au cours du IX^e siècle. La forêt recule vers les coteaux les plus abrupts, voire les hauts de plateaux. Elle laisse la place à un espace plus ou moins bocager et drainé par des fossés : les grandes exploitations sont rares et le bocage est leur apanage (dans les secteurs les plus humides, c'est un bocage à base de saules et de frênes). Autour des bourgs les haies disparaissent, conséquence de l'exploitation de certaines terres en commun. Aujourd'hui, cette organisation est encore, localement, lisible.



Le bocage s'associe à des boisements nombreux et plutôt de petite taille (excepté dans les espaces de transition). Ils marquent fortement les paysages de l'unité paysagère. Les essences représentées sont nombreuses : les feuillus sont majoritaires dans les vallées (divers chênes et châtaigniers, ces derniers souvent en taillis) ; sur les plateaux, les pinèdes sont plus répandues mais sont en mélange avec ces mêmes feuillus.

Les peupleraies marquent tous les paysages de la vallée du Loir de leurs silhouettes caractéristiques. L'ampleur et la fréquence des peupleraies (présence dans plusieurs plans d'un même point de vue...) sont certes des caractéristiques communes aux plus grandes vallées, mais celles du Loir et de ses affluents concentrent près de la moitié des surfaces sarthoises, d'où un impact notable.



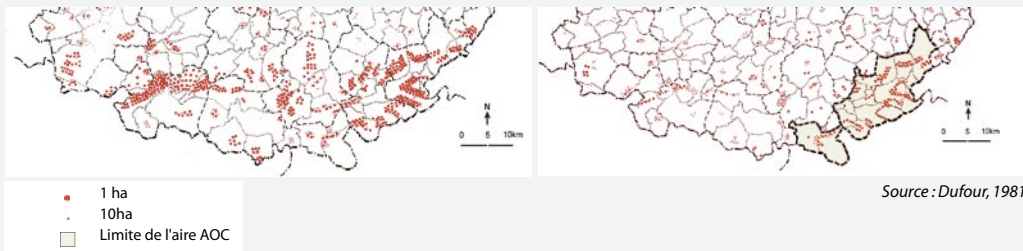
Des cultures spécifiques liées à la douceur du microclimat

L'IMAGE EMBLÉMATIQUE DU VIGNOBLE

Dès le Moyen Age, les coteaux exposés au sud se couvrent de vignes. Malgré les crises climatiques et sanitaires subies par ces vignobles, les meilleurs crus persistent sur les coteaux les mieux exposés (vers le sud et le sud-est, dans le secteur de Château-du-Loir / La Chartre-sur-le-Loir). Aujourd'hui, en dehors du Val de Loir, la production sarthoise est anecdotique. Les vignobles génèrent des paysages ouverts et réguliers, typiques de l'unité paysagère, mais d'expansion limitée. Ils restent cependant emblématiques de cette unité paysagère où ils s'associent aux coteaux ensoleillés, aux petites maisons de vignes et aux caves troglodytiques.



Régression du vignoble dans la vallée du Loir entre 1830 et 1964



DES PAYSAGES RYTHMÉS PAR LES VERGERS

Les vergers sont également favorisés par le microclimat doux et tempéré de cette unité paysagère. L'essor de ces cultures est tardif (fin du XVIII^e siècle), avec un nouvel élan dans les années 1950 lorsque de nouvelles variétés sont apparues et que les pommiers ont remplacé les vignes. La disparition consécutive des vergers de haut jet a induit des modifications paysagères : ceux-ci diffèrent complètement de ceux que l'on peut rencontrer, par exemple, dans l'unité paysagère « Bocage du massif ancien » (principalement composés de vieux arbres de haut jet). Ce sont essentiellement des vergers de pommiers, mais localement de poiriers, noyers, châtaigniers, etc. Les arbres, taillés bas, sont plantés en ordre serré, recouverts de filets anti-grêle en période de fructification. Ils génèrent des paysages expressifs et typiques. Aujourd'hui, les zones de production se concentrent (aux abords du Lude et de Vaas, notamment) et les petits vergers disparaissent. Sur le plan paysager, cette concentration génère des paysages plus homogènes emprunts d'une certaine modernité.



La vallée du loir : une attractivité qui perdure ?

UNE DYNAMIQUE DE POPULATION QUI S'ESSOUFFLE ?

Le microclimat doux et tempéré qui règne dans le Val de Loir a favorisé la sédentarisation de populations humaines dès le Néolithique (6000 av. JC). Par ailleurs, les sols sont de relativement bonne qualité et la vallée du Loir a constitué un couloir privilégié pour les déplacements et les échanges (voie romaine entre Le Mans et Tours, itinéraire privilégié entre l'Ouest et le Bassin Parisien dès le XVIII^e siècle).

Cette situation a été à la fois favorable aux échanges commerciaux (exports de vins et de fruits qui se développent surtout entre les XVIII^e et XIX^e siècles), et au passage d'armées romaines, normandes ou anglaises (qui ont laissé des traces des fortifications encore visibles dans le paysage, quoique discrètes : camp romain, mottes féodales, restes de châteaux forts).

Aujourd'hui, aucun axe de communication d'intérêt extra régional n'emprunte plus la vallée du Loir et la population est globalement en léger recul. Toutefois, le pôle urbain de La Flèche bénéficie d'un certain dynamisme et voit sa population et celle de son aire d'influence augmenter. Notons que si le taux d'évolution global des quatre cantons de La Chartre, Château-du-Loir, Le Lude et La Flèche est légèrement négatif, le solde migratoire, lui, est en moyenne positif.

Cette dynamique se traduit sur le plan des paysages par :

- un fort développement de la ville de La Flèche (environ 33% du bâti d'habitation de la commune est postérieur à 1975) ;
- un nombre toujours croissant de résidences secondaires, même si la dynamique n'est plus aussi forte que dans les années 1980 ;
- une forte croissance de l'habitat individuel dispersé, notamment dans les sites les plus attractifs (bords de Loir et autres rivières).



Entrée nord-ouest dans la Flèche

UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE CERTAINE

La typicité des paysages et la douceur du climat engendrent un tourisme particulièrement dynamique. L'offre en hébergement de tout type est ici plus abondante que dans toute autre région de la Sarthe (Le Mans mis à part). Cela se traduit par des aménagements visibles : campings, chemins de randonnées balisés et entretenus, berges du Loir aménagées, signalétique touristique, etc... mais aussi par une présence forte de résidences secondaires dispersées le long des axes et en particulier aux abords des vallées (où se pose également le problème de la prolifération des cabanons plus ou moins précaires). Par ailleurs, notons que parmi les 10 sites les plus attractifs du département, se trouvent le zoo de La Flèche (premier site sarthois avec 290 000 visiteurs en 2003) et le château du Lude (dixième site sarthois avec 20 450 visiteurs en 2003).



Unité n°4 : VALLÉE DU LOIR



Source : Agence de développement de la vallée du Loir.

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LE CHÂTEAU DU LUDE

Le château du Lude (partiellement inscrit et classé au titre des monuments historiques) fut d'abord une forteresse destinée à défendre l'Anjou contre ses agresseurs (normands puis anglais). Le premier château fut bâti sur les rives du Loir entre le X^e et le XV^e siècles. A la fin de cette période, il est transformé en demeure d'agrément de style Renaissance et encore modifié jusqu'au XIX^e siècle. Les jardins (partiellement inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques), en partie dessinés par André au XIX^e siècle, mais dont la structure d'origine date du XVII^e siècle, sont entretenus et complétés par des ajouts modernes. L'ensemble est aujourd'hui l'un des sites touristiques phare de la vallée du Loir, et même du département.



Photo Château du Lude

LE VIGNOBLE DE JASNIÈRES

Ce vignoble des environs de La Chartre-sur-le-Loir produit des vins reconnus depuis le XVIII^e siècle. Ils étaient alors déjà exportés jusqu'en Flandre, en Hollande et en Angleterre. Bénéficiant d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) depuis 1937, ce vignoble s'étend sur les communes de Ruillé et de Lhomme dont il marque fortement les paysages.

LA FLÈCHE – PÔLE URBAIN MAJEUR

Avec 15 000 habitants environ, La Flèche est le pôle urbain principal de l'unité paysagère. Le centre ancien de la ville, traversé par le Loir, est réputé (site inscrit et quantité de monuments protégés au titre des monuments historiques). Certains bâtiments sont particulièrement réputés (château des Carmes et lycée militaire, entre autres). Le dynamisme de cette ville se traduit par un développement de l'habitat pavillonnaire et des zones d'activité en périphérie urbaine.

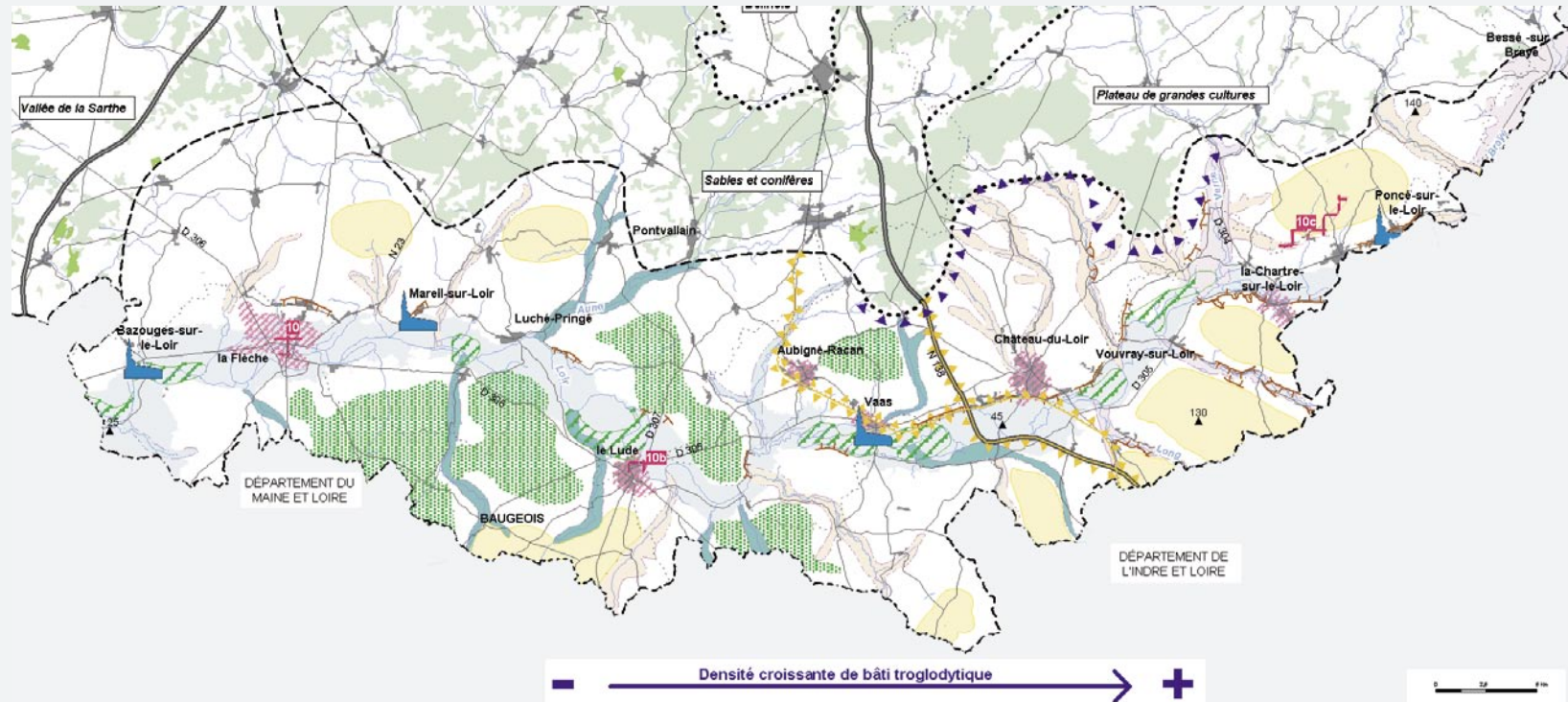
Les châteaux du Loir

L'image de la vallée du Loir est fortement liée à la présence des châteaux qui jalonnent ses coteaux. Par rapport au reste du département, c'est dans cette unité qu'ils sont les plus nombreux. Parmi ces édifices, la plupart allient plusieurs styles architecturaux différents. Les édifices les plus anciens (Moyen Âge) sont implantés en bord de Loir (Bazouges). Les châteaux et manoirs de style Renaissance, les plus nombreux, sont fréquemment érigés à flanc de coteau.

Ces édifices dressent leur haute silhouette souvent claire sur les coteaux du Loir et de ses affluents. Si leur implantation à flanc de coteaux concourt souvent à les rendre perceptibles de loin, ils sont également repérables grâce aux grands conifères - cèdres, sapins, séquoias, etc. - de leurs parcs, souvent remaniés au cours du XIX^e siècle. La hauteur de ces arbres permet de signaler de loin la présence des châteaux alors que ceux-ci peuvent demeurer invisibles...

La valeur identitaire de ces ensembles (bâtiments, parcs et jardins) est largement reconnue. Nombreux sont ceux qui font l'objet de protections (monuments historiques, sites classés et inscrits notamment).

Synthèse



Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

— Espace caractérisé par la proximité de vallées et où sont perceptibles des peupleraies et/ou des vergers basse-tige et/ou des vignobles et/ou du bâti à base de tuffeau

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

- Espace très peu arboré
- Espace densément bocager
- Espace boisé

Les espaces spécifiques de vallées

- Vallée du Loir
- Vallée peu marquée
- Vallée marquée
- Vallée caractéristique
- Vallée emblématique

Les espaces également caractérisés par du bâti typé

— Gradient de répartition du bâti troglodytique

▲ ▲ ▲ Paysage polarisé vers un élément paysager clé

Les éléments liés au fonctionnement visuel

- Infrastructure majeure générant des paysages vitrines
- Espace balcon

Les sites particuliers

- Espace urbanisé en évolution
- Bourg ou centre bourg à fort potentiel paysager
- Site remarquable
- 10 Site remarquable de la Flèche
- 10b Site remarquable du château du Lude
- 10c Site remarquable du vignoble de Jasnières

- Limite franche
- Limite progressive
- ▲ Repère d'altitude
- Zone boisée
- Verger, vigne
- Zone urbanisée
- Réseau hydrographique
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Chemin de grande randonnée
- Réseau ferré

Source : BD CARTO ® (IGN).

Mots clés

Vallées - tuffeau et ardoise - châteaux et manoirs - troglodytes - peupleraies - vignobles - vergers basse tige - grand tourisme.

Unité n°5 : BÉLINOIS

Des impressions marquées par une confusion certaine

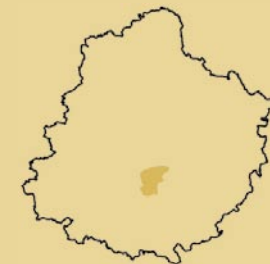
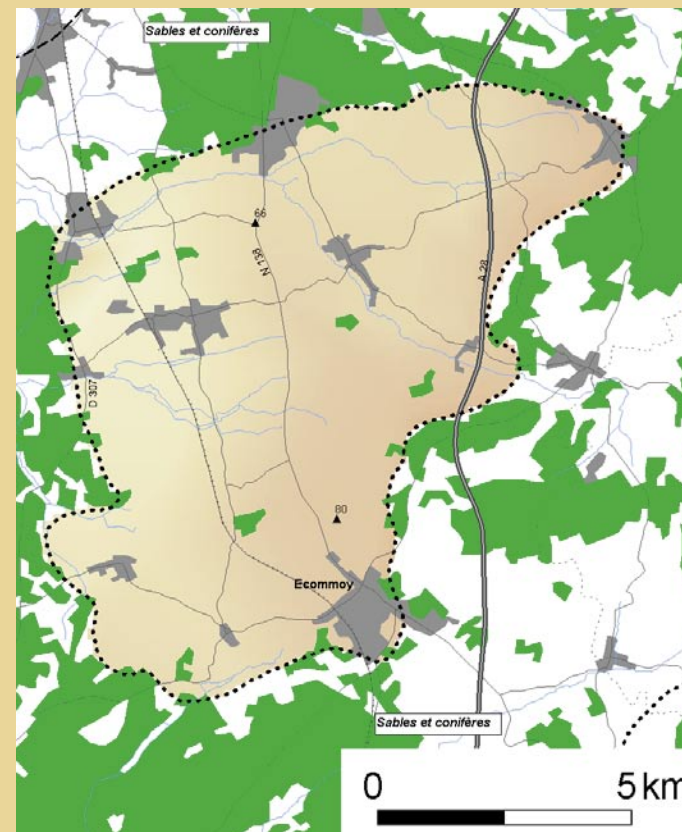
Le Béloinois se perçoit comme une respiration (zone ouverte : relief plan et boisements peu nombreux) par contraste avec le vaste secteur fermé (vallonné et boisé) qui l'entoure.

C'est également une unité aux paysages rythmés, voire même, parfois, un peu confus. En effet, les nombreux éléments dispersés sur cet espace globalement plan attirent simultanément le regard : bâti dispersé, petites parcelles agricoles, arbres isolés ou petits groupes arborés (peupliers, vergers, vestiges de haies bocagères), carrefours routiers, etc.

Cette relative confusion intervient lorsque aucune hiérarchie visuelle n'est perceptible. Quelques éléments visuellement plus prégnants (contraste d'échelle) structurent toutefois certains paysages : lignes électriques haute tension, usines, silos, zones d'activités, grosses agglomérations, etc.

De vastes panoramas permettent d'embrasser du regard la quasi-totalité de l'unité depuis ses marges, notamment au nord d'Ecommoy. Mais pour le reste de l'unité, le fonctionnement visuel varie entre ouverture et fermeture en fonction de la répartition des nombreux obstacles visuels ...

Les paysages perçus depuis la RN 138 permettent d'appréhender toutes ces caractéristiques sensibles de l'unité paysagère : respirations au nord d'Ecommoy et au sud de Mulsanne, rythme et confusion sur tout l'itinéraire, panoramas (en sortie d'Ecommoy notamment).



Source : fond BD ALTI © (IGN), BD CARTO © (IGN).

Une enclave ouverte au sein des plantations de conifères

L'unité paysagère se définit de la même manière que le pays traditionnel du même nom : le Béloinois.

Contrairement aux autres «pays» traditionnels sarthois, l'aire géographique du Béloinois a peu évolué au fil du temps. Le pays s'appuie en effet essentiellement sur une composante stable : la zone d'affleurement de marnes jurassiques au sein des formations cénomaniennes («boutonnière»).

Cela se traduit par des limites relativement franches entre secteur ouvert des cultures (Béloinois) et secteur boisé (en périphérie).

Unité n°5 : BÉLINOIS

Une agriculture traditionnellement morcelée

DES CONDITIONS NATURELLES FAVORABLES

Les assises géologiques de l'unité paysagère sont constituées de marnes jurassiques. Celles-ci permettent le développement de sols très fertiles, les mêmes que ceux qui font la richesse des terrains du nord-ouest de la Sarthe.

Par contraste avec les proches régions à l'agriculture très défavorisée (sur sables cénomaniens), le Bélois a de tout temps fait figure d'oasis de prospérité.

DEUX CONSTANTES : LA CÉRÉALICULTURE ET LE MARAÎCHAGE

Les sols riches du Bélois permettent des productions à forte valeur ajoutée. Le blé et les cultures maraîchères sont des cultures traditionnelles du Bélois. Les cultures maraîchères, encore présentes de nos jours, bénéficient de la proximité des marchés manceaux.



Sur le plan des paysages, cela se traduit par la présence des nappes ondulantes, vertes ou dorées, des champs de blé, des mosaïques des cultures maraîchères, des silos à céréales et des tunnels de cultures.

Le maïs est introduit dans la Sarthe dans les années 1960 dans les régions les plus fertiles, dont le Bélois. Depuis lors, cette culture marque les paysages de son empreinte caractéristique (rideaux denses le long des routes, etc.).

LE CHANVRE, UN PATRIMOINE EN PÉRIL

Entre le XVIII^e et le début du XX^e siècles, le Bélois a été l'un des terroirs à chanvre les plus productifs de la Sarthe. Cette culture, tombée en désuétude au début du XX^e siècle, a aujourd'hui disparu. Si les fours à chanvre éveillent encore la curiosité des promeneurs des alentours de Marolles-les-Brault, il n'en est pas de même dans le Bélois. Les fours y sont trop peu nombreux pour attirer l'attention, rarement entretenus et parfois même démolis pour laisser la place à l'urbanisation.



LA PERSISTANCE D'UN PETIT PARCELLAIRE

La richesse du terroir, la proximité du Mans et de la Sarthe (offrant des possibilités de travaux d'appoint) a permis l'installation d'une population très nombreuse dont le quotidien pouvait être assuré par de petites surfaces agricoles.

La conséquence paysagère est la fragmentation du parcellaire. Ce morcellement en petites parcelles reste lisible malgré l'importante augmentation de la taille globale moyenne des exploitations agricoles (qui est aujourd'hui équivalente aux surfaces recensées ailleurs dans le département, soit environ en moyenne 60 hectares). La succession de petites parcelles qui ne sont pas affectées aux mêmes productions est une des caractéristiques paysagères du Bélois.

DES FERMES TRADITIONNELLEMENT ÉPARGILLÉES

Les conditions naturelles favorables ont permis le développement d'un habitat dispersé. Le morcellement du territoire agricole va ainsi de pair avec la multiplication de fermes de petite taille.



La tendance actuelle à la concentration agricole induit par endroit, une expansion de certains noyaux anciens auxquels s'adjoignent de grands hangars (stockages de productions ou de matériel, élevages industriels). Ailleurs, une mutation des usages a lieu et le bâti agricole ancien peut être utilisé pour de l'habitat exclusivement.

Le bâti traditionnel, de petite envergure, est souvent de couleur terne. Bien que le roussard et le tuffeau soient fréquemment utilisés, les façades enduites sont les plus fréquentes avec des couleurs claires tirant souvent sur le gris.

Dans ce contexte d'habitat dispersé, les bourgs sont longtemps restés de petits villages. Le bâti urbain antérieur au XIX^e siècle est assez rare dans l'unité paysagère.



Une unité paysagère sous influence mancelle

LA CROISSANCE DES AGGLOMÉRATIONS

La proximité de l'agglomération mancelle, ainsi que la desserte par des voies de circulation rapides (RN 138 et A 28 en particulier) ont favorisé un développement de l'urbanisation du Bélois parallèlement aux crises du logement qu'a connues Le Mans depuis les années 1960.

Dès la fin des années 1960, cet essor est très marqué. Il a la particularité de concerner quasi exclusivement du bâti individuel fortement consommateur d'espace, les petits collectifs étant rares. La majeure partie de cette urbanisation concerne la périphérie des bourgs, ce qui induit un fort étalement urbain le long des voies d'accès. Cela a provoqué entre autres, la « fusion » de St-Gervais-en-Bélin et Laigné-en-Bélin le long de la RD 144.

Unité n°5 : BÉLINOIS

Les agglomérations forment actuellement de grandes nappes de tissus urbains constituées de petits volumes juxtaposés d'où émerge un clocher. En perception éloignée, ce dernier est souvent le seul signe visible de l'organisation ancienne des bourgs. Le bâti est de couleurs claires, alternativement couvert de tuiles ou d'ardoises, les deux étant utilisées traditionnellement dans le Béloinois.



L'ampleur de cette urbanisation moderne décroît vers le sud, exception faite du pôle d'Ecommoy qui bénéficie, outre de son rôle administratif du chef-lieu de canton, d'un accès direct à l'A 28.

Ecommoy fait également exception en ce qui concerne les commerces et services urbains : ailleurs, les bourgs semblent endormis, cités dortoirs de la ville du Mans.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE URBANISATION DIFFUSE

Les nouvelles implantations bâties des années 1960 à nos jours ne concernent toutefois pas exclusivement les bourgs. L'habitat occupe aujourd'hui indifféremment l'ensemble du territoire, s'accrochant aussi bien à un noyau ancien, qu'à un axe de circulation ou une zone d'activités. Des pavillons complètement isolés existent également. Cette urbanisation de l'espace rural génère des paysages rurbains peu différenciés et souvent synonymes de perte d'identité.



DES INFRASTRUCTURES DIVERSES

La proximité mancelle s'exprime au travers de la présence de nombreux aménagements anthropiques : routes et lignes électriques s'orientent de manière évidente vers le nord de l'unité paysagère. Cette convergence se traduit par une concentration de ces structures qui est caractéristique de l'unité paysagère.

Les néo-paysages

Les néo-paysages sont des paysages dont les principaux éléments constitutifs évoquent une certaine modernité. Mais le néo-paysage ne se limite pas à ce «sujet» moderne : ce sont également des impressions, des ambiances que les paysages traditionnels n'expriment que rarement.

Le Béloinois concentre un certain nombre de néo-paysages dont les ambiances participent à l'identité contemporaine des lieux.

Grande échelle, voire gigantisme : pylônes haute tension, infrastructures autoroutières, silos géants, zones d'activités, etc. donnent de l'ampleur aux paysages.



Géométrie, voire rigidité : tracé de routes importantes (RN 138), lignes électriques, formes simples du bâti d'activités, etc. participent à une certaine rigidité des paysages.

Rythme, voire répétitivité : pavillons modernes similaires au sein d'un lotissement, locaux d'activités dans une Z.A., chapelets de pylônes le long des lignes électriques etc. poussent le rythme des paysages jusqu'au bégaïement.

Mots clés

Respiration au sein des «Sables et conifères» - relief plan - infrastructures - urbanisation - mosaïque de paysages agricoles et urbanisés.

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

□ Espace caractérisé par son ouverture (relief plan), une forte anthropisation (bâti et infrastructures) et un mélange de paysages agricoles et urbanisés

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

▨ Espace densément bocager

▨ Espace boisé

Les espaces spécifiques de vallées

■ Coupure verte

Les éléments liés au fonctionnement visuel

◆◆◆ Infrastructure majeure générant des paysages vitrines

— Infrastructure prégnante - ligne électrique

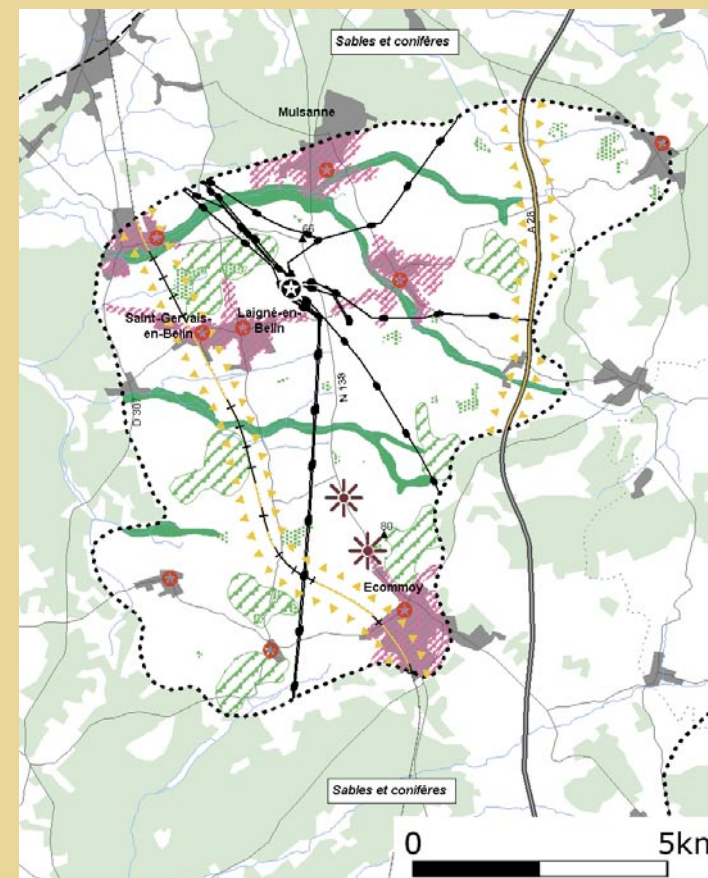
— Infrastructure prégnante - voie ferrée en remblais

⊛ Repère visuel - poste électrique

⊛ Repère visuel - clocher

Les sites particuliers

▨ Espace urbanisé en évolution



Source : fond BD CARTO © (IGN).

Unité n°6 : SABLES ET CONIFÈRES

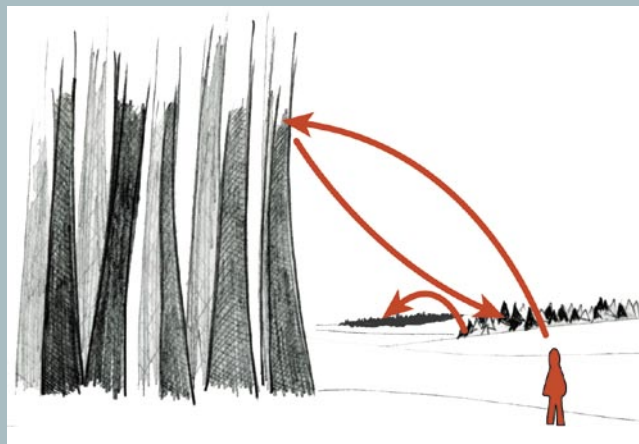
Une impression dominante de rythme

Cette unité paysagère se caractérise par l'omniprésence de boisements de conifères, perçus en vision rapprochée et/ou en vision lointaine, générant une impression de rythme.

Dans les premiers plans du champ visuel, appréhendés notamment sur le parcours des nombreuses routes forestières, ces conifères génèrent des ambiances particulières par le biais de la verticalité de leur tronc, du rythme lié à leur juxtaposition et des jeux des lumières rasantes ... Ces perceptions sont très fréquentes puisque toutes les routes de l'unité longent ou traversent un boisement, au moins sur une petite partie de l'itinéraire. Dans les arrière-plans, l'observateur est frappé par la présence systématique de grandes nappes sombres donnant de la profondeur de champ aux panoramas.

La saisonnalité de ces paysages s'exprime par le biais des contrastes entre les arbres à feuillages persistants et le reste de la végétation (arbres à feuillages caducs, herbacées, etc.) : les sous-bois (fougères, graminées, etc.) réchauffent les ambiances automnales et adoucissent les perceptions printanières ; les frondaisons des pins assombrissent les panoramas durant la saison végétative et l'automne mais introduisent une touche de verdure dans les paysages hivernaux à dominante brune.

Globalement, ces paysages ont un fonctionnement visuel fermé : boisements, bocage faisant le lien entre les espaces boisés, etc. Cette impression est accentuée par les vallonnements du relief (excepté sur les marges nord et ouest de l'unité).



Un "croissant" sableux aux limites progressives

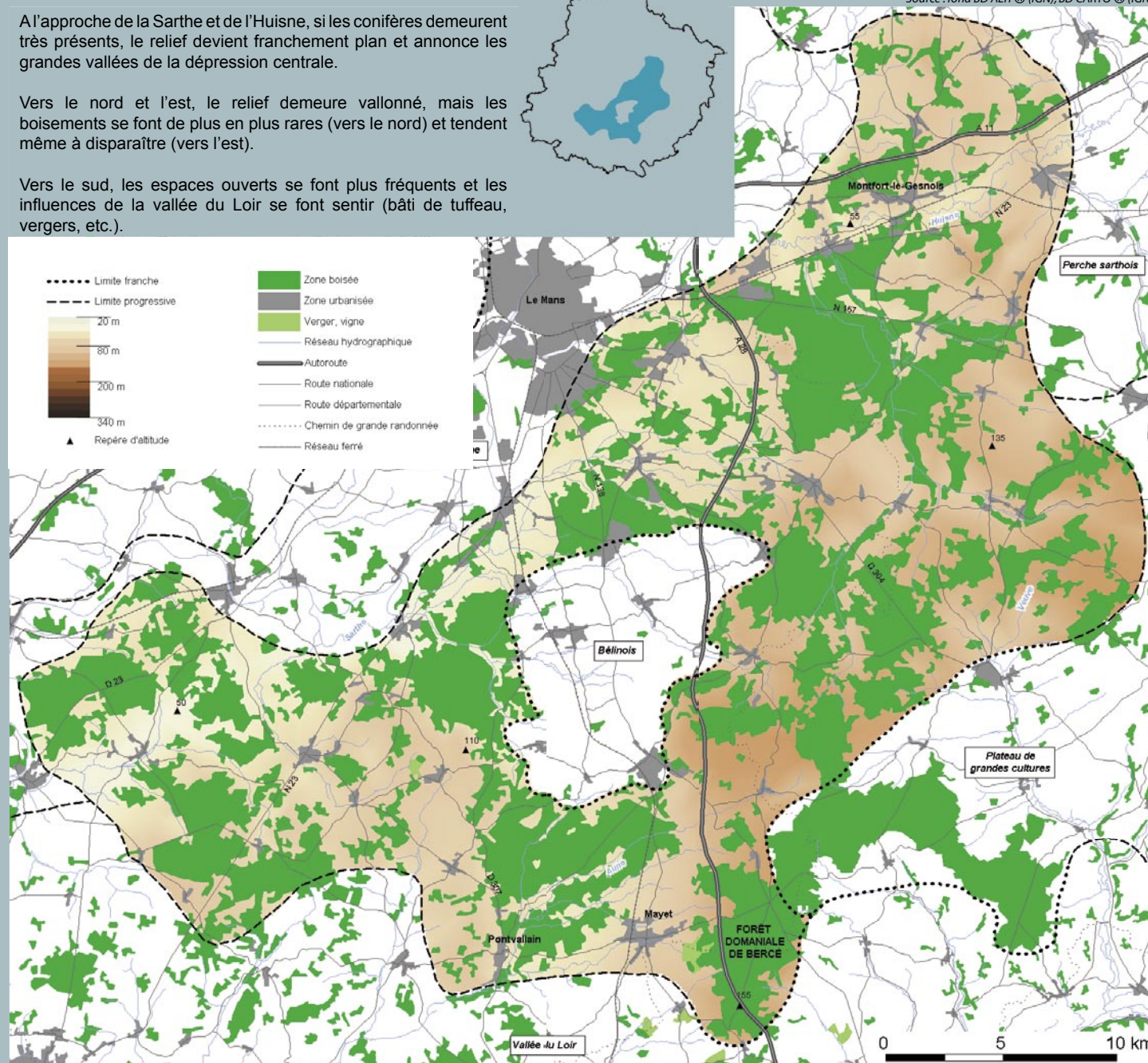
À l'approche de la Sarthe et de l'Huisne, si les conifères demeurent très présents, le relief devient franchement plan et annonce les grandes vallées de la dépression centrale.

Vers le nord et l'est, le relief demeure vallonné, mais les boisements se font de plus en plus rares (vers le nord) et tendent même à disparaître (vers l'est).

Vers le sud, les espaces ouverts se font plus fréquents et les influences de la vallée du Loir se font sentir (bâti de tuffeau, vergers, etc.).



Source : fond BD ALTI © (IGN), BD CARTO © (IGN).



Unité n°6 : SABLES ET CONIFÈRES

Des productions conditionnées par la pauvreté des sols

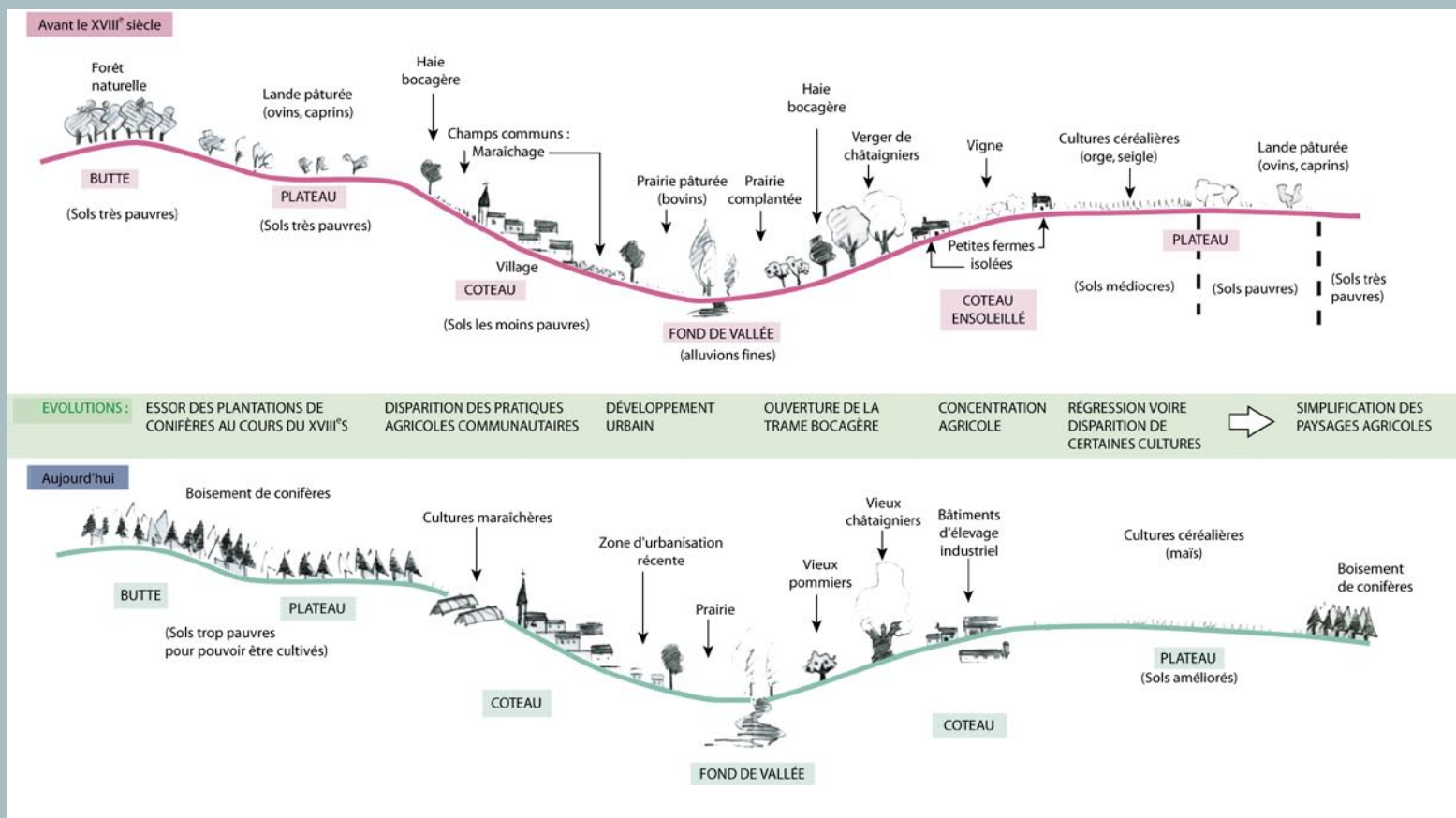
UN CONTEXTE GÉOLOGIQUE DÉFAVORABLE : DES SOLS MAJORITAIREMENT SABLEUX

La majorité des sols de l'unité paysagère se développe sur des sables. Ce sont des sols pauvres, légers et très sensibles à la sécheresse. A quelques exceptions près (buttes argileuses au nord de l'Huisne et affleurements de roussards en sommet de buttes ou de plateaux, etc.), les sables constituent les assises de la plus grande partie de l'unité paysagère formée ainsi de terroirs homogènes.

DES PRODUCTIONS ADAPTÉES AUX MICRO-VARIATIONS DU TERROIR

En fonction de la pente, des variations géologiques locales, des dépôts divers (alluvions, limons, etc.), de l'exposition des terrains, etc., les potentialités des terroirs, bien que globalement très médiocres, varient. Les agriculteurs, en essayant de tirer le meilleur parti des ressources naturelles, façonnent des paysages de polyculture intensive, très structurés et très lisibles. Au fil du temps, les modes de valorisation ont évolué, modifiant d'autant les paysages.

Les paysages évoluent globalement dans le sens d'une fermeture des plateaux et d'une ouverture (incomplète toutefois) des coteaux et vallées. Notons que vers le sud, les plateaux accueillent une proportion plus importante de grandes cultures, à l'origine de paysages de plateaux moins fermés.



Unité n°6 : SABLES ET CONIFÈRES

Une identité paysagère qui repose sur les boisements

DES CONIFÈRES OMNIPRÉSENTS

Les boisements de conifères couvrent approximativement la moitié des surfaces de l'unité paysagère. Ce sont principalement des pins maritimes mais des pins sylvestres et des pins larico, moins sensibles au froid, les remplacent sur les sols les moins pauvres (silhouettes plus rigides et plus sombres ...). Ces plantations apparaissent dans la Sarthe au cours du XVII^e siècle, aux abords de Moncé-en-Belin, mais le véritable essor des conifères date de la moitié du XVIII^e siècle. Le phénomène se propage et les surfaces enrésinées augmentent jusqu'au début du XX^e siècle.

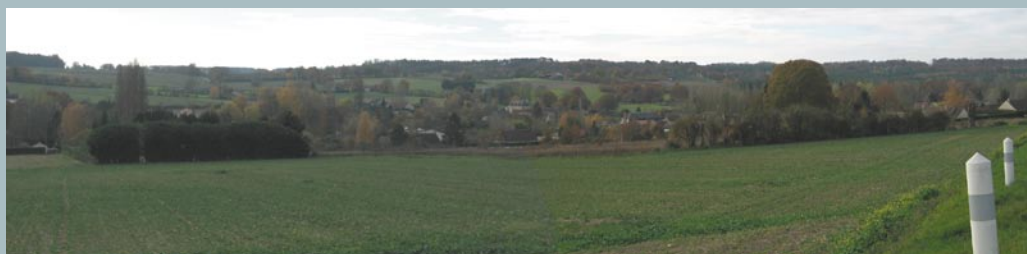
Aujourd'hui, les sols les plus pauvres sont systématiquement mis en valeur par la sylviculture. C'est ce phénomène qui a présidé à la banalisation des paysages de pinèdes, au détriment de la diversité induite par les landes ou les maigres taillis naturels à base de feuillus.



La forêt de Bercé est, elle aussi, concernée par ces enrésinements : dès le début du XIX^e siècle, 1 200 hectares de conifères y sont plantés.

UN BOCAGE FORMANT UNE CONTINUITÉ ARBORÉE

Entre les zones boisées, se trouvent des secteurs plus ouverts dévolus aux cultures et aux prairies bordées de manière plus ou moins continue par des haies bocagères. Ces haies, issues d'une tradition du XVIII^e siècle, permettaient l'exploitation de bois (revenu d'appoints) lorsque les landes étaient surexploitées.



Les restes de cette trame traditionnelle, aujourd'hui encore bien présente sur les coteaux les plus pentus et dans les vallées, participent à l'intérêt paysager et environnemental de ces espaces « interstitiels ».

LE RÔLE PLUS ANECDOTIQUE DES FRUITIERS

Si la vigne, traditionnellement cultivée sur les coteaux ensoleillés a aujourd'hui disparu, il n'en est pas de même des pommiers et des châtaigniers.

Les pommiers à cidre se répandent dans l'unité paysagère au cours du XVIII^e siècle. Ils sont complantés dans des prairies et permettent alors, malgré leur faible productivité, de compléter les maigres revenus des agriculteurs. Quelques vieux individus soulignent encore souvent les abords d'éléments bâtis anciens.

Les vergers de châtaigniers greffés font également partie des nombreuses productions traditionnelles. Les troncs noueux des vieux individus encore présents sur le territoire de l'unité paysagère participent au caractère pittoresque de ses paysages.

La multitude de ces cultures, vestiges d'une époque révolue, a une forte valeur patrimoniale en ce sens qu'elle exprime, au travers des paysages, toute l'ingéniosité mise en œuvre par les paysans de jadis pour subvenir à leurs besoins dans des conditions difficiles.



UN BÂTI DISCRÈTEMENT INSÉRÉ DANS LA TRAME ARBORÉE

Les fermes traditionnelles sont des petits bâtiments isolés, nombreux. Elles se caractérisent par leurs petits volumes, et surtout, par l'absence de granges (les productions étant insuffisantes pour nécessiter un bâtiment de stockage spécifique).

Aujourd'hui, beaucoup de ces fermes ont été détournées de leur usage originel et sont, soit abandonnées (loin des grands axes de communication et des principaux pôles urbains), soit restaurées et habitées.

Moins nombreuses sont celles dont l'activité agricole perdure et qui sont aujourd'hui entourées des grands hangars agricoles. Les bâtiments d'élevages industriels (avicoles notamment depuis les années 1960) sont assez nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire. Leur insertion paysagère est souvent favorisée par les nombreuses formations arborées (haies, bois) dans lesquelles ils sont fréquemment insérés.



Unité n°6 : SABLES ET CONIFÈRES

Des variations paysagères sur les marges

UN RELIEF PRINCIPALEMENT VALLONNÉ

Si le relief de l'unité paysagère est principalement vallonné avec des points hauts mettant en évidence les boisements et des vallées encaissées générant des paysages intimes, ce n'est pas une constante sur toute l'unité paysagère. Sa frange nord, en particulier, longe les vallées de la Sarthe et de l'Huisne et, en ces endroits, le relief devient nettement plus horizontal.



DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION TRÈS DIVERS



La grande taille de cette unité paysagère amène ses secteurs périphériques au contact des zones d'extractions de matériaux divers : ardoise et tuffeau au sud, briques et tuiles à l'est, sables des vallées de l'Huisne et de la Sarthe aux couleurs variées. A cela s'ajoutent les sables locaux et le grès roussard. Toutefois, les tons clairs et ternes (divers gris), des enduits sont des motifs récurrents en milieu urbain.

L'HUISNE : UNE VALLÉE TRÈS TYPÉE

Au nord-est d'une unité paysagère où les vallées sont relativement discrètes, la large vallée de l'Huisne s'impose comme une entité à part. Elle forme une respiration très typée, avec des espaces ouverts (prairies pâturées, maraîchages) au cœur de la zone boisée des conifères (nappes sombres perceptibles en haut des coteaux).

L'INFLUENCE MANCELLE

Comme pour toutes les unités paysagères voisines de l'agglomération mancelle, cette dernière a une influence sur l'urbanisation et l'aménagement en général de ses abords.

Les «Sables et conifères» jouxtent l'agglomération au sud-est. Là, se concentrent des infrastructures (lignes électriques, routes, etc.) et des zones d'activités. Le relais TDF, perceptible à plusieurs kilomètres à la ronde, constitue un élément repère important. Par ailleurs, les communes proches connaissent une forte pression à l'urbanisation autour des bourgs (fort développement de l'habitat pavillonnaire, voire dans certains cas de petits collectifs) et un problème de mitage.

Certains espaces naturels et/ou patrimoniaux (Arche de la Nature, abbaye de l'Epa, etc.) constituent des sites de loisirs privilégiés pour les manceaux et prennent la valeur «d'espaces verts» périurbains.



Le dynamisme induit peut avoir des conséquences paysagères négatives. Il s'agit des problématiques récurrentes liées à des opportunités économiques mal maîtrisées : perte de caractère des bourgs, mitage d'habitations et d'activités le long des axes de communication, dévalorisation consécutive des espaces naturels, etc. Les abords de la RN 23, au sud-ouest et à l'est du Mans en sont un exemple flagrant.

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

L'ABBAYE DE L'ÉPAU

C'est un site phare du tourisme et des loisirs culturels à l'échelle du département. L'abbaye cistercienne, fondée au XIII^e siècle, a été reconstruite au cours du XV^e. Le site de l'abbaye et de ses abords (jardins, prairies en bord d'Huisne) constitue un site remarquable à proximité du Mans. C'est un site privilégié pour les loisirs des manceaux, assimilable à un espace vert urbain.

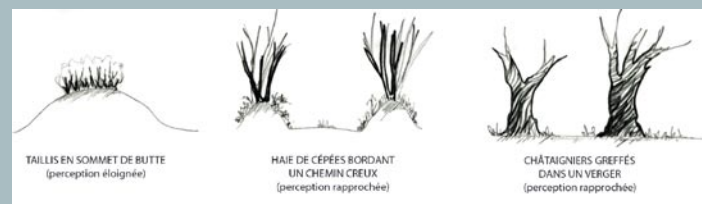
MONTFORT-LE-GENOIS

La ville, implantée à flanc de coteau, est réputée pour son vieux pont (XV^e siècle). L'entrée de ville, par ce même pont permet des vues très pittoresques sur l'église (X^e - XII^e et XVI^e siècles), le vieux moulin et les quartiers anciens en rive droite de l'Huisne.



Les châtaigniers

Les trois principaux motifs paysagers à base de châtaigniers marquent différemment les terroirs sarthois dans lesquels ils se développent. Ils sont toutefois réunis dans l'unité paysagère «Sables et conifères».



LES TAILLIS DE CHÂTAIGNIERS

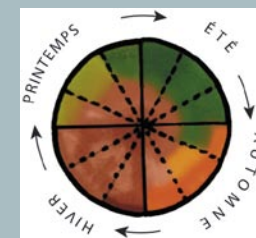
Ils forment de petits bois de pente ou en sommet de buttes. Ce sont des formations denses et hirsutes.

LES HAIES-TAILLIS DE CHÂTAIGNIERS

Souvent implantées sur des talus, elles sont rabattues tous les neuf ans. Elles forment des rideaux plus ou moins opaques (au gré des saisons et au fil de leur croissance) le long des petites routes et des chemins creux.

LES VERGERS DE CHÂTAIGNIERS

Les individus greffés (variété locale «Nouzillard») ont des silhouettes bien distinctes des cépées et sont assemblés en alignements lâches sur de petites parcelles. Les vieux individus ont des silhouettes très trapues caractéristiques. L'intérêt écologique des vieux troncs est reconnu.



SPECTRE DES COULEURS DU CHÂTAIGNIER AU FIL DES SAISONS

Le spectre des couleurs du châtaignier au cours des saisons est varié et participe à la diversification des palettes locales.

Unité n°6 : SABLES ET CONIFÈRES

Mots clés

Plantations de conifères - perception récurrente de nappes sombres - paysages fermés fortement arborés (pins, châtaigniers, etc.) - sables.

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Unité globalement caractérisée par la perception de boisements de conifères (et de châtaigniers dans une moindre mesure) à plus ou moins longue distance et la présence de sables

Les espaces présentant également des formes spécifiques de relief

- Espace au relief très plan
- Espace très peu vallonné
- Espace modérément vallonné

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

- Espace boisé

Les espaces spécifiques de vallées

- Vallée typée de l'Huisne

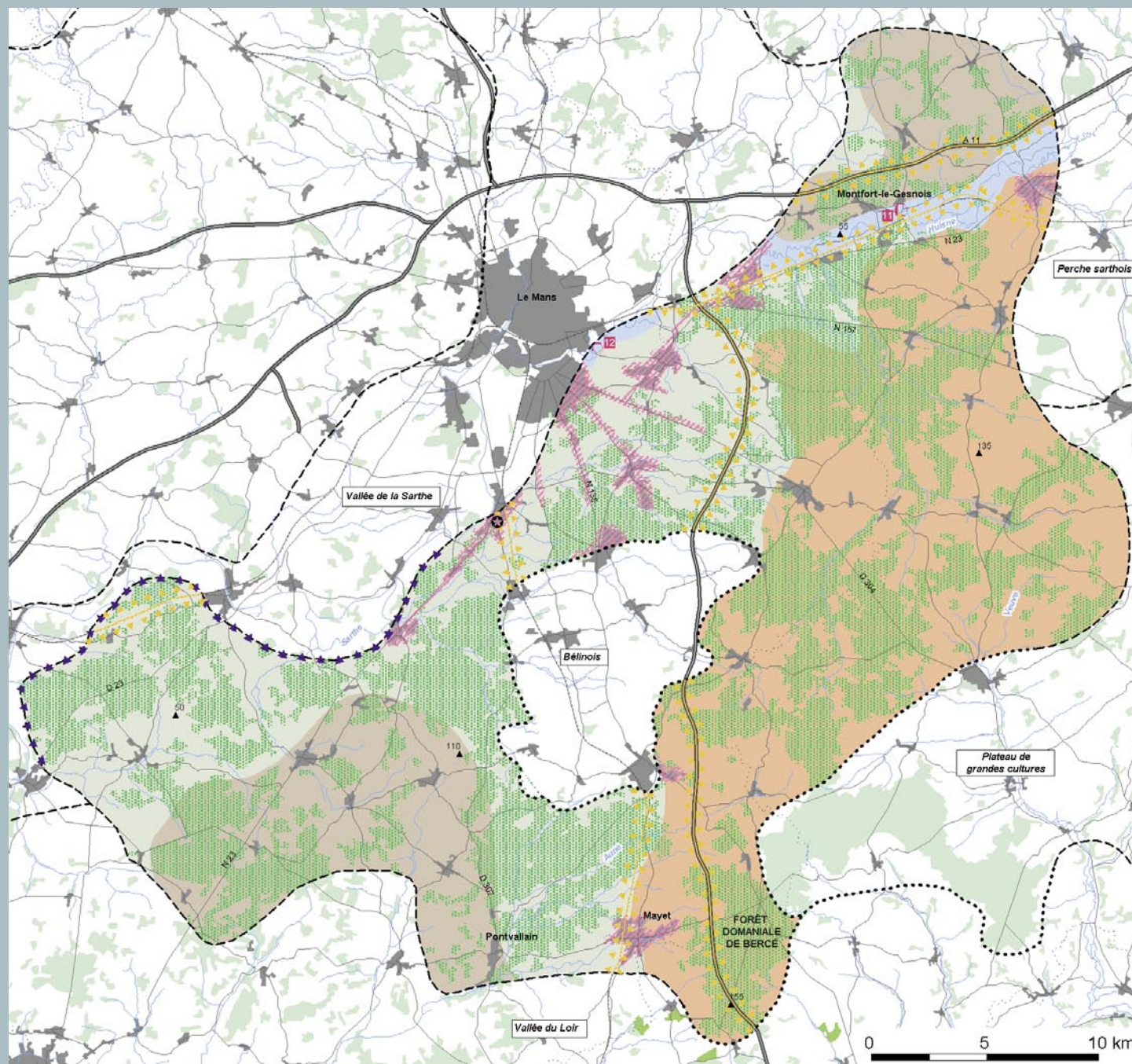
Les éléments liés au fonctionnement visuel

- Infrastructure majeure générant des paysages vibrins
- Paysage polarisé vers un élément paysager clé
- Repère visuel - poste électrique

Les sites particuliers

- Espace urbanisé en évolution
- Site remarquable
- Site remarquable de Montfort-le-Gesnois
- Site remarquable de l'abbaye de l'Épau

- Limite franche
- Limite progressive
- Repère d'altitude
- Zone boisée
- Verger, vigne
- Zone urbanisée
- Réseau hydrographique
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Chemin de grande randonnée
- Réseau ferré



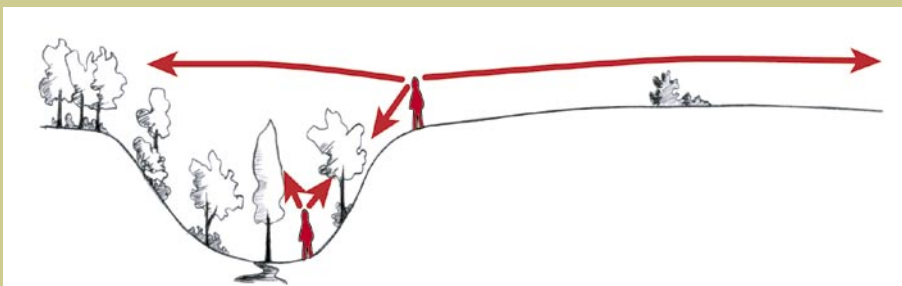
Unité n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES

Des ambiances partagées entre la grande échelle des plateaux et l'intimité des vallées

Les paysages de l'unité sont structurés à partir d'un grand plateau profondément entaillé par des vallées. Les paysages de plateaux sont très ouverts et se caractérisent par leur grande échelle (vastes parcelles agricoles non cloisonnées) et leur horizontalité (relief plan). A l'opposé, les paysages de vallée renvoient une image plus traditionnelle et pittoresque (bocage, prairie, bâti ancien, etc.) avec des ambiances liées à l'intimité et au rythme générés par les haies bocagères nombreuses. Ces paysages sont facilement «accessibles» puisqu'une des caractéristiques de cette unité paysagère est la présence systématique de petites routes longeant le réseau hydrographique secondaire : RD 304 dans la vallée de la Veuve, RD 34 dans celle de l'Etangsort, etc.

Les paysages de l'unité paysagère se caractérisent ainsi par le rythme de la succession des vallées et des plateaux aux ambiances et aux fonctionnements visuels bien distincts. Quelques points de vue depuis les hauts de coteaux permettent d'embrasser du regard de vastes tronçons de vallées qui, cela mis à part, s'appréhendent plutôt à petite échelle (cloisonnement de ces espaces). Sur les plateaux, les panoramas sont larges dans l'ensemble et les vallées lointaines y sont perçues comme des coulées de verdure.

Deux grands ensembles forestiers «verrouillent» l'unité paysagère au nord et au sud-ouest (Vibraye / Marchevert / La Pierre / Les Loges et Bercé). Ils polarisent les vues depuis leurs abords (repères visuels très prégnants) et font obstacles aux perceptions lointaines.



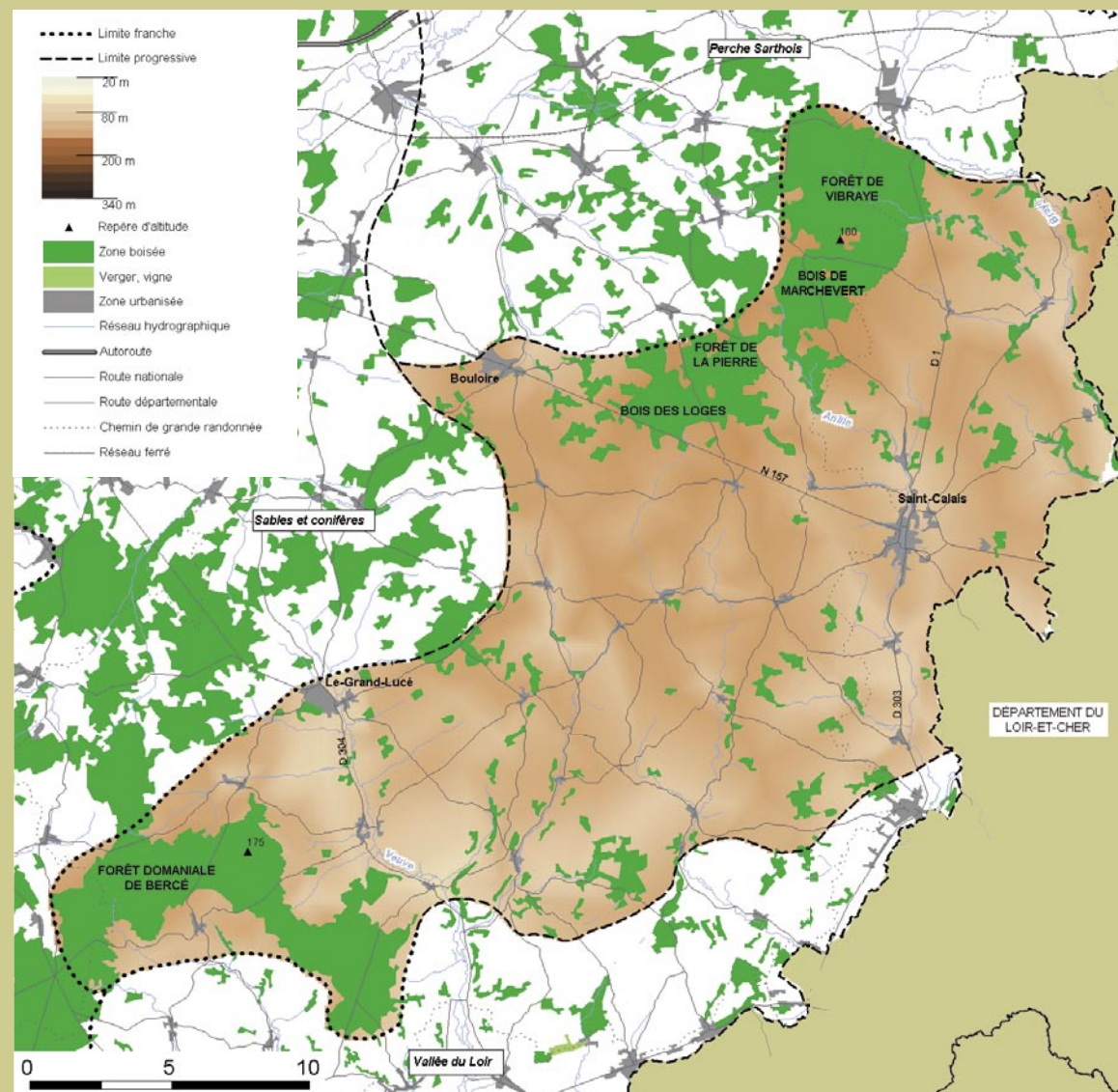
Entre Bercé et Vibraye : une unité aux limites relativement franches

Vers le nord et le sud-ouest, les massifs boisés de Vibraye (et ses environs) et Bercé matérialisent les limites de l'unité paysagère.

Vers l'est, la limite départementale ne marque pas de frontière sur le plan des paysages.

Vers le sud, le bâti en tuffeau, les vergers, etc. annoncent la vallée du Loir.

Vers l'ouest, l'apparition des boisements perchés de conifères marque le passage dans l'unité paysagère voisine : «Sables et conifères».



Source : fond BD ALTI © (IGN), BD CARTO © (IGN).

Unité n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES

Au sud du «Maine blanc» : des paysages de bocage résiduel

LE «MAINE BLANC» : DES SOLS MÉDIOGRES

Le «Maine blanc» correspond au secteur des plateaux d'argile à silex qui s'étend du nord de Bonnétable jusqu'à la forêt de Bercé. Au sein de ce secteur, l'unité paysagère se caractérise par la présence de limons ayant des conséquences paysagères directes (horizontalité des plateaux plus marquée qu'ailleurs) et indirectes (liées à la nature des sols et à leur mise en valeur par l'agriculture).

Les sols sur ces limons décalcifiés sont mouillants, battants et pierreux (affleurements rocheux caractéristiques de l'unité paysagère) et ont longtemps causé la pauvreté du terroir. Les premiers défrichements, sous l'initiative d'ermites (exemple des défrichements autour de l'abbaye de Saint-Calais sous l'égide de l'ermite du même nom) ont lieu dès le VI^e siècle mais sont relativement limités. La forêt domine en fait jusqu'au Moyen Âge et ce n'est qu'au moment de la révolution agricole que les défrichements se terminent et que les amendements font de ces terroirs défavorables de bonnes terres à céréales.



UN BOCAGE RÉSIDUEL RÉPARTI EN FONCTION DU RELIEF

Sur les plateaux de l'unité paysagère, peu de haies bocagères persistent. Pourtant, jusque dans les années 1980, le bocage est demeuré très présent. Il ne reste plus aujourd'hui que de rares haies qui laissent l'espace agricole très ouvert. Ces haies sont de deux types : d'une part les alignements de pommiers (surtout le long des routes), d'autre part les haies-taillis relativement denses et basses (3-4 mètres), reliques du bocage traditionnel de ce secteur.



En opposition avec ces espaces de plateaux récemment ouverts, les vallées accueillent une végétation arborée nettement plus abondante. Les bois occupent les coteaux les plus pentus, quelques peupleraies sont présentes en fond de vallées et le bocage quadrille le reste de la vallée. Les petites parcelles agricoles, fermées par les haies bocagères, sont essentiellement des espaces de prairies pâturées par des bovins et quelques ovins, ces derniers étant une spécificité locale, traditionnelle.



Bercé et Vibraye : deux «verrous» forestiers

LES VESTIGES D'UN GRAND MASSIF BOISÉ AU SUD-EST

Les défrichements massifs n'ayant concerné que tardivement l'unité paysagère, il est couramment admis que les massifs de Bercé et de Vibraye étaient encore reliés par des boisements continus au cours du Moyen Âge.

Aujourd'hui, pourtant, exception faite de ces deux importants bastions (forêt de Vibraye, bois de Marchevet, forêt de la Pierre et bois des Loges, d'une part et forêt domaniale de Bercé, d'autre part), le reste de l'unité paysagère ne compte plus que de rares bois de pente de petite envergure.

LA FORÊT DE VIBRAYE ET SES ABORDS : UN ASSEMBLAGE DE BOISEMENTS DIVERS

Si la forêt de Vibraye, elle-même, est essentiellement constituée de futaies de chênes, l'ensemble qu'elle forme avec les bois des environs est assez hétérogène : quelques futaies mixtes associant chênes et pins, nombreux taillis de châtaigniers, etc.

Les impacts paysagers de ces divers boisements varient selon leur composition : le rythme et les jeux de lumière des futaies s'opposent à la densité et à l'opacité des taillis, la présence de conifères habille les paysages hivernaux, etc.

Cette grande surface boisée matérialise la transition entre les plateaux céréaliers du sud-est (très peu boisés) et les plateaux de l'est, aux boisements nombreux et morcelés.



LA FORÊT DOMANIALE DE BERCÉ (EST) : LE PRESTIGE DES PLUS BELLES CHÊNAIES FRANÇAISES

Issue du grand massif forestier gaulois du Bois des Carnutes, la forêt de Bercéium est identifiée dès le IX^e siècle. En 1337, son achat par Philippe VI de Valois la fait rentrer dans le domaine royal qui devient domaine de l'État à la révolution française.

Unité n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES

Le prestige actuel de Bercé, de même que sa valeur dans l'histoire de la sylviculture, sont à mettre au crédit de la politique de Colbert en faveur de la production de bois pour la marine, ce qui a favorisé le traitement des peuplements de chênes sessiles en futaies régulières.

A cette époque, Bercé couvre 4 200 ha dont 3 200 ha de haute futaie (le reste est alors constitué de jeunes peuplements surpâturés). Au cours du XVIII^e siècle, 1 200 ha de landes sont reboisés dans la continuité de la forêt, côté ouest. Aujourd'hui, la forêt couvre 5 415 hectares et la part des conifères augmente pour occuper actuellement environ le tiers de la surface totale, à l'ouest (cette zone est incluse dans l'unité paysagère voisine du «Sables et conifères»). Les autres essences principales sont les chênes et les hêtres.



Implantée sur un secteur haut du plateau (qui culmine à 175 mètres d'altitude), la forêt de Bercé occupe une situation dominante qui accroît sa prégnance dans les paysages alentour.

L'Office National des Forêts prévoit qu'au terme des prochains quarante ans, les diamètres moyens des arbres atteindront 70 cm (objectifs de l'actuel plan de gestion).

Cette maturation des peuplements modifiera les paysages forestiers (surtout en perception interne).



Des paysages bâtis marqués par la ressource en argile et l'attractivité des vallées

LE RÔLE IDENTITAIRE DE LA BRIQUE ET DE LA TUILE

Le bâti traditionnel est dispersé : les fermes traditionnelles isolées sont nombreuses et les bourgs rares et de petite taille (en ce qui concerne les centres anciens). Cette répartition est typique des terroirs traditionnellement bocagers.

La principale caractéristique du bâti est liée à la ressource en argile qui a permis la production de briques, tuiles et pavés utilisés abondamment dans le bâti local. La couleur rouge est ainsi très présente dans le bâti traditionnel. L'abondance des motifs architecturaux faits de briques (corniches, encadrements, chaînages d'angle, décorations de façades, etc.) rend les paysages bâtis de l'unité paysagère très typiques.



Ces motifs de même que l'usage de la tuile sont très couramment repris dans les constructions récentes.



DES BOURGS IMPLANTÉS À PROXIMITÉ DES COURS D'EAU

Si l'habitat dispersé occupe indifféremment les plateaux et les vallées, les bourgs, quant à eux, se concentrent à proximité des cours d'eau. S'il existe quelques exceptions (Ecorpain, Sainte-Cérotte implantés sur des plateaux), globalement les bourgs sont liés aux cours d'eau selon deux modes d'organisation :

- les bourgs étagés à flanc de coteau avec leurs caractéristiques ruelles en pente ;
- ceux organisés autour d'un cours d'eau canalisé avec leurs ponts et leurs berges aménagées.



Ces implantations dans des cadres pittoresques sont propices à la mise en valeur des bourgs qui sont souvent encore très homogènes, avec une large dominante de bâti ancien. L'urbanisation moderne est en effet assez limitée en dehors des deux principaux pôles urbains que sont Saint-Calais et Bouloire.

Deux principaux pôles urbains caractérisés par des dynamiques opposées

SAINT-CALAIS : UN PÔLE ANCIEN EN PERTE DE VITESSE

La ville, fondée dès le VI^e siècle par l'ermite Caleph (Calais), est maintes fois détruite et rebâtie autour de l'abbaye jusqu'au XV^e siècle. L'église Notre-Dame témoigne de cette histoire ancienne (XV^e siècle, style Renaissance). Quelques maisons anciennes datent des XVI^e et XVII^e siècles, mais l'essentiel du bâti a été construit au XIX^e siècle époque à laquelle la ville se développe fortement. Saint-Calais est alors un pôle secondaire dynamique à l'échelle du département (activité liée au tissage de la laine, à la tannerie, etc.).

Mais l'avènement du rail, fin XIX^e, annonce la fin de la prospérité de Saint-Calais qui est exclue de la desserte. L'exode rural et la crise des industries traditionnelles induisent une baisse de population : l'arrondissement de Saint-Calais est alors incorporé à celui du Mans.

Unité n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES

Quelques industries s'installent à Saint-Calais dans les années 1960 permettant un sursaut (création de 143 logements en immeubles collectifs entre 1968 et 1974). Malgré cela, la population calaisienne est à nouveau en recul depuis les années 1980. Saint-Calais peine à renvoyer une image dynamique malgré les zones d'activités et services (commerces, hôpital, etc.) : bâti abandonné et ruines en centre-ville, forte proportion de bâti ancien, aspect désuet des quartiers d'immeubles des années 1970.

BOULOIRE : UN DÉVELOPPEMENT RÉCENT LIÉ À LA RN 157

Avec Saint-Calais, Bouloire est la seule agglomération de l'unité paysagère à avoir pris une certaine ampleur, grâce à la présence de la RN 157. Le centre ancien de Bouloire est relativement réduit et, contrairement à Saint-Calais, c'est du bâti moderne qui occupe désormais la plus grande partie de l'espace urbain. Le bâti est essentiellement composé de lotissements fortement consommateurs d'espace, implantés en haut de coteau et sur le plateau, ce qui rend l'implantation traditionnelle de la ville (à flanc de coteau) moins lisible.



La traversée de Bouloire, et, notamment la place du château et de l'église cernée de parkings, de commerces et de toutes sortes d'enseignes, est une image hétéroclite et ambiguë, mais très marquante lors de la traversée de l'unité paysagère par la RN 157.

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LE GRAND-LUCÉ

Le centre ancien du Grand-Lucé se caractérise par ses harmonies claires de tuffeau. La présence du château (XVIII^e siècle), de ses annexes et de ses jardins récemment réaménagés rehausse la qualité de cet ensemble urbain.

SAINT-CALAIS

Le centre du bourg, traversé par l'Anille, offre des paysages urbains rythmés par les jardins, les lavoirs et les façades se reflétant dans les plans d'eau. L'église Notre-Dame des Marais et la Halle aux grains sont également des éléments forts du centre ancien.



LA FORÊT DOMANIALE DE BERCÉ

Les chênaies de Bercé, réputées à l'échelle européenne, forment des paysages forestiers remarquables (voir ci-après).

Le tourisme à Bercé

La forêt de Bercé a, de tout temps, joué un rôle important dans le développement local de la région. Si les activités liées au bois et au fer (extrait localement) ont depuis bien longtemps cessé, les potentialités de la forêt en terme de développement local restent une certitude.

En effet, l'augmentation de la demande en matière de tourisme vert s'est traduite par un développement de la fréquentation de la forêt pour les loisirs.

Les sites les plus réputés sont les suivants :

- La futaie du Clos est constituée de chênes plantés au XVII^e siècle sous l'impulsion de la politique de Colbert. Arrivés à maturité en 1900, ils sont classés en conservation en 1904 et préservés depuis. Sur 8 hectares, ces chênes plusieurs fois centenaires atteignent des dimensions impressionnantes, réputées à l'échelle européenne. Ils témoignent des origines de la sylviculture.
- Certains très gros arbres sont identifiés individuellement, c'est le cas du chêne Boppe (foudroyé en 1934 mais dont la souche est conservée) et du chêne du Rouleau de la Roussière (qui atteint 43 mètres de hauteur).
- La fontaine de la Coudre est également un site prisé des promeneurs. L'eau et les arbres s'y associent pour créer des paysages bucoliques.

Les 280 kilomètres de circuits balisés (dont les chemins de grande randonnée 35 et 36) sont autant de possibilités de découverte des paysages forestiers, que ce soit à pied, à cheval ou à vélo. Des sorties pédagogiques sont organisées (par l'ONF en particulier) et il existe un musée du bois à Jupilles. Par ailleurs, un projet de centre d'interprétation des paysages et de l'arbre est envisagé au Grand Lucé qui pourrait ainsi devenir une « porte d'entrée » vers le territoire de Bercé.

Mots clés

Grandes cultures - plateau au bocage résiduel - vallées bocagères encaissées - futaies de chênes réputées de Bercé - ensemble boisé de Vibray et ses abords - brique.

Unité n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

□ Espace de plateau caractérisé par des grandes cultures, un bocage résiduel, un bâti marqué par la brique, d'où des espaces boisés spécifiques sont perceptibles (coteaux bocagés et/ou massifs boisés)

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

▨ Espace boisé

Les espaces spécifiques de vallées

▨ Vallée fortement marquée par le relief et la végétation

Les éléments liés au fonctionnement visuel

▲ ▲ ▲ Paysage polarisé vers un élément paysager clé

↔ Axe visuel structurant

Les sites particuliers

▨ Espace urbanisé en évolution

▲ Bourg ou centre bourg à fort potentiel paysager

▨ Site remarquable

13 Site remarquable du centre ancien de Saint-Calais

13b Site remarquable du Grand-Lucé

14 Site remarquable de la forêt de Bercé

..... Limite franche

- - - Limite progressive

▲ Repère d'altitude

▨ Zone boisée

▨ Verger, vigne

▨ Zone urbanisée

— Réseau hydrographique

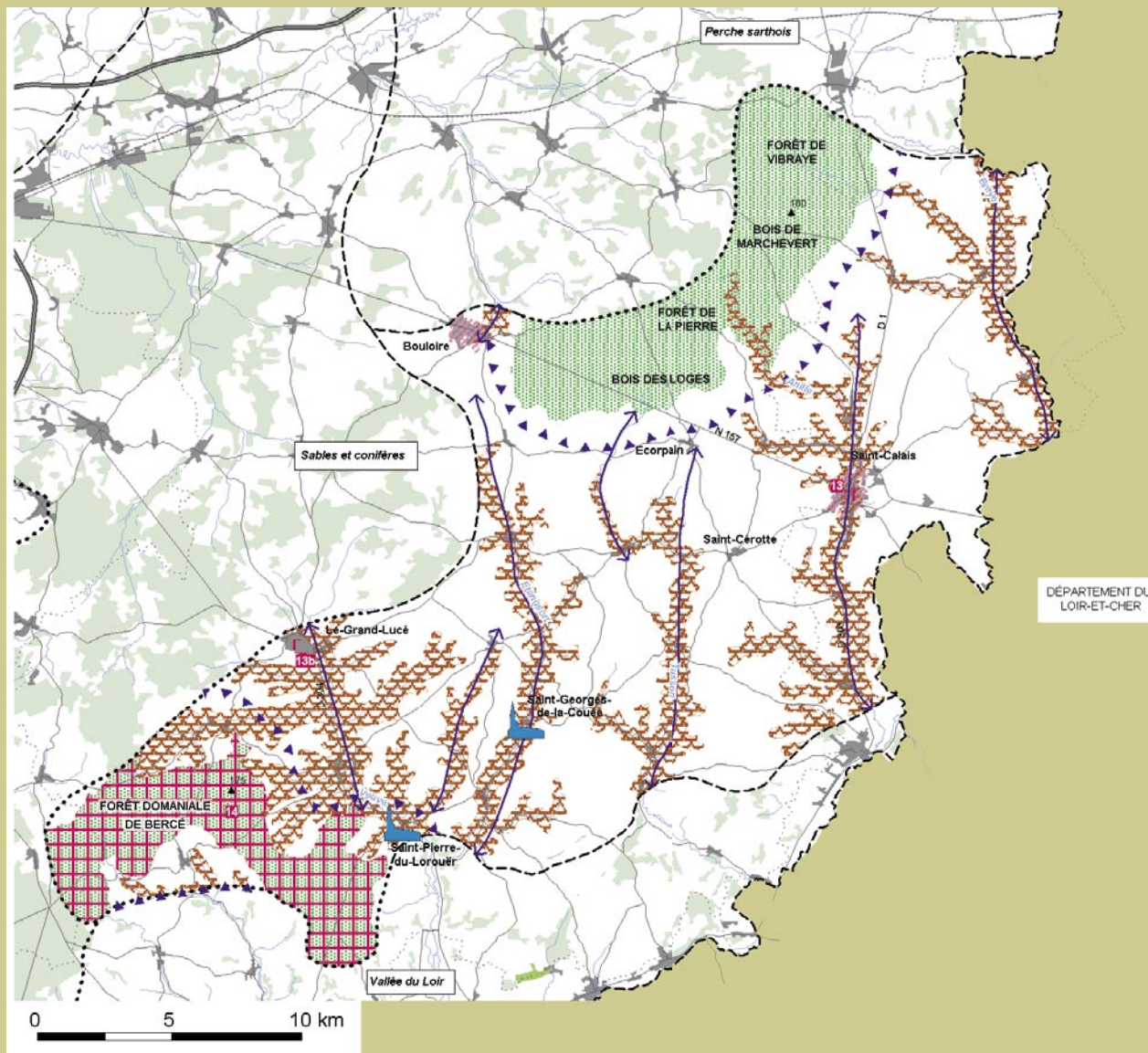
— Autoroute

— Route nationale

— Route départementale

..... Chemin de grande randonnée

— Réseau ferré



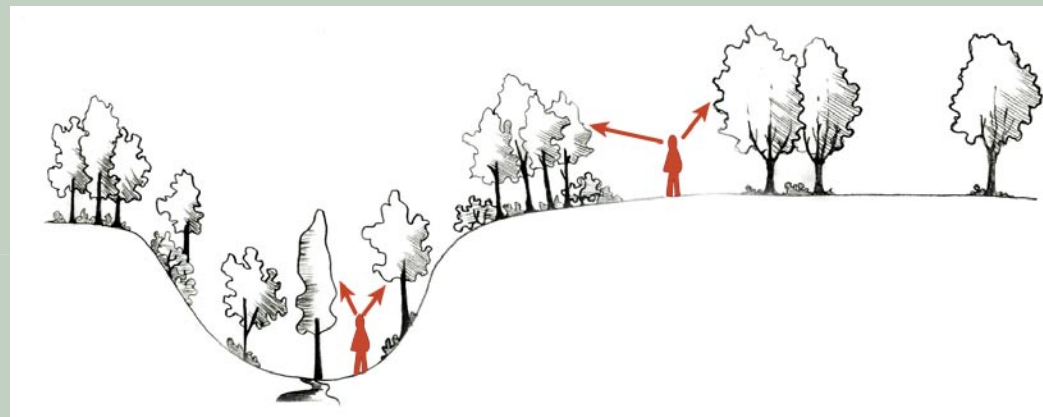
Source : fond BD CARTO © (IGN).

Unité n°8 : PERCHE SARTHOIS

Une unité arborée aux ambiances intimes

Ce qui marque d'emblée à la traversée de cette unité paysagère, c'est l'importante présence arborée et l'aspect particulièrement verdoyant des paysages en période végétative : bois et haies bocagères sont des motifs récurrents et le grand nombre de prairies colore les perceptions dans divers tons de verts ...

Bois, haies bocagères et bâti dispersé participent par ailleurs à générer des paysages rythmés, mais aussi cloisonnés. Le fait est particulièrement sensible dans les vallées où le relief, fortement marqué, accentue l'impression de repli et d'intimité. Toutefois, les plateaux ne sont pas en reste puisque la trame bocagère y joue un rôle d'écran visuel déterminant, en association avec les bois.



Si le paysage est globalement semi-fermé à fermé, certains sites sont néanmoins propices au développement de larges points de vue, à la faveur des opportunités liées au relief. En effet, les bords de plateaux, et les hauts de coteaux ou de buttes de manière générale, sont des sites favorables aux panoramas en l'absence d'obstacles visuels.

Ces points de vue sont fréquents sur les marges nord et ouest de l'unité paysagère, vers les grandes vallées de l'Orne saosnoise et de la Sarthe, et plus particulièrement depuis certaines routes (RD 6 et RD 83, par exemple).

Des paysages percheros qui rayonnent dans la Sarthe

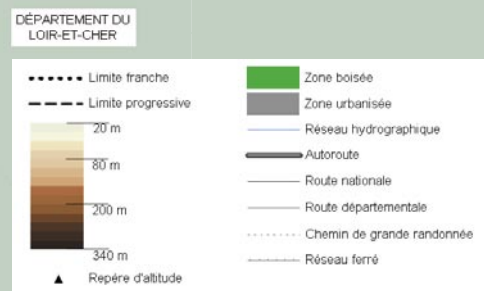
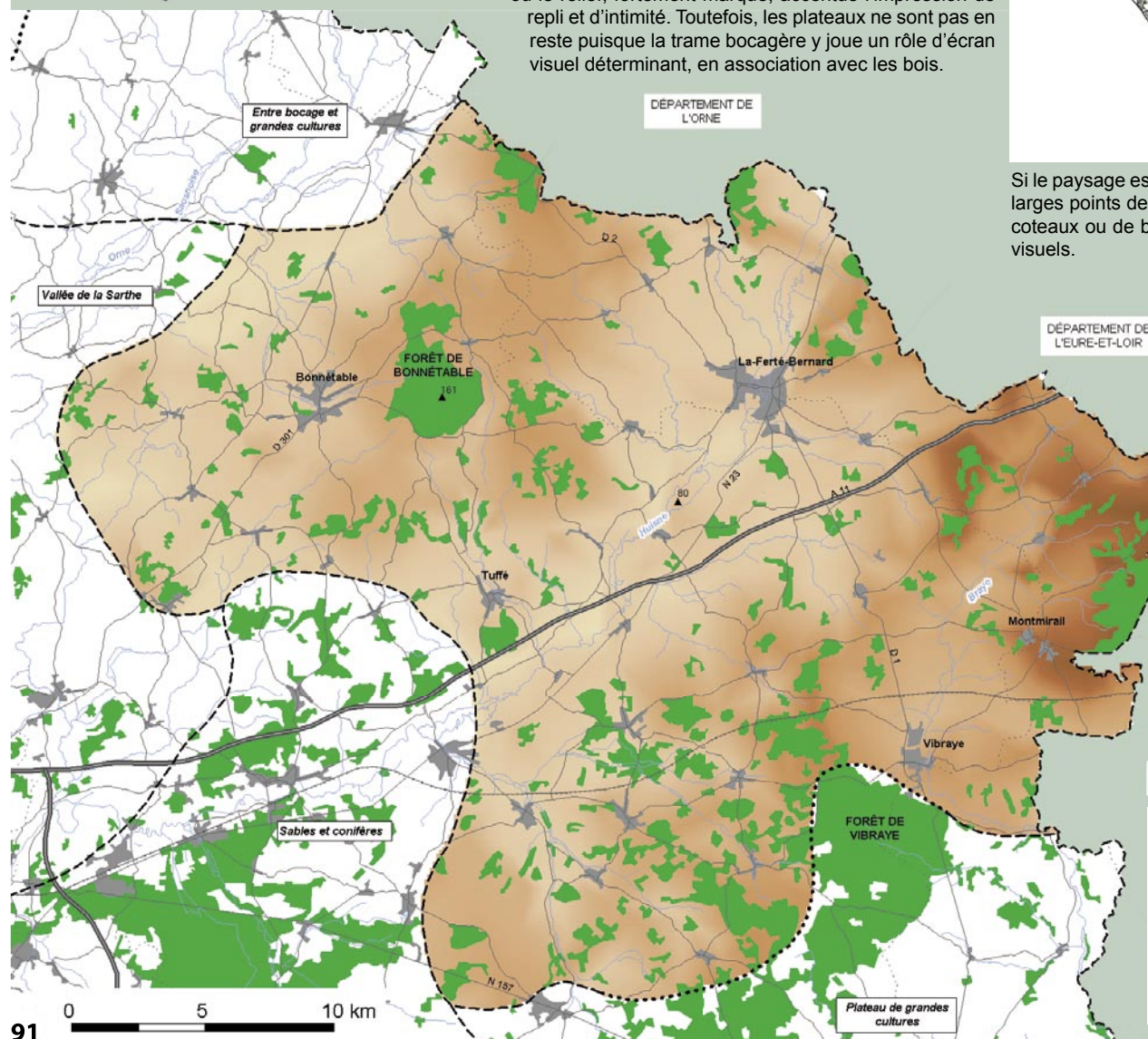
Vers le nord, le relief s'assagit et les vallées s'évasent jusqu'à la vallée de l'Orne saosnoise qui marque la limite nord des plateaux d'argiles à silex.

Vers le nord-ouest, la déclivité progressive du relief en direction de la vallée de la Sarthe n'est contrariée, localement, que par quelques buttes témoins (avancée des paysages bocagers et boisés de l'est dans la dépression centrale).

Vers l'ouest, c'est la présence accrue des conifères qui exprime l'entrée progressive dans l'unité paysagère des «Sables et conifères».

Au sud, la forêt de Vibraye marque un seuil entre le «Perche sarthois» et le «Plateau de grandes cultures».

A l'est, la limite départementale ne traduit pas de coupure sur le plan des paysages.



Source : fond BD ALTI © (IGN), BD CARTO © (IGN).

Unité n°8 : PERCHE SARTHOIS

Un écrin paysager boisé composant des paysages fermés

UNE TRAME BOCAGÈRE ENCORE TRÈS PRÉSENTE

L'unité paysagère occupe un terroir de tradition bocagère affirmée et persistante. En effet, la dispersion du bâti et la présence de nombreuses traces bocagères continuent d'exprimer cette tradition dans les paysages actuels.

La trame bocagère, essentiellement à base de chênes, présente un certain nombre de spécificités au sein de cette unité. Tout d'abord, la trame est encore relativement préservée et dense. Ensuite beaucoup d'arbres, de haies (surtout des chênes, mais aussi des hêtres - sur les plateaux - et des frênes et des saules - dans les vallées) sont de vieux individus taillés en têtard. Ces silhouettes très typiques sont particulièrement prégnantes. Les plus fortes densités de bocage caractérisent les vallées, mais les plateaux, malgré un certain essor des cultures céréalières, conservent un maillage relativement continu.



DES BOISEMENTS FRAGMENTÉS NOMBREUX

Au Moyen Âge, l'unité paysagère est surtout un territoire forestier. Si les vallées de l'Orne saosnoise et de l'Huisne ont pu être défrichées précocement (dès le Néolithique), ce n'est pas le cas du reste de l'unité qui n'est que progressivement ouverte aux cultures.

Les forêts de la région ont longtemps joué un rôle de frontière (aux confins orientaux du Maine) mais ont fini par largement régresser pour ne plus former aujourd'hui que des îlots de taille réduite (Bonnétable et Montmirail). La forêt de Vibraye, associée à d'autres boisements, forme un vaste ensemble qui joue un rôle visuel différent des petits bois. Elle a, de ce fait, été intégrée à l'unité voisine du «Plateau de grandes cultures» dont elle marque le seuil.



Ces bois sont essentiellement plantés de chênes, ainsi que de châtaignier, mais le hêtre est encore présent sur les hauteurs humides. Ces petits ensembles récurrents, entre lesquels les haies bocagères forment souvent des liens de continuité, façonnent des paysages très arborés caractéristiques de cette unité paysagère.



Au sein de cet écrin boisé : un terroir prospère de production et de commerce

SUR LA ROUTE DE PARIS ...

Depuis longtemps, les liaisons entre Nantes et Paris transitent par l'unité paysagère. Dès le XVIII^e siècle, les voies passant, l'une par Bonnétable et l'autre par la Ferté-Bernard, sont améliorées afin de faciliter les échanges. De plus, au XIX^e siècle, l'avènement du rail permet la desserte de la Ferté-Bernard, par la ligne Le Mans - Paris, d'intérêt général. Parallèlement à cela, le réseau d'intérêt local relie les pôles secondaires de l'unité à La Ferté-Bernard : Bonnétable et Montmirail entre autres.

C'est ainsi qu'au cours du XIX^e siècle, les échanges commerciaux entre le «Perche sarthois» et le Perche au sens large, la Beauce, Paris, s'amplifient et apportent à la région une prospérité certaine grâce aux opportunités de commercialisation des productions agricoles.

Aujourd'hui encore, l'unité est desservie par une autoroute (A11), une route nationale (RN 23), une route départementale d'intérêt supra départemental (RD 301), et deux voies ferrées (dont la ligne TGV Le Mans - Paris), toutes axées ouest - sud-ouest / est - nord-est. Ces axes maintiennent la région dans une situation stratégique sur le plan de l'économie.

Les conséquences paysagères de cette prospérité, outre la présence des infrastructures et la valeur «vitrine» des paysages perçus par les nombreux voyageurs en transit, sont à rechercher à travers le dynamisme des paysages de production.



UNE FORTE PRÉSENCE PAYSAGÈRE DE L'ÉLEVAGE BOVIN

De tout temps, l'unité paysagère a été le lieu d'une intense activité d'élevage. Les alluvions fines des fonds de vallées sont favorables aux prairies qui restent pâturables même en été. La richesse de ces prairies permet l'embranchement des bovins mais, la région ayant de tout temps pu facilement écouler ses productions, les productions laitières sont également importantes.

Aujourd'hui, l'élevage industriel de bovins pour la viande domine. Dans les paysages, cela se traduit par l'abondance des prairies, des races bovines spécifiques - charolaise -, de nombreux bâtiments de stabulation. Cet élevage est particulièrement présent dans la vallée de l'Huisne.

D'autres élevages, plus marginaux, jouent un rôle paysager limité. Ce sont les élevages de porcs très caractéristiques (mini-porcherie très nombreuses dispersées sur un espace dénudé) et de chevaux. L'élevage du cheval a connu un important essor au début du XX^e siècle. Le cheval percheron, malgré sa silhouette trapue caractéristique et sa valeur emblématique, n'est que peu présent dans les paysages de l'unité.

Unité n°8 : PERCHE SARTHOIS

QUELQUES PRODUCTIONS AUX IMPACTS PAYSAGERS PONCTUELS

Les pommiers (pommes à couteaux puis pommes à cidre) se multiplient dans les paysages dès la fin du XVIII^e siècle. Ils sont complantés dans ou autour des prairies. Ils forment aujourd'hui quelques vergers ou alignements lâches, peu prégnants individuellement, mais assez récurrents.



Les légumes, produits sur les terrains les plus riches, jadis cultivés en commun (prées communes, courtils de la vallée de l'Huisne, en particulier) sont encore localement présents. Ces cultures se signalent dans les paysages par la mosaïque des petites surfaces de cultures juxtaposées et les tunnels bâchés.

Certains petits terroirs, sur les plateaux, sont propices à la culture de céréales. D'abord limitée à quelques sites calcaires, elle gagne les argiles amendées par marnage après la révolution agricole. En été, les champs de blé, dorés, introduisent une touche de diversité dans ces paysages à dominante verte.



Si les productions sont encore diversifiées, il s'avère néanmoins que l'élevage bovin a nettement pris le dessus et que l'unité paysagère est principalement un pays herbage.

DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PASSÉES ET PRÉSENTES FORTEMENT IMPRIMÉES DANS LES PAYSAGES

Les ressources naturelles puis la situation géographique favorable de l'unité ont favorisé de tout temps le dynamisme économique de la région.

Les activités anciennes ont laissé des empreintes paysagères multiples. Les industries lourdes sont à l'origine de la surexploitation des forêts locales pour leur combustible (forge de Cormorin à Champrond, verreries à Coudrécieux et à Montmirail, fonderie à la Ferté-Bernard). L'activité potière (autour de Prévelles) exploite également la ressource en bois, mais dans une moindre mesure (travail artisanal). Quoiqu'il en soit, les forêts, surexploitées jusqu'au milieu du XIX^e siècle, n'ont qu'un patrimoine limité de vieux arbres (à la différence des forêts plus préservées de Perseigne et Bercé).

Dans les villes, les maisons de tisserands sont nombreuses (notamment à la Ferté-Bernard) ; dans les campagnes, le tissage du chanvre est pratiqué, notamment autour du Luart. Dans les vallées, les tanneries (en ville) et les moulins divers (en campagne) jalonnent encore les cours d'eau.

La révolution industrielle sonne le glas de toutes les industries traditionnelles entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e. Pourtant, le dynamisme économique demeure et d'autres industries prennent le relais. Au milieu du XX^e siècle, ce sont beaucoup d'industries agricoles et agroalimentaires qui s'implantent autour des pôles urbains : laiteries, boulangeries et abattoirs. La Ferté-Bernard, en tant que pôle secondaire à l'échelle du département, voit son commerce se développer. Par ailleurs, sa situation à proximité d'un échangeur de l'A11 favorise l'implantation de zones d'activités nombreuses à ses abords.



L'impact paysager de ce tissu d'activités en bord de route et en périphérie urbaine est très fort (contrastes de couleurs, de formes et d'échelle avec l'environnement, etc.) La prise en compte de ces impacts paysagers a abouti, entre autres, à la création à la Ferté-Bernard de la zone d'activités des Ajeux, modèle de traitement qualitatif des néo-paysages d'activités. Ce dernier reste cependant une exception et la qualification de ces espaces qui dévalorisent les entrées dans la ville de la Ferté-Bernard reste un enjeu fort.

A l'échelle du département, le secteur d'activités entre l'A11 et La Ferté-Bernard est un pôle majeur. En cela, les actions qui y sont menées en faveur des paysages acquièrent une valeur exemplaire.

Des vallées structurantes

LES GRANDES VALLÉES PÉRIPHÉRIQUES

L'Orne saosnoise, au nord, et la Sarthe, à l'ouest, ouvrent leurs larges vallées évasées dans la grande dépression centrale, en marge de l'unité paysagère. Leur relief très plan est à l'origine de paysages un peu rigides qui polarisent le regard depuis les reliefs périphériques de l'unité paysagère et mettent en relief les paysages du «Perche sarthois». Le lien visuel entre les deux unités «Perche sarthois» et «Vallée de la Sarthe» est ainsi très fort.



Unité n°8 : PERCHE SARTHOIS

LES VALLÉES ENCAISSÉES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

Encaissées jusqu'à 50 mètres sous les plateaux, les vallées se caractérisent par des coteaux abrupts (pente fréquemment supérieure à 20 %). Elles génèrent des paysages contrastés entre plateaux et profondes vallées très typées (forte présence arborée : bois, bocage, ripisylve, etc.).

Cette configuration est toutefois moins lisible au sud-est de l'unité où le relief devient plus désordonné autour de la vallée (localement évasée) de la Bray.

L'HUISNE : UNE VALLÉE TRÈS TYPÉE



Par rapport aux autres vallées, l'Huisne se distingue par son large fond plat, sa plus grande échelle. Ces caractéristiques lui ont de tout temps valu une évolution spécifique.

La vallée de l'Huisne accueille tôt des populations humaines et garde des traces des interventions du Néolithique (dolmen de Duneau par exemple). La nature des sols alluviaux favorise une spécialisation des cultures (élevage essentiellement), la présence de sables induit la mise en place d'activités d'extraction, la ressource en eau permet des implantations d'industries diverses, la présence d'axes de communication vers Paris assure la prospérité du commerce et l'essor de la population. Les paysages de l'Huisne portent ainsi les marques de ces évolutions : paysages verdoyants (prairies et bocage liés à l'élevage), « taches » jaunes (sites d'extraction du sable), patrimoine bâti spécifique (industries anciennes, bourgs, ville de la Ferté Bernard), etc.

Un riche patrimoine bâti

UN BÂTI DISPERSÉ ABONDANT ET DIVERSIFIÉ

Les fermes traditionnelles sont de taille variable mais globalement relativement nombreuses et rarement groupées en hameaux. Des plus petites fermes aux plus gros ensembles (habitation à étage et annexes autour d'une cour), la continuité naît de l'utilisation de matériaux de construction et de techniques récurrentes.

Le bois est très présent (pans de bois, essentage) ; la pierre, selon les ressources locales, peut être utilisée pour les parties basses des murs ; le torchis plus la brique sont utilisés pour les murs ; la tuile est généralement utilisée pour les toits. Les couleurs, liées aux enduits (sables extraits localement) et aux roches (grison, calcaire de Théligny, etc.), sont variées sur l'ensemble de l'unité mais l'utilisation des ressources locales confère de l'homogénéité aux palettes micro-régionales. Par ailleurs, l'utilisation généralisée des tuiles et briques (argile) et du bois (forêts) fait le lien entre les différentes palettes locales.



Les châteaux et les manoirs sont très nombreux sur le territoire. Ils enrichissent le patrimoine bâti de l'unité paysagère et participent à la diversité des paysages de même que les parcs, portails monumentaux et grandes allées arborées qui les accompagnent et les signalent.

QUELQUES BOURGS PROSPÈRES

Dans un contexte d'habitat dispersé, les bourgs sont traditionnellement d'ampleur limitée. C'est encore le cas de ceux qui pâtissent de leur enclavement. Ces petits villages constituent souvent des ensembles intéressants (St-Ulphace, St-Denis-des-Coudrais, etc.). D'autres connaissent aujourd'hui un certain dynamisme.

Si la Ferté-Bernard domine nettement le paysage urbain, des pôles secondaires émergent à l'échelle de l'unité paysagère : Bonnétable et Vibraye. Par ailleurs, de plus petits bourgs bénéficient également d'un certain essor (Tuffé, par exemple).

Le point commun de tous ces bourgs est la présence d'un riche patrimoine bâti ancien qui cohabite avec une urbanisation moderne.

Les églises, les châteaux, les fortifications et divers autres bâtiments (logis anciens, halles, etc.) animent des centres anciens. C'est également le cas des commerces de proximité, d'une manière différente (enseignes, fréquentations). En périphérie, lotissements et zones d'activités incarnent le dynamisme actuel, plus ou moins mis en scène et créent des paysages urbains harmonieux ou dissonants.



Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LA FERTÉ-BERNARD

La ville tient son charme de la présence des multiples bras de l'Huisne et de la Mèze qui courent entre les bâtiments remarquables du centre historique. L'église Notre-Dame des Marais (XV^e siècle), la porte fortifiée St-Julien (XV^e siècle) sont ainsi mises en valeur par les canaux et constituent des images fortes du patrimoine bâti du département. Les étroites ruelles pittoresques sont bordées de nombreux logis, hôtels, maisons à colombage, etc., tous intéressants. Cet ensemble préservé bénéficie d'efforts notables de mise en valeur.

MONTMIRAIL

Ce bourg historique est également un ensemble urbain très pittoresque. Dominé par le château (XV - XVIII^e siècles) et l'église légèrement en contrebas, le bourg égraine ses maisons le long des ruelles étroites et en pente, d'où se dégagent des points de vue vers la campagne alentour.

SEMUR-EN-VALLON

Situé au cœur d'une zone boisée, ce petit bourg associe son château (XV - XIX^e siècles), son église et ses maisons anciennes dans un même point de vue aux belles harmonies d'ocre.

Unité n°8 : PERCHE SARTHOIS

Le Perche

La région du Perche trouve l'origine de son nom dans la Sylva Pertica, grande forêt de l'époque gallo-romaine dont des siècles de défrichements n'ont laissé que quelques vestiges épars.

Des limites du Perche historique, il ne reste aucune trace dans les périmètres administratifs actuels. Les collines du Perche, parfois mentionnées dans les atlas de géographie, concernent les départements de la Sarthe, l'Orne, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher, mais demeurent une entité assez floue.

Aujourd'hui, le Perche désigne un ensemble paysager homogène caractérisé par des vallonnements bocagers et boisés, mais surtout une image reconnue de campagne verdoyante, de patrimoine bâti riche, d'élevage équin, d'histoire et de traditions.

C'est cette image patrimoniale qui est utilisée par le biais des nomenclatures des collectivités locales et autres entités touristiques comme gage de cohérence identitaire. Ainsi existe-t-il un Parc Naturel Régional du Perche (dans l'Orne et l'Eure-et-Loir), un pays du Perche sarthois (pays touristique labellisé «d'art et d'histoire»), une communauté de communes du Perche sud (en Eure-et-Loir), etc. Tous revendiquent une identité paysagère commune faisant écho, à différentes échelles, à l'unité paysagère du «Perche sarthois».



Mots clés

Paysages arborés - bocage préservé - petits bois - vallées encaissées - maisons à pans de bois - châteaux et manoir - pôle économique de la Ferté-Bernard et de l'échangeur sur l'A11.

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Unité globalement caractérisée par un bocage partiellement préservé et des petits boisements nombreux

Les espaces présentant également des formes spécifiques de relief

- Espace au relief très plan
- Espace typique de plateau avec des vallées profondément encaissées
- Espace de relief contrasté et désordonné

Les espaces spécifiques de vallées

- Vallée typée de l'Huisne

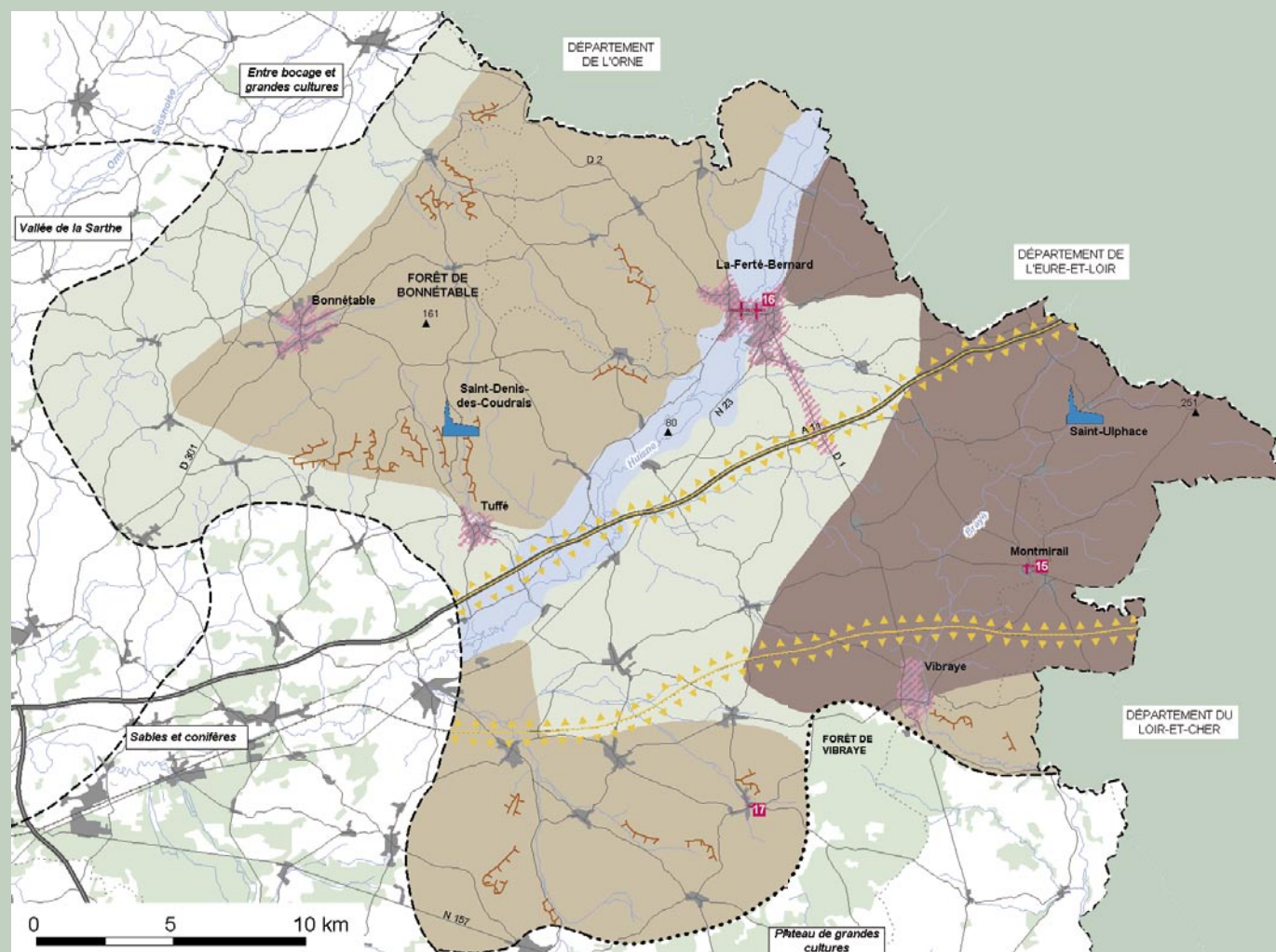
Les éléments liés au fonctionnement visuel

- Infrastructure majeure générant des paysages vitrines
- Espace balcon

Les sites particuliers

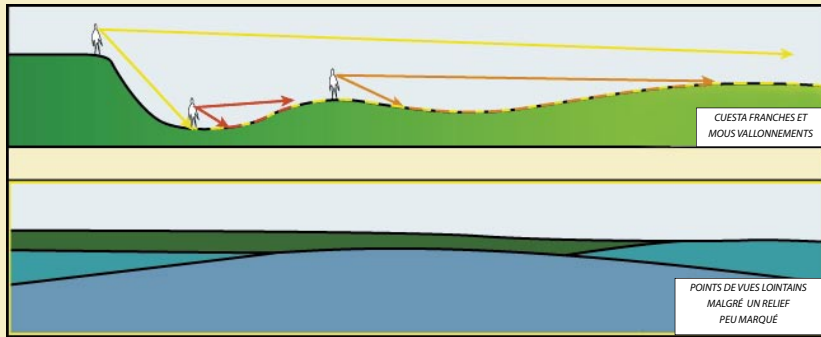
- Espace urbanisé en évolution
- Bourg ou centre bourg à fort potentiel paysager
- Site remarquable
 - Site remarquable de Montmirail
 - Site remarquable de la-Ferté-Bernard
 - Site remarquable de Semur-en-Vallon

- Limite franche
- Limite progressive
- Repère d'altitude
- Zone boisée
- Zone urbanisée
- Réseau hydrographique
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Chemin de grande randonnée
- Réseau ferré



Unité n°9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES

Des premières perceptions marquées par les rythmes



Ces paysages se caractérisent, sur le plan des ambiances, par une rythmicité liée à la répétition de motifs paysagers - tels que les fermes isolées, les fours à chanvre, les arbres ou groupes d'arbres, etc. - mis en scène dans un contexte paysager relativement ouvert (grandes parcelles).

A une échelle plus large, le rythme dû à l'alternance des paysages de plateaux (ouverts) et des paysages de coteaux et de fonds de vallée (semi-fermés à fermés) est également une caractéristique des paysages.

Ces deux niveaux de rythme contribuent à générer une impression de diversité alors que, parallèlement, d'autres caractéristiques (principalement l'harmonie des teintes liées aux matériaux de construction traditionnels) tendent à homogénéiser les paysages de cette unité paysagère.

Des reliefs en « balcon » (cuestas) permettent le développement de points de vue largement ouverts qui bénéficient d'une importante profondeur de champ. Les routes dont le tracé coupe ces reliefs (RD 117, par exemple), ainsi que celles qui en longent les hauteurs (RD 109, par exemple) permettent à l'observateur de profiter de ces vues panoramiques embrassant de très vastes portions de territoire.

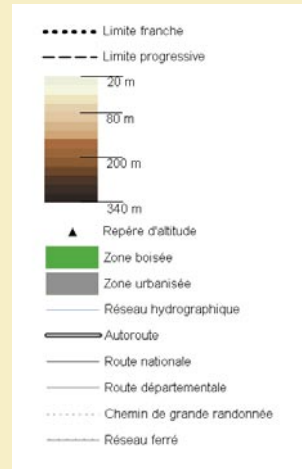
Une unité paysagère de transition

Vers le nord, les paysages s'ouvrent et les parcelles agricoles sont progressivement plus grandes. Les fermes dispersées se font nettement plus rares.

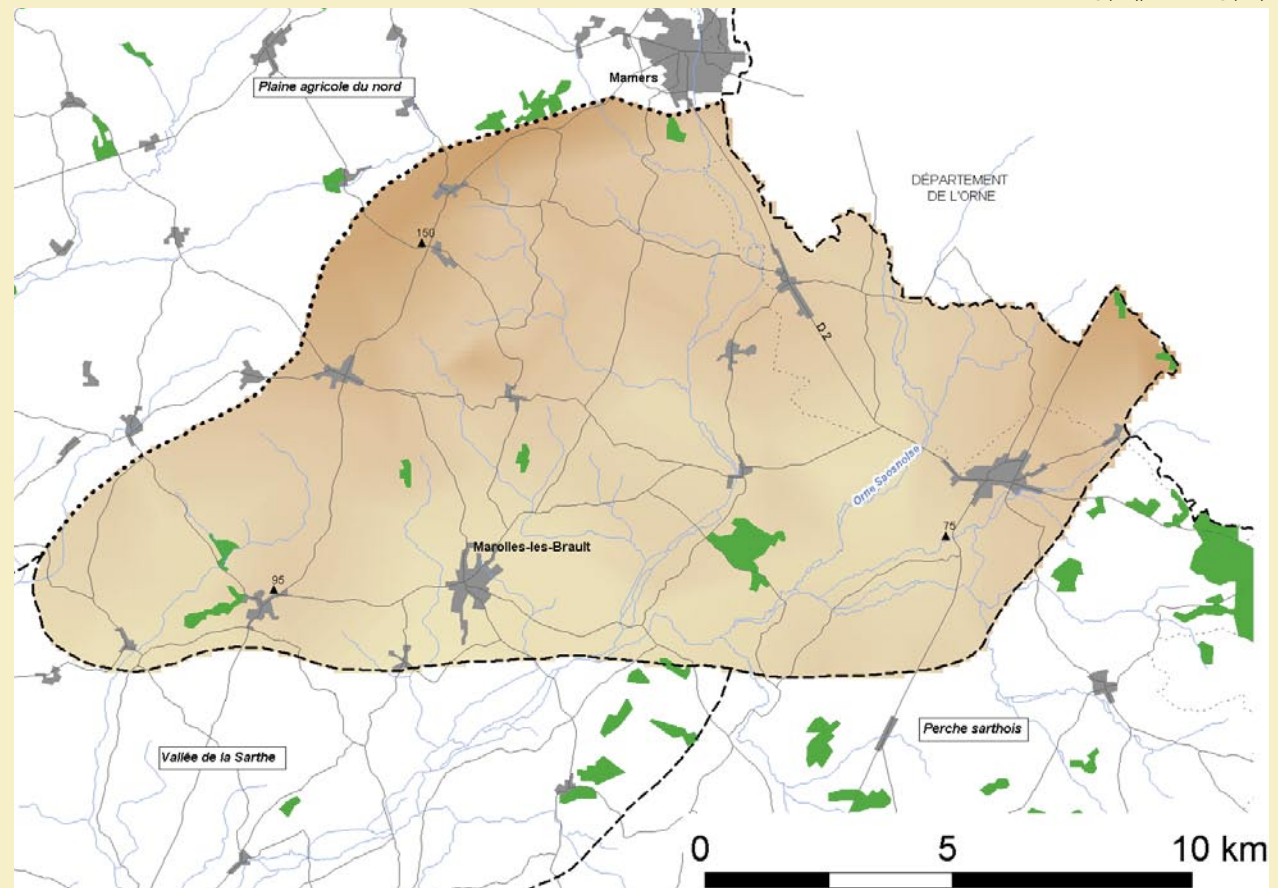
Vers l'est, la limite départementale ne matérialise pas de limite paysagère nette, excepté vers le sud-est où l'influence percheronne se fait sentir (présence boisée accrue, notamment).

Vers le sud, la transition est très progressive. C'est d'abord un bocage plus dense qui se généralise en rive gauche de l'Orne saosnoise puis le relief devient contrasté avec des vallées franchement encaissées.

Vers l'ouest et le sud-ouest, l'observateur pénètre dans la zone de confluence de l'Orne saosnoise et la Sarthe. Le relief perd de sa souplesse jusqu'à devenir horizontal (larges plaines alluviales).



Source : fond BD ALTI® (IGN), BD CARTO® (IGN).



Unité n°9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES

Une corrélation entre relief et cultures

UN RELIEF CONTRASTÉ

Le relief de l'unité paysagère se caractérise par de mous vallonnements, animés par des cuestas (fortes ruptures de pentes liées à la géologie, indépendantes du tracé des vallées) et des vallées encaissées (la Gravée, la Malherbe, le Moire, etc.). L'Orne saosnoise ouvre sa large plaine alluviale dans ce contexte relativement tourmenté, tandis qu'à l'ouest de l'unité, le relief s'assagit à proximité de la Sarthe.



UN FORT CONTRASTE ENTRE PLATEAUX ET VALLÉES

La répartition des productions agricoles est liée à ces variations de relief : les plateaux portent les cultures céréalières (paysages ouverts), et les vallées (de l'Orne saosnoise et de ses affluents) et coteaux pentus accueillent l'élevage bovin (prairies bocagères).



Des paysages bocagers en pleine évolution

UNE TRADITION BOCAGÈRE

Cette région traditionnellement bocagère s'est profondément transformée au cours des années 1980. En effet, cette unité paysagère (à l'inverse de l'unité voisine « Grandes cultures du nord ») n'a que récemment vu disparaître son maillage bocager. Avec l'essor du maïs hybride et des grandes cultures de manière générale, les parcelles se sont agrandies et les haies ont été supprimées au cours de remembrements encore peu soucieux de préserver une trame bocagère. Sur les plateaux, la présence arborée est aujourd'hui limitée à quelques arbres isolés (chênes) ou à de petits tronçons de haies, notamment le long des routes et chemins.



UN DÉBUT DE RETOUR AU BOCAGE

Une dynamique de retour au bocage, est amorcée depuis les années 1990. La micro-région a ainsi été élue parmi d'autres par le Ministère de l'Agriculture pour bénéficier de subventions. Un programme de replantations de grande envergure est mis en place entre 1993 et 1996. Il se solde aujourd'hui par un linéaire de haies supplémentaires de 770 km environ. S'il est difficile d'imaginer un revirement complet



et une fermeture des paysages, les résultats sont localement déjà sensibles avec une présence arborée renforcée, en particulier le long des routes et chemins ruraux. Les essences favorisées sont des essences locales (cytises, noisetiers, merisiers, etc.). L'essor des élevages avicoles du label Loué, important dans cette micro-région, induit également un certain nombre de plantations.

D'anciennes productions spécifiques qui marquent encore les paysages

LA CULTURE EMBLÉMATIQUE DU CHANVRE

Bien qu'aujourd'hui anecdotique, la culture traditionnelle la plus typique de cette région a été celle du chanvre. Les empreintes de son dynamisme passé sont toujours présentes : il reste encore quelques « loges à brayer » (hangars ouverts où était travaillé le chanvre une fois trempé, séché et chauffé ...) et les fours à chanvres sont nombreux.

Ces fours font l'objet d'une attention particulière depuis 1994 de la part de l'Association des fours à chanvre (association de protection et de mise en valeur du patrimoine liée à la culture du chanvre). Environ 500 fours à chanvre ont été recensés sur l'ensemble du département, dont un grand nombre sur l'unité paysagère « entre bocage et grandes cultures ». Ainsi, une dizaine de fours a pu être restaurée autour de Marolles-les-Braults. Leurs silhouettes caractéristiques sont comme un leitmotiv dans les paysages.



DES VERGERS PLUS DISCRETS

L'unité paysagère « entre bocage et grandes cultures » est une des premières régions sarthoises à se lancer dans la culture du pommier, au XVIII^e siècle. Quelques vergers (constitués d'arbres de haut jet souvent vieillissants) persistent aux abords des fermes et sur certains coteaux ...



Des éléments bâtis très dispersés



DES MATÉRIEAUX ET RÉPARTITION TRADITIONNELS ENCORE LISIBLES

Comme dans tous les environnements de tradition bocagère, le parcellaire est irrégulier, le bâti dispersé abondant et les bourgs de taille réduite (Peray, Nauvay, Dissé-sous-Ballon, Monhoudou... sont limités à quelques maisons et une église). Les matériaux de construction les plus fréquemment utilisés dans le bâti traditionnel restent très présents dans les paysages d'aujourd'hui. Il s'agit du calcaire, de la tuile et de la brique (produites entre autres par les briqueteries de Courgain, Rouperoux et Saint-Aignan), localement associés avec du bois. Les enduits sont globalement de couleurs claires (beige, gris).

Unité n°9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES

L'ÉVOLUTION DES MÉTAIRIES ANCIENNES

Les métairies isolées anciennes sont de tailles importantes (parmi les plus imposantes du département au XVIII^e siècle, car regroupant souvent plus de 3 bâtiments). Aujourd'hui, ces ensembles bâtis de grande envergure continuent de ponctuer les paysages de l'unité paysagère. Ils sont fréquemment soulignés par des groupes d'arbres hauts : ces plantations sont issues d'une tradition qui permettait de signaler de loin en loin les fermes isolées (du temps de la trame bocagère) ; elles sont aujourd'hui « détournées » pour former des écrans visuels « protecteurs » dans un environnement ouvert. Qu'ils soient encore, ou non, alloués à l'agriculture, ces bâtiments font souvent l'objet de mises en valeur, remarquables lorsque plusieurs bâtiments sont concernés (habitation, grange(s), four à chanvre, etc.). De nombreuses constructions modernes à usage agricole s'ajoutent au bâti ancien. En effet, les mutations récentes de l'élevage bovin vont de pair avec une multiplication des grands hangars de stabulation auxquels se joignent les bâtiments d'élevage avicole. Ils sont plus ou moins bien insérés dans les paysages (fréquent « soulignage » par une haie de peupliers d'Italie ou de thuyas).



UN REGROUPEMENT DU BÂTI MODERNE ?

Si certaines habitations récentes peuvent être implantées isolément (souvent dans la continuité des fermes et hameaux isolés existants), le bâti moderne se concentre quand même essentiellement en périphérie des bourgs. Sont notamment concernés les bourgs offrant un certain nombre de services (Marolles-les-Braults et Saint-Cosmes-en-Vairais, entre autres).

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

PERAY

Le village de Peray est réputé pour les mottes féodales qui constituaient jadis l'essentiel des défenses d'une place forte. Leurs dômes aux proportions caractéristiques (environ 6 à 8 mètres de hauteur) marquent les abords du village et leur donnent des allures étranges.

L'ORNE SAOSNOISE

C'est l'un des principaux cours d'eau du département. Sa vaste plaine alluviale marque une rupture franche avec les paysages souples alentours en raison de son horizontalité. L'Orne saosnoise, fréquemment divisée en bras multiples



offre des images diverses, tantôt intime et pittoresque sous un alignement de vieux arbres, tantôt ouverte et géométrique vers les prairies horizontales voisines et longée de droits peupliers, ses méandres sont jalonnés d'ouvrages variés (ponts, moulins, lavoirs, etc.) ajoutant à la diversité des paysages.

Cultures de maïs et périodicité des perceptions

Les grandes parcelles allouées à la culture du maïs changent d'aspect au fil des saisons de manière synchronisée. Ce rythme est particulièrement sensible dans les paysages en raison des grandes superficies occupées par ces cultures, mais également du fait des importantes différences de perceptions induites, avec des paysages tour à tour très ouverts ou entièrement fermés.

-Si les labours s'échelonnent tout au long de la saison hivernale, les pratiques culturales se synchronisent fortement au printemps.

-D'avril à juin, les perceptions lointaines sont encore permises par la petite taille des plans de maïs.

-A partir de juillet, les plans de maïs sont déjà hauts (les hauteurs maximales peuvent atteindre jusqu'à 2,50 mètres dans le courant de l'été). Les perceptions sont alors complètement obturées par les cultures (en particulier depuis les bords de routes) et l'observateur peut traverser de longues distances sans voir se dégager le moindre panorama et perdre ainsi tout lien avec la profondeur des paysages.



La présence périodique des tracteurs dans les champs (labours, semis, récolte) accentue encore la saisonnalité de ces paysages.

Mots clés

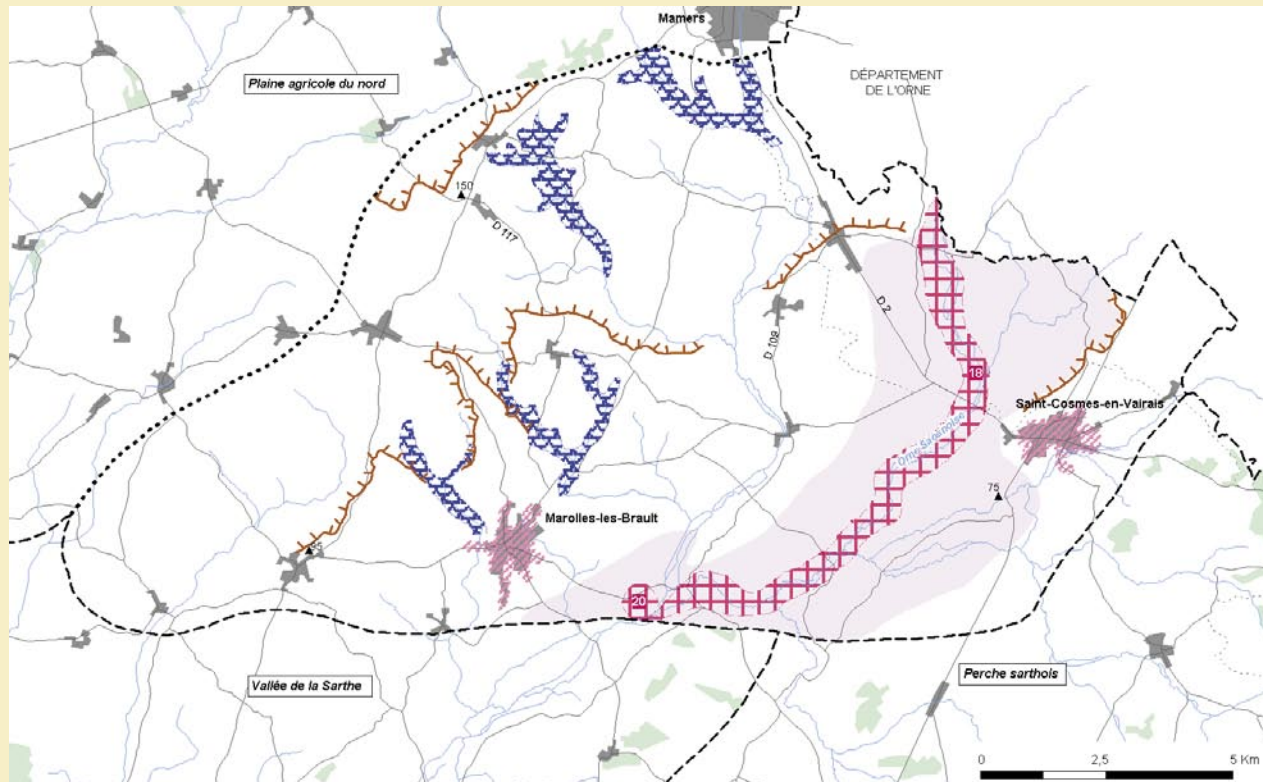
Transition - grandes cultures (maïs ...) - vallons bocagers - cuestas « balcons » - fours à chanvre - vergers haute tige - grandes fermes anciennes dispersées.

Unité n°9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES

Synthèse



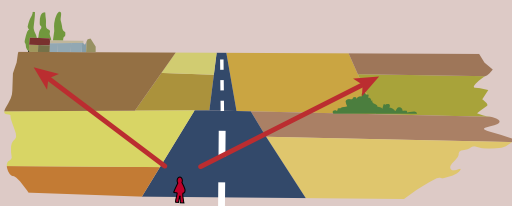
Source : fond BD CARTO® (IGN).



Unité n°10 : PLAINE AGRICOLE DU NORD

Une première impression de démesure

De tous les types de paysage sarthois, cette unité est celle qui donne le plus une impression de démesure. Cette impression est liée à la présence de parcelles agricoles de très grande taille et non cloisonnées par du bocage ainsi qu'à la possibilité de vastes points de vue depuis les vallonnements du relief (vers le nord, certains panoramas portent jusqu'au massif de Perseigne). Les éléments de bâti dispersé sont peu nombreux mais le volume des fermes, silos, etc. qui ponctuent cette unité est bien souvent à la démesure du contexte paysager.



Ces paysages de grandes cultures renvoient une image de modernité et de dynamisme agricole. Toutefois, en la quasi-absence de végétation arborée et d'habitat dispersé, les obstacles visuels sont peu nombreux et les espaces ouverts, générant d'abord un certain calme, peuvent finalement produire une impression de monotonie, accentuée par les déplacements sur des voies au tracé en lignes droites (RD 311, RD 310 par exemple). Globalement, depuis les routes de l'unité paysagère, les points de vue sont larges et profonds.

Des limites souvent progressives liées aux gradients de végétations

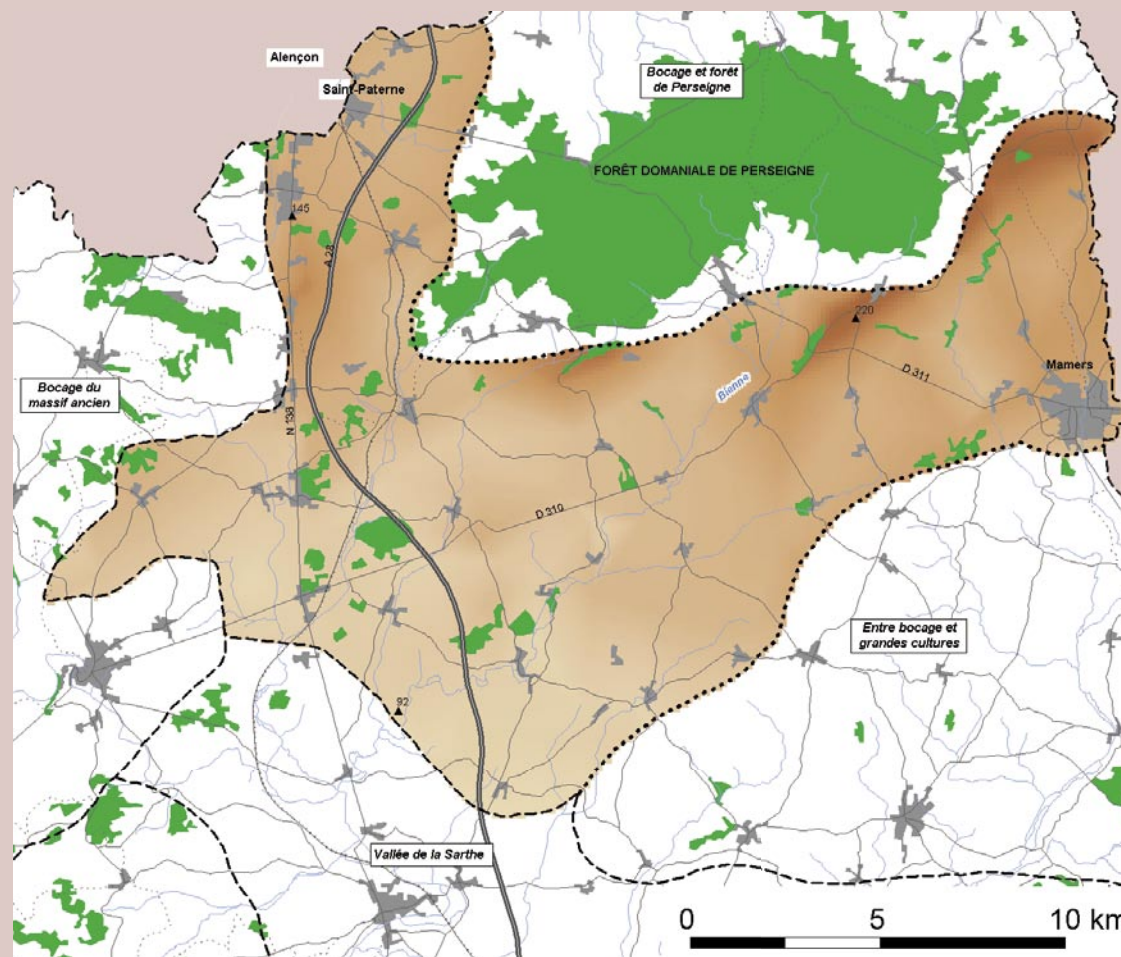
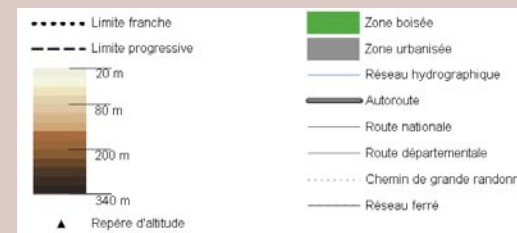
Vers le nord-est, le bocage reprend ses droits sur l'openfield et le relief devient plus plan. Les vues se replient sur de plus courtes distances.

Vers le nord, le paysage se referme sur les marges de Perseigne avec une réintroduction de l'arbre et de la haie dans les paysages. La forêt de Perseigne fait obstacle aux points de vue.

Vers le nord-ouest, les vallonnements accentués, les parcelles rétrécies, la trame bocagère de plus en plus continue et l'habitat dispersé (aux couleurs assombries) font progressivement rentrer l'observateur dans l'unité bocagère du massif ancien.

Vers l'ouest, le passage vers la vallée alluviale de la Sarthe est très progressif : le relief s'aplanissant et l'habitat dispersé se multipliant doucement, tandis que les peupleraies font leur apparition.

Vers le sud, les vallonnements s'atténuent tandis que le bâti dispersé et les haies bocagères deviennent plus nombreux. Très progressivement, les paysages se referment pour conduire l'observateur vers la vallée de l'Orne saosnoise.



Source : fond BD ALTI © (IGN), BD CARTO © (IGN).

Unité n°10 : PLAINE AGRICOLE DU NORD

Une identité très liée au substrat calcaire

UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE PEU DENSE MAIS STRUCTURANT

Le relief de cette unité paysagère se caractérise avant tout par des vallonnements mous et amples (excepté au niveau de brusques ruptures de pentes, les cuestas). Ils sont localement animés par des vallées.

La roche mère calcaire, et donc perméable, favorise les écoulements souterrains et le réseau hydrographique apparaît ainsi peu dense au sein des paysages. Les cours d'eau n'en jouent pas moins un rôle paysager important : les fortes pentes de certains tronçons (dans les vallées du Rutin et du ruisseau de Bécherel, par exemple) et, de manière générale, les ripisylves (même réduites) structurent les paysages.



UNE EXPLOITATION DU SOUS-SOL TOUJOURS ACTIVE

Au cours du XIX^e siècle, les argiles oxfordiennes sont exploitées pour la briqueterie et les fours à chaux se multiplient en lien avec des carrières de calcaire.

Aujourd'hui, certains fronts de carrières sont encore visibles, par exemple, aux abords de Villaines-la-Carelle où une activité persiste.



UNE AGRICULTURE TRÈS DYNAMIQUE

La roche mère calcaire permet le développement de sols riches en bases, de tout temps favorables à la culture de céréales « nobles » telles que le blé. La richesse induite a toujours été lisible dans les paysages de cette unité paysagère. Aujourd'hui encore, l'omniprésence de l'activité agricole, les grands silos, le matériel d'irrigation, les hangars agricoles volumineux, les nombreux tracteurs qui s'activent sur le territoire sont autant d'éléments qui traduisent le dynamisme agricole de la région au travers des paysages, renvoyant une image toujours plus moderne et quasi industrielle.



UN RETOUR AUX PAYSAGES OUVERTS

Si les sols sont riches, ils n'en sont pas moins superficiels et très séchants. Les conséquences sur l'occupation des sols sont directes :

- la mise en place du bocage au XIX^e siècle, sur un territoire traditionnellement voué aux paysages ouverts, se traduit par la plantation d'ormes et de cytises, essences bien adaptées aux conditions pédologiques locales ;
- dans la deuxième moitié du XX^e siècle, les remembrements liés à la mécanisation des cultures initient l'ouverture de la trame bocagère ; puis, l'apparition de la graphiose accélère le phénomène en décimant les ormes ; et enfin, les remembrements liés au passage de l'A 28 finissent de disloquer le bocage. Malgré les efforts engagés (aide du Conseil Général pour les plantations et opération « Plantons dans le saosnois »), il ne subsiste plus aujourd'hui que quelques haies de cytises, hautes de 3 à 5 mètres et implantées principalement en bordures de routes et chemins, essentiellement à proximité de Mamers. Leurs floraisons jaunes composent des paysages très caractéristiques de cette unité paysagère.



UN BÂTI TRADITIONNELLEMENT GROUPE

Les rares points d'eau concentrent les premières implantations bâties. Par ailleurs, l'abondance des productions se traduit par une organisation agricole qui privilégie les grosses unités (dès le XVIII^e siècle, les métairies de ce secteur sont les plus grosses du département). Aujourd'hui encore, entre les bourgs de taille relativement importante, les habitations dispersées sont peu nombreuses.

L'ensemble du bâti traditionnel présente les couleurs claires de la roche calcaire, égayées par les bruns rouges des tuiles et des briques. Les façades sont lumineuses. Les habitations récentes font assez systématiquement référence aux couleurs traditionnelles ; le bâti agricole, quant à lui, s'inscrit plus fréquemment en rupture avec la palette locale...



Les deux pôles urbains périphériques

AU NORD-OUEST : L'INFLUENCE DE L'AGGLOMÉRATION ALENÇONNAISE

Sous l'influence de l'agglomération alençonnaise, les communes du nord-ouest de l'unité paysagère connaissent un développement relativement important, tant sur le plan des activités (par exemple, sur la commune de Bérus au lieu-dit La Liberge en rive ouest de la RN 138) que sur celui de l'habitat (sur les communes d'Arçonnay, Champfleur, Saint-Paterne et Le Chevain, entre autres). Dans certains cas, les références aux formes et aux matériaux traditionnels, ainsi que l'insertion dans une trame bocagère vestigiale participent à préserver l'harmonie des paysages. Toutefois, bien souvent, les constructions s'affranchissent de leur contexte paysager. Elles sont alors particulièrement prégnantes, et de leur qualité dépend alors celle des paysages alentour.



AU SUD-EST : MAMERS

La ville offre au promeneur l'opportunité d'une promenade dans ses ruelles anciennes bordées de hautes façades calcaires lumineuses. Les traces de son histoire sont nombreuses : monuments - dont certains sont protégés au titre des monuments historiques - (église Notre-Dame du XV^e siècle, et couvent de la visitation du XVII^e siècle, en particulier), maisons de tisserands datant du XIX^e siècle (nombreuses à aligner leurs soupiraux au niveau des trottoirs de la rue de Cinq Ans entre autres), etc. L'image emblématique de la ville met d'ailleurs en avant son riche passé, puisqu'il s'agit d'une vue des Halles avec le clocher de Notre-Dame dans la perspective. La dynamique des années 1970-1980 a induit un fort développement de l'habitat en périphérie urbaine, en particulier sur les coteaux de la Dive et à l'est de cette rivière. Pourtant, ce pôle urbain secondaire à l'échelle de la Sarthe semble en perte d'attractivité depuis quelques années.



Unité n°10 : PLAINE AGRICOLE DU NORD

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LE CENTRE-BOURG DE RENÉ

Rehaussé par la présence de ses fameuses halles (construites en 1533 et restaurées en 2003) et de son église Saint-Pierre (XVI^e siècle), le centre-bourg de René offre également au regard du promeneur les belles façades restaurées de ses maisons anciennes. L'architecture de ces dernières, ainsi que l'importance de l'église, évoquent l'opulence de la paroisse de René qui fut la première de la région à disposer d'un « droit de foire », sous François 1^{er}. L'essor économique qui s'est poursuivi jusqu'à la fin du XIX^e siècle est lisible dans la richesse des paysages urbains. Ces derniers bénéficient d'une intéressante mise en valeur.



BOURG-LE-ROI

C'est un petit village, fortifié au cours du Moyen Âge. La place forte longeait un important axe de communication entre Maine et Normandie. Aujourd'hui, avec ses remparts, ses portes fortifiées et les vestiges de sa tour (tous inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques), c'est un site touristique majeur pour l'unité paysagère.

L'ANCIENNE VOIE ROMAINE

Elle prolonge la RD 310 entre les lieux-dits l'Augoterie (à l'ouest) et Brenuche (à l'est), et offre de beaux panoramas vers Perseigne ou vers le sud de l'unité. Son tracé en ligne droite traverse un secteur de grandes cultures particulièrement ouvert : sur toute la longueur de son parcours, l'observateur dispose de larges points de vue, et le ruban rectiligne de la chaussée qui s'éloigne jusqu'au prochain vallonnement constitue une perspective saisissante.



Vue portant jusque vers Perseigne.

Le rôle paysager des vallées

La vallée du Rutin fait partie d'un site Natura 2000 (« Vallée du Rutin, coteaux du Chaumitton, étang de Saosnes et forêt de Perseigne »). Outre l'intérêt naturaliste, les pelouses sèches, les landes, les falaises calcaires et les fonds humides présentent également un intérêt paysager. Tous ces milieux forment une sorte d'oasis verte et naturelle dans le contexte très ouvert et anthropisé des grandes cultures alentour.

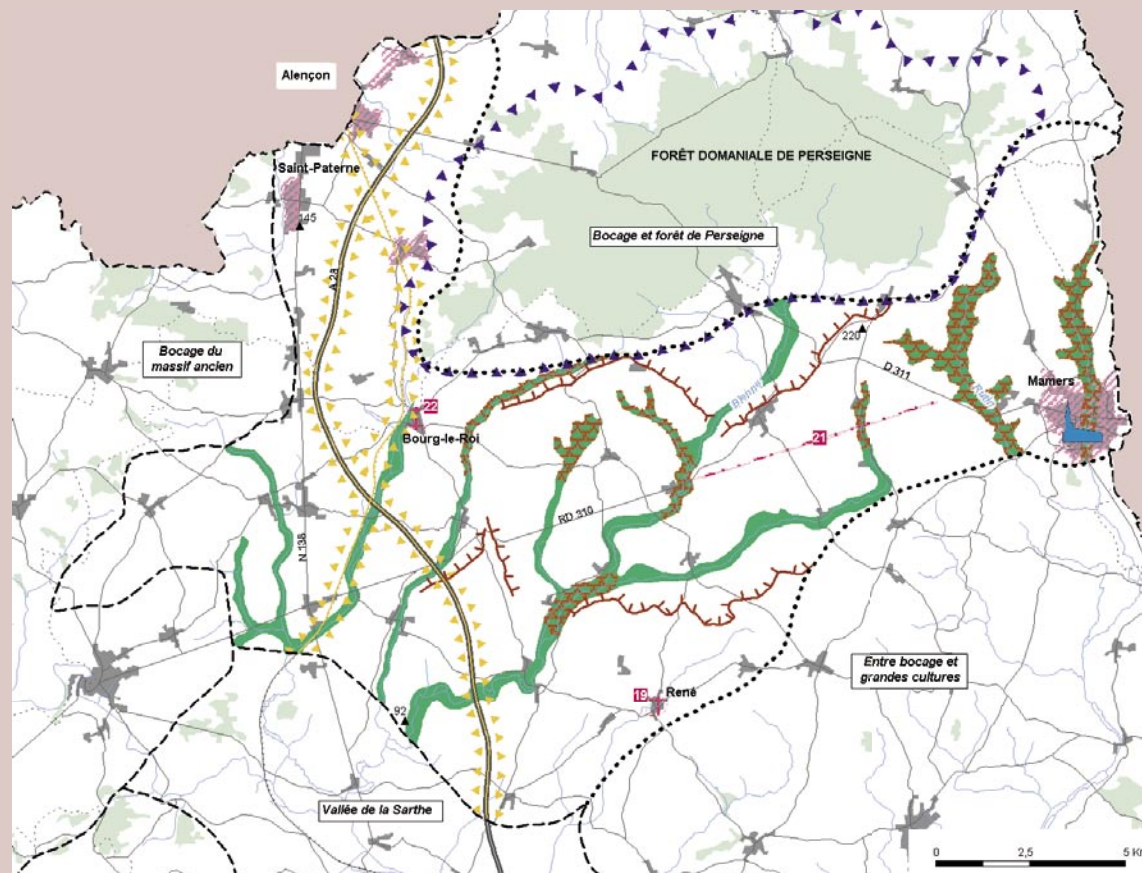


D'autres vallées, moins typées mais tout aussi intéressantes sur le plan paysager pour la diversité qu'elles introduisent dans un environnement relativement monotone, jalonnent l'unité paysagère. Ce sont, entre autres, les vallées du Rosay Nord, de la Saosnette, du Bécherel, de la Bienne, du Moine, de la Gravée. Elles sont perçues, en vision éloignée, comme des rubans verts sillonnant, de loin en loin, le territoire, et l'animant quelque peu.

Les vallées jouent un rôle paysager majeur au sein de cette unité paysagère où elles apportent biodiversité et richesse d'ambiances.

Mots clés

Openfield - plaine calcaire - agriculture intensive - bâti groupé.



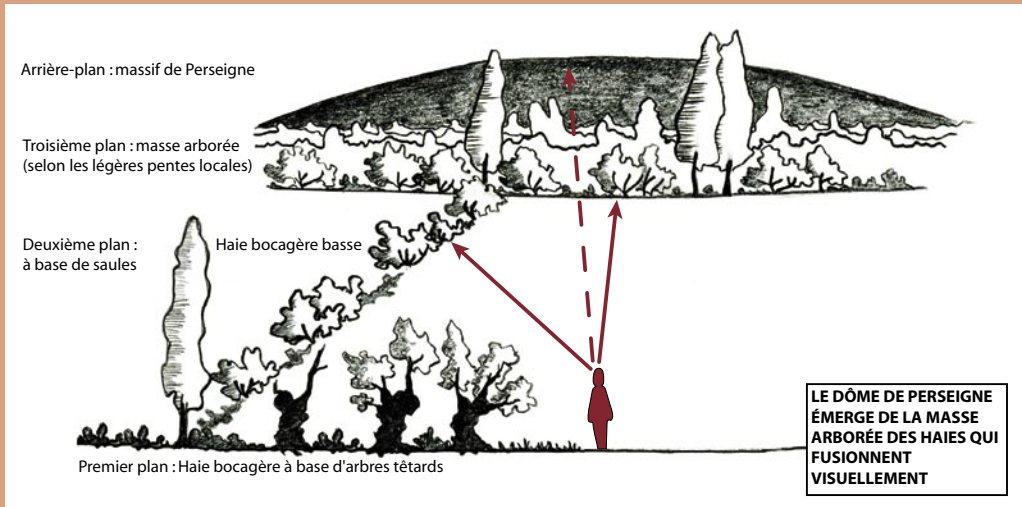
Source : fond BD CARTO® (IGN).

Unité n°11 : BOCAGE ET FORÊT DE PERSEIGNE

Des premières perceptions marquées par la fermeture des paysages

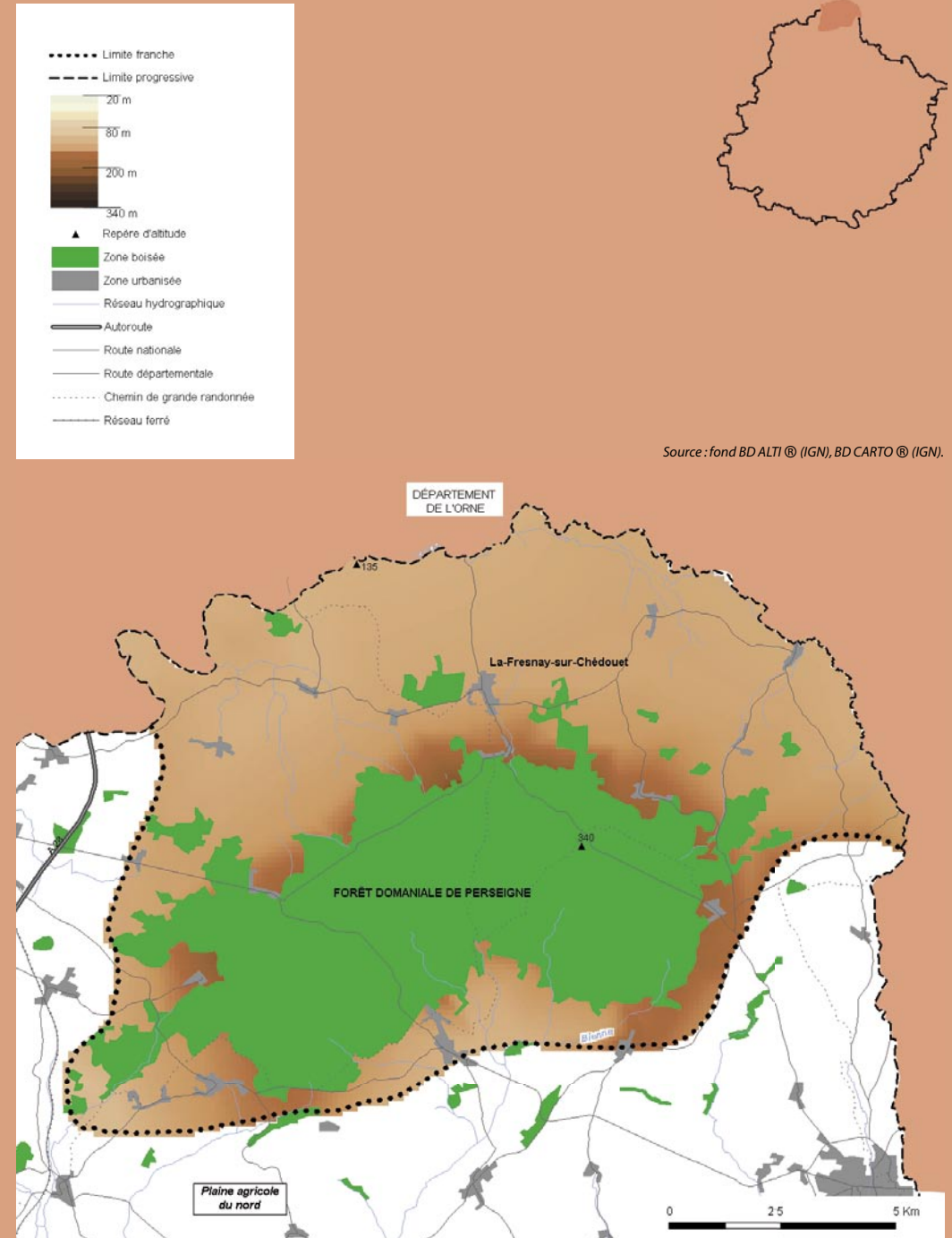
Cette unité, globalement boisée, renvoie une image double composée des paysages forestiers de Perseigne, d'une part, et des paysages bocagers de la vallée de la Haute Sarthe, d'autre part. Ces deux formations boisées ont en commun un fonctionnement visuel spécifique, constitué :

- de forts écrans boisés engendrant une fermeture des paysages. La dimension verticale domine en forêt de Perseigne (fûts des hêtres, des chênes, etc.) tandis que la dimension horizontale est prépondérante dans la vallée de la Haute Sarthe (large plaine alluviale). Toutefois, dans ce second cas, la fermeture des paysages est franche en raison de la densité du bocage et de l'absence de vallonnements ;
- de points de vue ciblés. Quelques panoramas se développent depuis le versant nord du massif de Perseigne, au gré des trouées dans la couverture arborée et du tracé des routes forestières. Parallèlement, en l'absence d'obstacle visuel proche (haie, bâti, etc.), les vues vers le sud depuis le secteur bocager s'appuient sur l'arrière plan sombre du dôme de Perseigne, omniprésent.



Les paysages forestiers se caractérisent par des ambiances très suggestives : jeux de lumières sous les frondaisons, perception forte du rythme des saisons, cortège de bruits typiques, aspect naturel (bien que la gestion de la forêt soit visible). L'ambiance feutrée évoque ici une cathédrale (grandeur, noblesse et recueillement). Les routes traversant les forêts (RD 311, RD 234, RD 236) sont propices à la perception de ces ambiances.

Les ambiances bocagères sont moins solennelles. Le bocage encore dense et les fermes anciennes isolées, les prairies humides pâturées, les fossés et cours d'eau renvoient une image bucolique et pittoresque. Au nord de Perseigne, les ambiances de vallée sont exprimées par les essences bocagères (saules, frênes, etc), le relief plan, les fossés et les prairies humides. Pourtant, la Haute Sarthe qui coule en limite de département n'est que rarement directement visible.



Unité n°11 : BOCAGE ET FORÊT DE PERSEIGNE

Une unité paysagère qui se prolonge vers l'Orne

Au nord et à l'est, ces paysages se prolongent vers l'Orne. La limite départementale ne matérialise pas de limite d'unité paysagère.

Vers le sud et l'ouest, la transition vers les zones de grandes cultures est assez franche. Le paysage s'ouvre nettement.

Une identité paysagère qui repose sur la forêt de Perseigne

UN PATRIMOINE ARBORÉ ET ... BÂTI

La forêt de Perseigne, ancienne forêt royale devenue propriété de l'État en 1791, a presque toujours été traitée en futaie et, de ce fait, n'a subi que marginalement la surexploitation liée aux industries du feu (verrière, forge, etc.). Dès le XVII^e siècle, s'est développé autour de Perseigne un artisanat lié au travail du bois (saboterie, boissellerie, tournerie, etc.). A la moitié du XIX^e siècle, la moitié de la population du canton de La Fresnay-sur-Chédouet est constituée par des artisans sabotiers et leurs familles.

Il découle de ce mode d'exploitation et de gestion :

- une richesse actuelle en vieux arbres qui font de Perseigne une des hêtraies les plus réputées de France ;
- la présence d'un patrimoine bâti ancien constitué de maisons d'artisans parfois regroupées en hameaux entiers (par exemple les Ventes du Four).

UN DÔME BOISÉ OMNIPRÉSENT

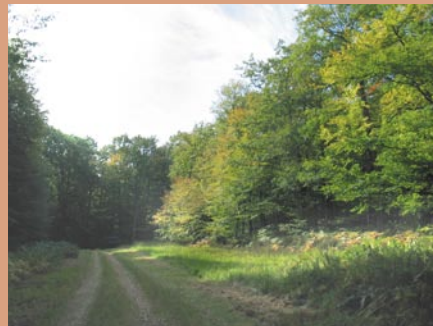


Perseigne constitue la dernière avancée orientale du Massif Armoricain (grès primaires) : un dôme massif, culminant à 340 mètres d'altitude et dominant de 200 mètres environ l'étendue horizontale de la vallée de la Haute Sarthe. Il s'agit du point culminant du département.

Perseigne se caractérise aujourd'hui par une couverture forestière à dominante de feuillus (hêtres et chênes) qui habille l'éminence gréseuse. La forêt domaniale s'étend sur plus de 5 000 hectares et forme un dôme sombre visuellement omniprésent. En vue de proximité, se distinguent les frondaisons souples et claires des feuillus (représentant environ les trois quarts de la surface boisée avec une majorité de hêtres) et celles hérissées et sombres des conifères (représentant moins d'un quart de la surface totale, dispersés en placettes, avec essentiellement des pins de Douglas).

UN POTENTIEL TOURISTIQUE ÉVIDENT

Avec le développement du tourisme vert, la forêt domaniale s'est imposée comme un des principaux sites touristiques du nord-est du département. L'accueil des touristes est pris en compte et des aménagements sont réalisés à cet effet : tour du Belvédère, aires de pique-nique, chemins de randonnée balisés (passage des chemins de grande randonnée 22 et 22 C).

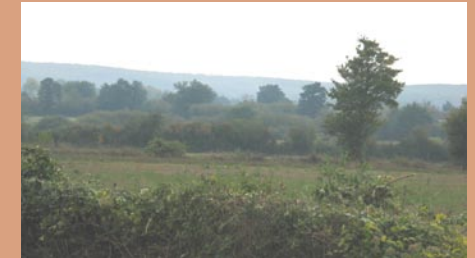


Un bocage dense qui constitue un prolongement visuel de Perseigne

DES CONTRAINTES AGRONOMIQUES FORTES

Les terres argileuses, lourdes et humides, ne permettent pas le développement d'une agriculture florissante. Les élevages de bovins, puis de chevaux au cours du XIX^e siècle, se développent dans un contexte de prairies bocagères aujourd'hui encore très lisible.

UN BOCAGE PRÉSERVÉ



Les opérations de drainage intervenues dans les années 1970 n'ont pas bouleversé la trame bocagère qui cloisonne encore aujourd'hui les petites parcelles de prairie. Des haies de différents types se rencontrent :

- haies de chênes ;
- haies de frênes têtards ;
- haies arbustives (à base de saules).

Les deux premières, sont aujourd'hui souvent vieillissantes (pyramide des âges des arbres très déséquilibrée en faveur des vieux arbres) et souffrent d'un manque d'entretien (les arbres têtards sont devenus rares). Les haies arbustives sont plus répandues. Elles relèvent plus du taillis que de la futaie (et s'accommodent mieux du manque d'entretien).

Les ripisylves forment des alignements arborés et/ou arbustifs qui complètent la maille bocagère. Elles se caractérisent par leur tracé ondulant.

L'ensemble du bocage de cette unité paysagère constitue un patrimoine écologique important à l'échelle départementale.

UN BÂTI TRADITIONNEL INTÉGRÉ À LA TRAME ARBORÉE

Le bâti traditionnel est de couleur claire (calcaire) avec des toits en tuile. A l'ouest de l'unité paysagère, les encadrements des ouvertures sont fréquemment en granite. Vers l'est, le bois est souvent présent dans le bâti. Les enduits traditionnels sont globalement de couleurs claires. Toutefois, ces caractéristiques s'expriment peu dans les paysages. En effet :

- la taille souvent modeste des secteurs urbanisés traditionnels (les bourgs sont également peu importants et souvent étirés le long des voies sous forme de villages - rues).
 - leur insertion dans la trame bocagère,
 - l'absence de points de vue lointains (autres que vers Perseigne ...),
- rendent ces éléments bâtis très discrets.



Unité n°11 : BOCAGE ET FORÊT DE PERSEIGNE

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

SAINT-RIGOMER-DES-BOIS

Le village, ensermé sur presque 360° par la forêt de Perseigne, occupe une situation très originale. Le vallon au sud, les vergers, le relief pentu et le bâti traditionnel ajoutent au pittoresque de l'ensemble.

LE BELVÉDÈRE DE PERSEIGNE

Il s'agit d'une tour de 30 mètres de haut située sur le point culminant du département. Le panorama s'étend de la plaine d'Alençon aux Alpes mancelles, au-delà de la mer de feuillages ...

LA VALLÉE D'ENFER

C'est un vallon encaissé et boisé en plein cœur de la forêt de Perseigne. Les paysages contrastés de cette vallée forestière en font un site typiquement « romantique » ...

La Haute Sarthe : une limite départementale purement administrative

La limite nord du département suit approximativement le cours de la Haute Sarthe, incluant la rivière tantôt dans la Sarthe, tantôt dans l'Orne. Du point de vue paysager, la limite départementale ne matérialise aucune frontière paysagère, de sorte que la Haute Sarthe constitue une entité continue.

La vallée de la Haute Sarthe constitue ainsi une entité paysagère de transition entre les départements de la Sarthe et de l'Orne, et également entre les parcs naturels régionaux Normandie-Maine et Perche (entités elles-mêmes pluridépartementales).



Dans cet espace transitoire, la Sarthe est une petite rivière paisible et animée de méandres. Elle draine des fossés et de modestes ruisseaux qui sillonnent des parcelles humides et verdoyantes où le bocage est préservé. La richesse faunistique et floristique de ces espaces participe à leur valeur.

Mots clés

Dôme de Perseigne - massif ancien culminant - hêtraies réputées - bocage humide dense - Haute Sarthe - tourisme vert.

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

□ Espace à caractère très rural présentant un bocage dense et la perception récurrente du dôme du massif de Perseigne

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

□ Espace très peu arboré
□ Espace boisé

Les éléments liés au fonctionnement visuel

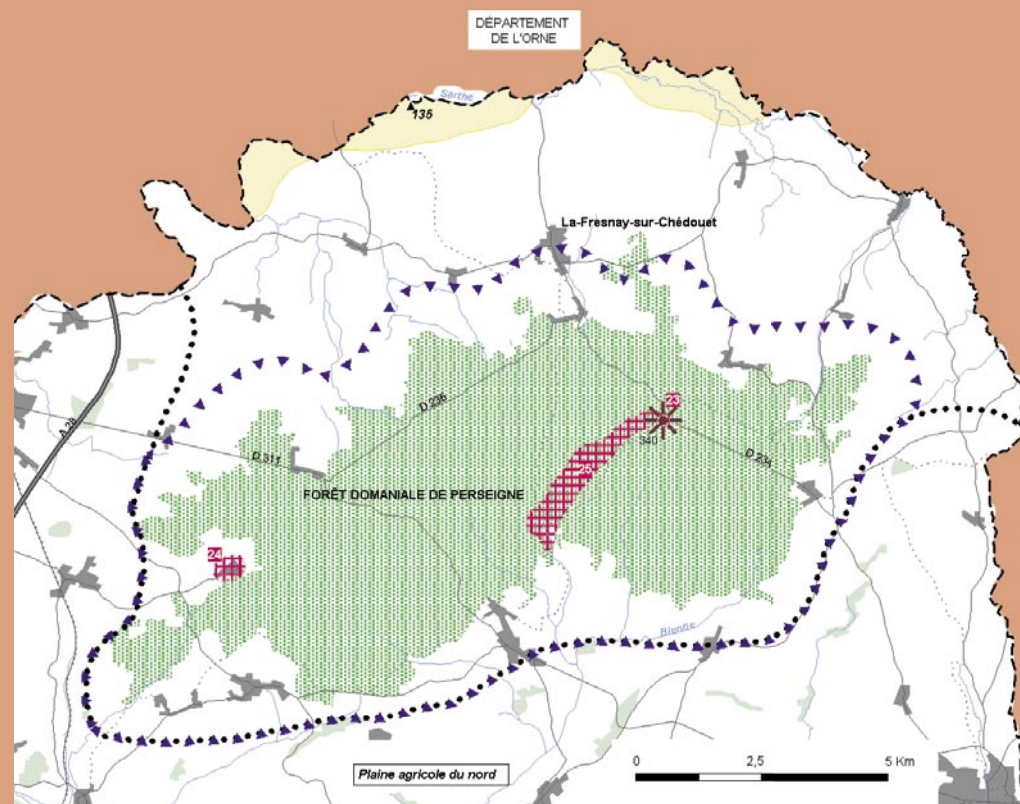
▲ Paysage polénié vers un élément paysager clé
* Panorama

Les sites particuliers

■ Site remarquable
■ Site remarquable de la vallée de l'Enfer
■ Site remarquable du belvédère de Perseigne
■ Site remarquable de Saint-Rigomer-des-Bois

----- Limite franche
- - - - - Limite progressive
▲ Repère d'altitude
■ Zone boisée
■ Zone urbanisée
— Réseau hydrographique
— Autoroute
— Route nationale
— Route départementale
- - - - - Chemin de grande randonnée
— Réseau ferré

Source : fond BD CARTO © (IGN).



Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

Des impressions diverses mais souvent marquées par la présence de l'eau

La dimension horizontale est prépondérante dans cette unité paysagère. Le relief y est en effet particulièrement plan, au point qu'il confère une certaine raideur aux paysages. Cette impression est sensible ici plus que n'importe où ailleurs dans le département et plus particulièrement depuis les routes en ligne droite (par exemple, les RD 306 et RN 138).

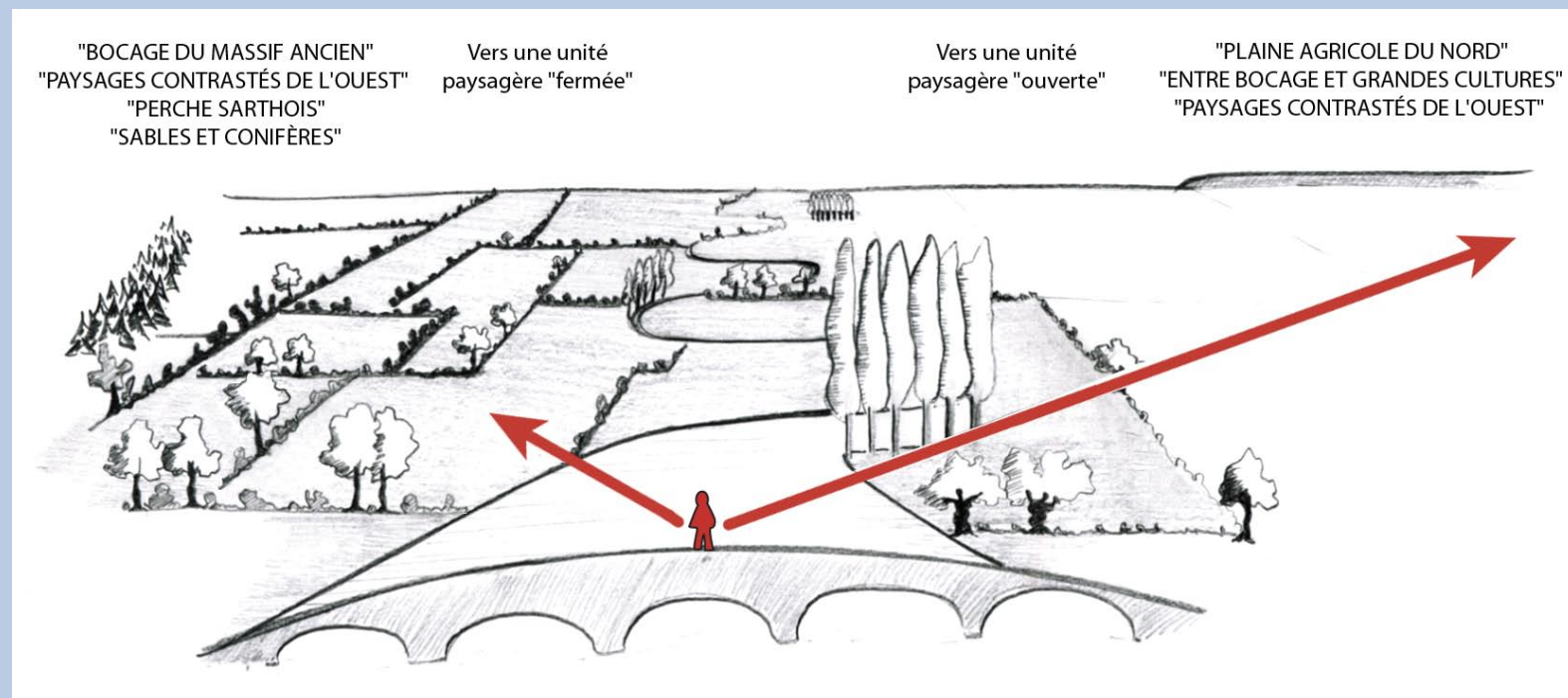
Bien que les franchissements de cours d'eau soient fréquents et que l'eau y soit souvent perçue directement, en vision rapprochée, les points de vue larges embrassent rarement le cours de rivière. Celles-ci demeurent en effet invisibles en perception lointaine.

Toutefois, dans ces mêmes points de vue large, la présence de l'eau est sensible indirectement, surtout en saison sèche, lorsque les prairies verdoyantes et les essences arborées spécifiques (saules, frênes, peupliers) permettent de deviner cette ressource. Le contraste entre les paysages verdoyants des vallées (dont est quasi entièrement constituée cette unité) et les camaïeux de jaunes - bruns des cultures à la fin de l'été est saisissant.

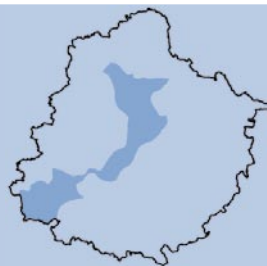
Cette unité est également le lieu de l'accumulation de nombreux motifs paysagers prégnants, à l'origine d'un certain désordre (infrastructures, zones d'activités, bâti, peupleraies, etc.). Il peut ainsi devenir difficile de "lire" les paysages, de ressentir leur cohérence.

Malgré la constance de certains paramètres, l'unité se caractérise par la succession de séquences paysagères distinctes. Celles-ci empruntent leurs caractéristiques aux unités paysagères limitrophes, faisant évoluer les paysages du nord vers le sud et d'est en ouest.

Les paysages de l'unité s'ouvrent et se ferment au gré des influences paysagères diverses. Toutefois, d'une manière générale, les larges panoramas sont relativement limités en raison de l'horizontalité du relief. Quelques sites particuliers, au sein de l'unité paysagère, permettent néanmoins à l'observateur de prendre un peu de hauteur. De là, de très vastes panoramas peuvent s'ouvrir (depuis les coteaux de la Sarthe au nord de Beaumont-sur-Sarthe et aux abords de Sablé-sur-Sarthe, depuis les contreforts du plateau de Sargé vers la Sarthe et l'Huisne, depuis la cuesta de Ballon vers l'Orne saosnoise et la Sarthe, etc.).



Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

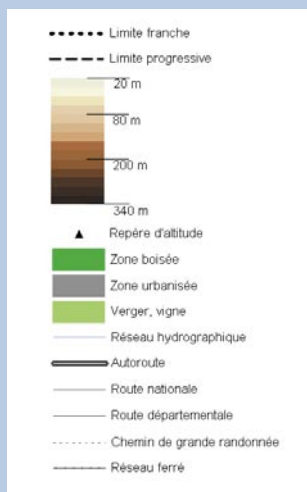
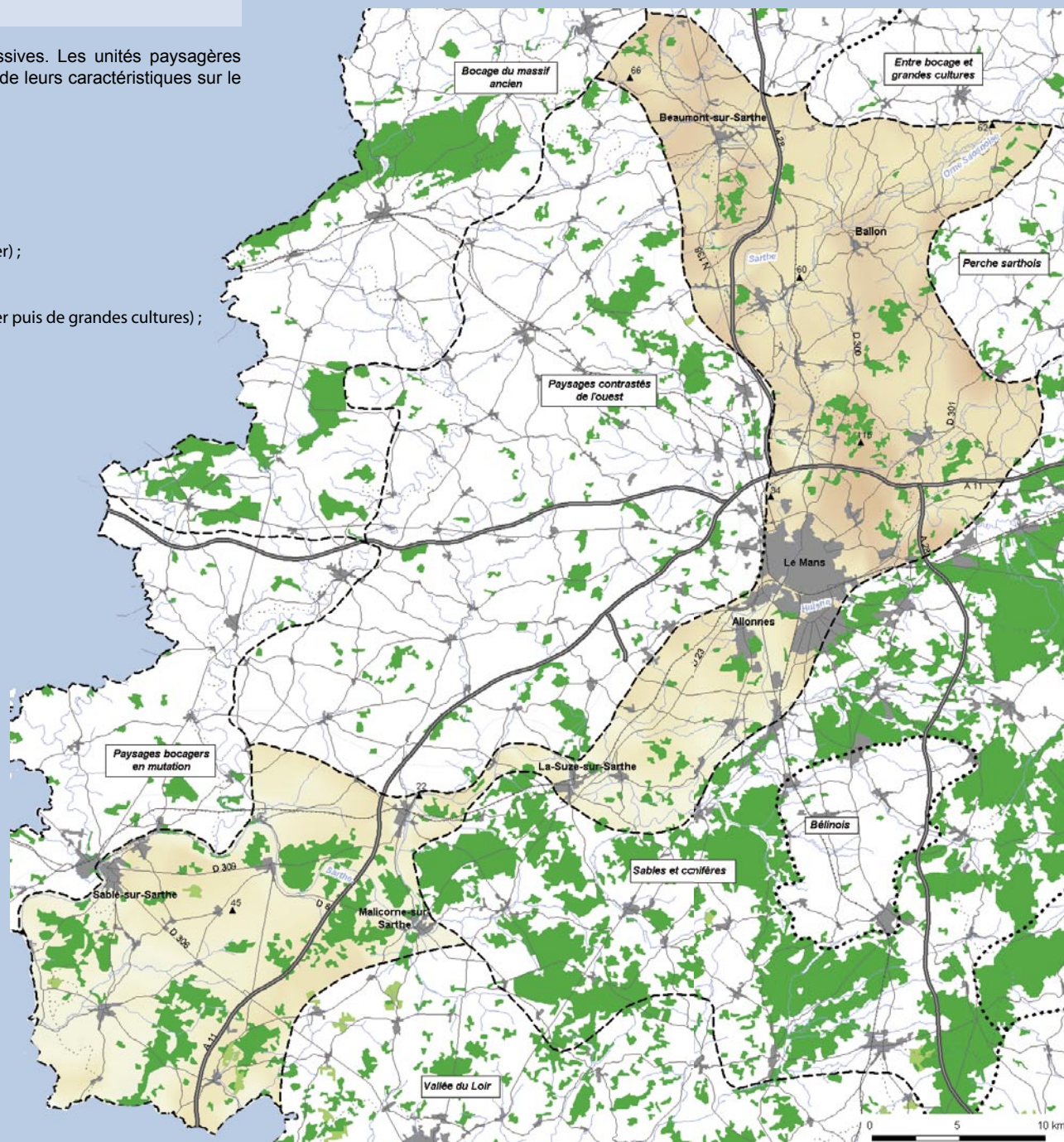


Une absence de limites franches

Toutes les limites de l'unité paysagère sont très progressives. Les unités paysagères limitrophes de la "Vallée de la Sarthe" déploient certaines de leurs caractéristiques sur le relief plan qui caractérise l'unité centrale.

Du nord au sud et d'ouest en est, sont concernés :

- le "Bocage du massif ancien" ;
- la "Plaine agricole du nord" ;
- l'"Entre bocage et grandes cultures" ;
- les "Paysages contrastés de l'ouest" (faciès paysager bocager) ;
- le "Perche sarthois" ;
- les "Sables et conifères" ;
- les "Paysages contrastés de l'ouest" (faciès paysager bocager puis de grandes cultures) ;
- les "Paysages bocagers en mutation" ;
- la "Vallée du Loir".



Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

L'eau comme dénominateur commun

DES VALLÉES ÉVASÉES

La Sarthe, l'Huisne et l'Orne saosnoise ont creusé leur vallée dans les sables cénomaniens, meubles. Elles ont ainsi façonné des vallées très largement évasées et dont le fond est rendu particulièrement plan par les abondants dépôts alluviaux. Ces trois vallées forment ainsi la grande dépression centrale qui est une caractéristique géomorphologique structurante du département de la Sarthe. Cet espace est clairement délimité par l'ensemble des reliefs qui le cernent.

Un certain nombre d'éléments de relief vient rompre la relative monotonie de ces espaces plans :

- les coteaux abrupts ne sont pas fréquents mais il en existe dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne. Depuis ces coteaux, de beaux panoramas peuvent permettre au regard d'embrasser de vastes tronçons de vallée et la large plaine alluviale. Inversement, depuis les fonds de vallée, ces coteaux, souvent boisés, dressent leur haut rempart vert et font localement obstacle aux vues lointaines ;
- quelques buttes animent ponctuellement le relief de la dépression centrale. Leur aspect de dômes isolés aux formes parfois caractéristiques dessine des repères visuels dans l'unité paysagère. C'est le cas notamment de la butte de Ballon surmontée du célèbre donjon médiéval en "talon de botte". Ces silhouettes se découpent d'autant mieux dans les arrière-plans souvent brumeux, que le relief plan alentour assure leur mise en valeur.



DES INONDATIONS RÉCURRENTES

La Sarthe et l'Huisne sortent fréquemment de leur lit pour générer des paysages inondés très frappants. Les crues peuvent s'étendre, dans des cas exceptionnels (crue de référence de 1995), sur près de 700 mètres en amont de Roézé-sur-Sarthe dans la vallée de la Sarthe et sur environ 500 mètres en aval de Roézé-sur-Sarthe et dans la basse vallée de l'Huisne. L'eau s'approche alors des bourgs prudemment implantés en retrait et souligne encore la dimension horizontale de ces espaces.

UNE IMAGE VÉGÉTALE FORTEMENT LIÉE À L'EAU

Dans ces larges vallées évasées, le cours des rivières se fait très discret. Pourtant, la présence de l'eau est partout sensible.

Les peupleraies sont l'expression la plus prégnante du caractère humide de ces espaces alluviaux. Leurs silhouettes caractéristiques jalonnent le cours des rivières. Vers le sud, l'ampleur des plantations et leur nombre augmentent.

En outre, la basse vallée de l'Orne saosnoise est particulièrement marquée par la présence d'alignements de peupliers qui introduisent dans les paysages la même touche de raideur que les plus grands ensembles.

Les prairies, plus ou moins cloisonnées par du bocage et plus ou moins vastes selon les influences paysagères périphériques, présentent un caractère verdoyant durant une grande partie de l'année, ce qui peut s'inscrire en rupture avec l'aspect des labours et des cultures à maturité dans les champs alentours.

D'autres éléments, plus discrets, participent à l'ambiance de vallée. Ce sont les nombreux fossés qui drainent les zones humides et qui sont bordés d'une végétation spécifique (roseaux, carex, mais aussi saules, frênes, peupliers).



Des paysages fortement anthropisés

UN RÉSEAU DE COMMUNICATION DENSE

Depuis les premières colonisations humaines, au néolithique, la dépression centrale a été un espace privilégié pour les implantations (ressource en eau, sols légers, richesse des alluvions, etc.).

Avec l'essor des échanges commerciaux, ces vallées ont été confortées comme axes privilégiés : transport fluvial sur la Sarthe (d'abord jusqu'à Malicorne-sur-Sarthe puis jusqu'au Mans au début du XIX^e siècle), et surtout relief favorable à la construction de voies diverses (depuis les premières voies romaines et le "grand chemin mansais" du XVIII^e siècle - par les vallées de la Sarthe et de l'Huisne - jusqu'aux actuelles autoroutes A28, A11).

Aujourd'hui, les infrastructures sont particulièrement nombreuses à suivre un itinéraire dans cette dépression centrale dans l'axe des vallées : les A28 (Le Mans - Alençon), A11 (sur toute sa traversée du département), RN 138 (Le Mans - Alençon), RD 23, RD 309, voies ferrées dont la ligne TGV (à l'aval du Mans) sont les principales.

Ces infrastructures ont un impact visuel majeur (par exemple, les importants remblais qui portent la voie ferrée d'intérêt régional dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne). D'une manière générale, ce sont surtout les remblais qui sont visuellement présents, ainsi que les divers ouvrages d'accompagnement (réseau électrique ferroviaire, ouvrages d'art, embarcadères, etc.).

Parallèlement, ces infrastructures favorisent la connaissance des paysages. D'une part, le grand public qui emprunte ce réseau découvre des paysages qui prennent une valeur "vitrine" et fortement représentative du département (même si cette vision est faussée parce que partielle). D'autre part, en prélude à la réalisation de ces ouvrages, des études paysagères sont réalisées qui participent également à la connaissance des paysages et à leur "promotion" (même si elles ne visent qu'un public plus réduit). Par ailleurs, la promotion de certains sites emblématiques est faite par le biais de panneaux illustrés le long des autoroutes (sites de Ballon et de l'Abbaye de Solesmes, par exemple).



Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

DES ESPACES DE TOUT TEMPS FAVORABLES AUX ACTIVITÉS

C'est d'abord l'eau qui "draine" les activités industrielles dans les vallées (rôle énergétique, épurateur, régulateur thermique, etc.). Entre les XVI^e et XIX^e siècles, les industries traditionnelles se multiplient le long des plus grandes rivières dont elles marquent encore aujourd'hui les paysages. Des plus grands bâtiments (forges, fonderies) aux plus discrets (moulins à grains), ils peuvent ou non faire l'objet de restauration et sont parfois reconvertis (habitats, locaux d'activités, etc.).



De nos jours, ce sont bien plus la desserte de ces sites (voies routières et ferrées proches) et l'accessibilité du Mans qui déterminent les sites privilégiés pour l'implantation des activités. En raison de la situation centrale du Mans au niveau d'un nœud d'infrastructure et de l'abondante desserte de l'unité, cette dernière est particulièrement bien pourvue en zones d'activités.

Ce sont les sites proches des échangeurs autoroutiers ou en périphérie directe de l'agglomération mancelle qui concentrent le plus d'activités. Toutefois, les voies nationales et les routes départementales importantes permettent la mise en place d'un tissu d'activité diffus et généralisé dans toute l'unité paysagère. Celle-ci souffre en cela d'une certaine banalisation des paysages perçus depuis les voies de communication (paysages "vitrine").



UNE FORTE CONCENTRATION DU BÂTI

La richesse des prairies a permis l'établissement de nombreuses fermes dispersées, les emplois industriels ont attiré un grand nombre d'ouvriers, de même que les possibilités de travaux d'appoints offerts par une basse Sarthe navigable. Les empreintes paysagères de cette attractivité sont lisibles au travers de la répartition du bâti traditionnel. L'abondance de la ressource en eau a favorisé la multiplication du bâti agricole dispersé, et les bourgs concentrant les activités ont connu un essor important dès le XIX^e siècle (Sainte-Jamme-sur-Sarthe, le Mans et la Suze-sur-Sarthe, par exemple).

Les bourgs les plus importants sont implantés en bordure des rivières et, principalement, de la Sarthe. Différents modes d'implantations se succèdent : dominant la rivière depuis une butte (Ballon), étagé sur un coteau pentu d'un seul côté de la rivière (Roézé-sur-Sarthe), s'étalant de part et d'autre de la rivière (Sablé-sur-Sarthe), etc. (ces modes d'implantation pouvant être mixtes). Fréquemment, les berges urbaines de la rivière sont constituées d'espaces privés jardinés et sont relativement peu accessibles.



nombre des exploitations mais intensification de l'agriculture se traduisant par les importants volumes du bâti agricole). La plupart des éléments bâtis anciens restent entretenus pour l'habitat. De nombreux bourgs de l'unité connaissent un important développement urbain. Ce dynamisme prend la forme soit de "nappes pavillonnaires", soit de zones d'habitat collectif d'ampleur variable, en fonction de la pression urbaine. Certains de ces ensembles, notamment à proximité du Mans, sont remarquables par leurs volumes (Allonnes). Cette urbanisation est typique des opérations des années 1960-1970 et rares sont les grands ensembles collectifs récents.



Les traversées d'agglomérations par des infrastructures sont fréquentes dans l'unité paysagère. Les rapports d'échelle entre l'habitat individuel et les voiries structurantes, les aménagements de sécurité, la signalisation, les réseaux aériens et les enseignes publicitaires s'accumulent et génèrent très souvent un grand désordre. L'accompagnement végétal est encore aujourd'hui rarement suffisant pour structurer ces espaces et en améliorer l'aspect (bacs de fleurs et arbres de faible développement).

UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE LISIBLE DANS LES PAYSAGES

Le tourisme vert (paysages de vallée à découvrir, randonnées sur les chemins de halage, etc.), le tourisme fluvial (nautisme de loisirs, baignade, etc.), les loisirs divers (pêche, chasse, etc.) attirent une population nombreuse dont l'accueil est plus ou moins encadré. Des aménagements en découlent : aires de camping au bord de l'eau, entretien des chemins de halage, construction d'embarcadères et de "ports" de plaisance, etc. Parallèlement à cela, des aménagements plus "sauvages" sont réalisés : cabanes de pêcheurs, caravanes - résidences secondaires, etc. mitent les berges des principaux cours d'eau et déqualifient bien souvent ces espaces.



Actuellement, le bâti dispersé à vocation d'habitation se multiplie. Ce phénomène de mitage est lié d'une part à l'attractivité du cadre de vie (en bord de rivière, se concentrent beaucoup de résidences secondaires), mais également aux gisements d'emplois (cf. activités). Le bâti agricole se concentre (diminution du

Des sous unités paysagères identifiables

DES RÉFÉRENCES PAYSAGÈRES AUX UNITÉS LIMITOPHES

Au-delà du fond de vallée proprement dit, les coteaux et autres espaces transitoires présentent des caractéristiques variables au sein de l'unité paysagère. Ces caractéristiques font directement référence aux unités paysagères proches et concernent aussi bien les pratiques agricoles que la nature de la trame arborée (densité et structure) et les matériaux traditionnels de construction. Ces secteurs de transition constituent autant de sous-unités paysagères.

LES PAYSAGES ARBORÉS DU PLATEAU DE SARGÉ

Territoire perché et vallonné, coincé entre la Sarthe et l'Huisne, le plateau de Sargé prolonge les plateaux arborés de l'est et annonce le faciès bocager des paysages contrastés de l'ouest. Si la géologie et sa morphologie le rattachent plutôt aux plateaux de l'est, la densité du bâti et la dynamique urbaine des bourgs de Sargé-lès-le-Mans et Coulaines font référence à la couronne nord-ouest du Mans.

Cerné de toute part par des vallées largement ouvertes, ce plateau constitue une sorte de parenthèse vallonnée et boisée dans des paysages plans et globalement ouverts.

LE BOCAGE DENSE DES CONFINS DU "HAUT ANJOU"

Le Haut Anjou est constitué des plateaux bocagers du nord de la région de Segré (Maine-et-Loire). Les abords de Précigné, Notre-Dame-du-Pé et la Chapelle d'Aligné font référence à ces secteurs de bocage préservé où les haies cloisonnent de petites parcelles agricoles. L'horizontalité du relief rattache toutefois ces paysages "angevins" à la dépression centrale de la Sarthe.

Quelques sites remarquables

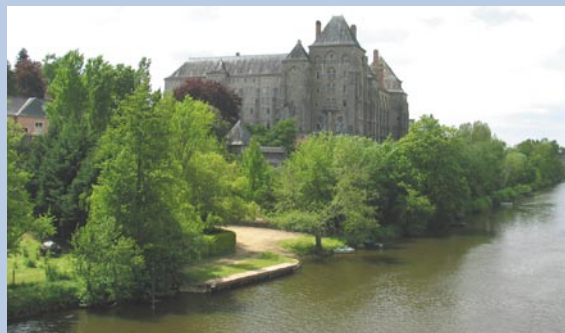
Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LA BUTTE DE BALLON

Il s'agit d'un site emblématique du département de la Sarthe. Le donjon qui se dresse au sommet de la butte date du XII^e siècle. Depuis ces hauteurs, des points de vue remarquables se développent vers l'Orne sanoisne et la Sarthe.

LE SITE DE L'ABBAYE DE SOLESMES

La Sarthe défile entre deux coteaux fortement marqués. Cette configuration est relativement rare dans le département et constitue un écrin pour la fameuse abbaye de Solesmes dont la haute façade a été élevée en surplomb de la rivière. Il s'agit, là encore, d'une image fortement emblématique du département de la Sarthe.



PARCÉ-SUR-SARTHE

La petite ville, perchée sur un coteau rocheux, accroche ses maisons anciennes et ses fortifications au-dessus de la Sarthe. Cet espace pittoresque est délimité par les silhouettes caractéristiques du calvaire et de la tour Saint Pierre.

LE CENTRE VILLE DU MANS (voir paragraphe suivant)

Le développement de la ville du Mans

La ville actuelle du Mans est implantée à l'extrémité sud-ouest du plateau de Sargé et s'étend dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne, et au delà de la confluence. Cette forme actuelle du Mans est la résultante de diverses phases de croissance et de restructuration urbaines qui se sont succédé depuis sa fondation à l'époque celtique. Certaines périodes ont laissé des empreintes qui marquent encore aujourd'hui les paysages urbains manceaux.

ÉPOQUE CELTIQUE

- Serindunum, "colline blanche fortifiée", est le premier noyau urbain qui évoluera au fil des siècles pour donner le Vieux Mans, en haut et à flanc de coteau. Cette situation, jadis stratégique, est aujourd'hui favorable au développement de points de vue réciproques intéressants entre les quartiers ouest et le Vieux Mans.



ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

- Le premier essor de la cité de Vindunum date des II^e et III^e siècles ap. J-C., la ville couvre alors plus de 100 hectares à flanc de coteau et en rive gauche de la Sarthe principalement, ce qui correspond à l'emplacement des quartiers les plus anciens de la ville actuelle.
- L'actuelle rue des chanoines correspond approximativement au cardo romano (axe structurant toute cité romaine). Le tracé des rues de la Juiverie, de la Barillerie et de la Falotière, entre autres, pourrait correspondre à celui de voies romaines.
- L'enceinte fortifiée, dont la partie surplombant la Sarthe est devenue une image emblématique des paysages manceaux, a également été érigée au cours du III^e siècle.

BAS MOYEN AGE

- L'avènement du christianisme, au cours du VI^e siècle, voit la fondation de certains des principaux édifices religieux de la ville : église de la Couture, église Notre-Dame-du-Pré, mais surtout cathédrale Saint-Julien dont la silhouette (issue des nombreuses modifications intervenues au cours des siècles suivants...) signale aujourd'hui Le Mans depuis l'autoroute A28.



HAUT MOYEN AGE

- Le tracé de la voirie du Vieux Mans date en grande majorité de cette époque.
- Vindunum devient définitivement Le Mans au XII^e siècle.



RENAISSANCE (ET SIÈCLES SUIVANTS)

- Les maisons à pans de bois (XIV^e-XVI^e siècles) et les hôtels particuliers (XV^e-XVI^e siècles) qui font le prestige du Vieux Mans traduisent le dynamisme économique de la cité à cette époque (piliers d'anciennes échoppes en rez-de-chaussée jalonnant les ruelles, ornementation des façades, expressions de l'opulence des propriétaires, incitant le promeneur contemporain à lever les yeux).

Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES

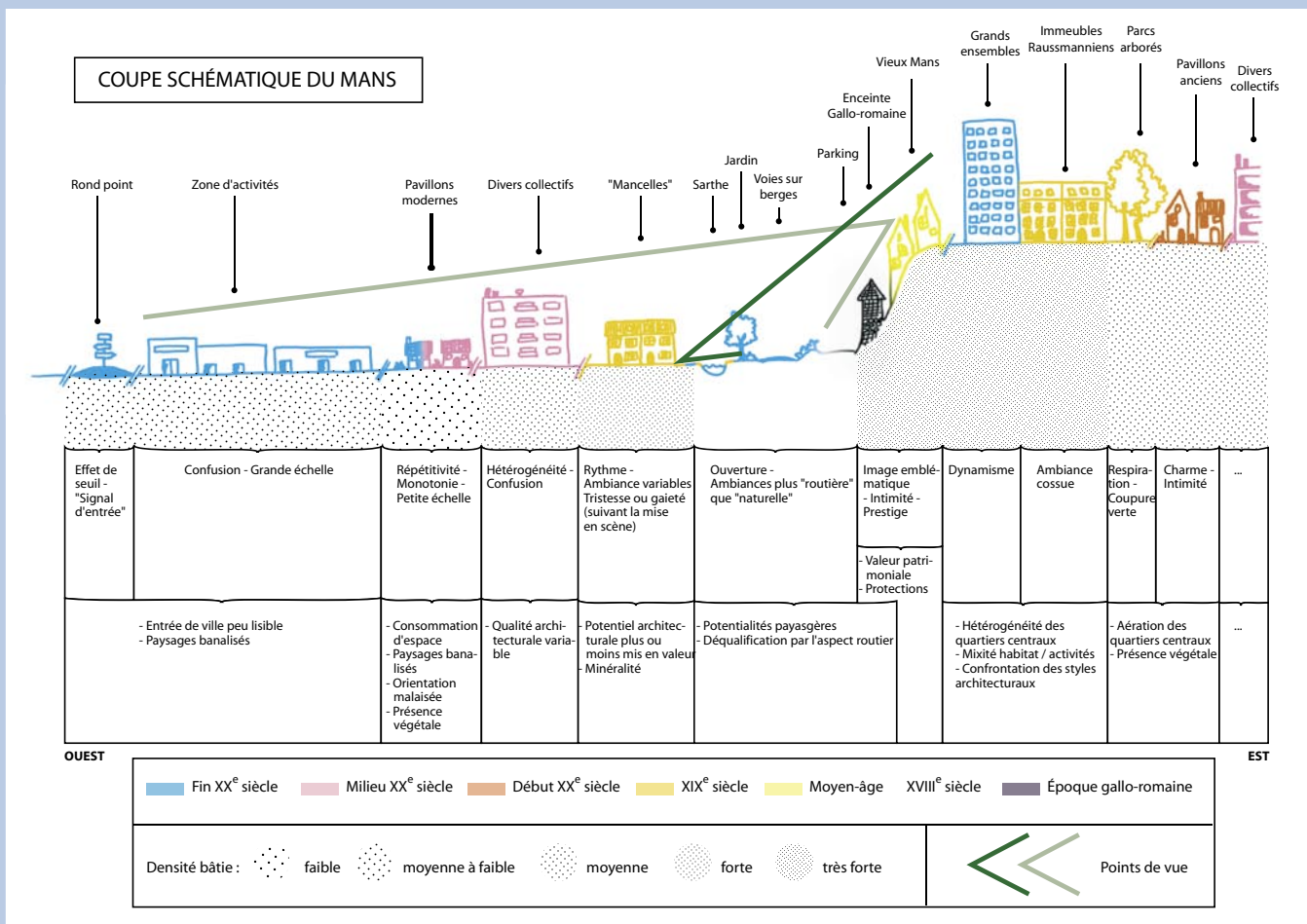
- Les faubourgs des quartiers artisanaux et industriels d'outre Sarthe, constitués de maisons à un étage régulièrement juxtaposées le long de la voirie ("mancelles"), acquièrent leur forme quasi définitive.
- Les quais de la Sarthe sont aménagés en lien avec la navigation commerciale qui gagne Le Mans au début du XIX^e siècle.
- Les jardins qui aèrent aujourd'hui le centre ville du Mans sont plantés (promenade des Jacobins, parc de Tessé, jardin d'Horticulture, jardins sur les berges de la Sarthe, etc.).
- Le tunnel, image mancelle forte et élément urbanistique structurant, est creusé dans les années 1870.

XX^e SIÈCLE

- Les paysages urbains manceaux connaissent une forte accélération de leurs transformations au cours de ce siècle.
- Depuis les premières opérations de logements collectifs dans les années 1920 aux programmes les plus récents, la ville se couvre de formes architecturales très diverses, soit dans des quartiers nouveaux (secteurs périphériques qui deviennent péricentraux au fur et à mesure de la croissance de la ville), soit dans le cadre de restructurations de quartiers anciens (centraux). C'est le cas de l'opération de la "percée centrale" dans les années 1960 (avenue Charles De Gaulle) le long de laquelle se côtoient bâtiments anciens et immeubles récents sur environ 6 hectares.
- Dès les années 1950, des mesures sont prises en faveur de la restauration du centre ancien, alors insalubre et détaché.
- Le choix de rendre le centre facilement accessible aux véhicules automobiles se traduit par une forte présence d'aires de stationnement, particulièrement prégnantes (par exemple, place des Jacobins).
- Le développement récent de la ville se fait essentiellement en périphérie. Les zones d'activités (industrielles et/ou commerciales) accompagnent les entrées de ville le long de toutes les voies d'accès, et les lotissements constituent une trame quasi continue entre le Mans et ses communes limitrophes (Coulaines, Allonnes, St-Pavace, etc.). Ces espaces comptent quelques éléments bâtis remarquables comme la Tour Solaire (boulevard Demorieux, 2000), la salle Antarès (route de Tours, 1996), etc. Les entrées de ville sont réinterprétées au moyen de nouveaux codes. Par exemple, des œuvres d'art monumentales sont élevées sur des ronds-points et mettent en scène un seuil que la continuité urbaine et le mitage ont rendu par ailleurs peu lisible (par exemple, le "signal" des compagnons du devoir, rond-point de l'université (1998), et "l'arbre magique" rond-point de la route de Bonnétable (2000)). Ces constructions deviennent les nouvelles images emblématiques de la ville du Mans.

Mots clés

Relief plan - présence directe ou indirecte de l'eau - prairies - peupleraies - inondations - zones urbanisées très développées - infrastructures nombreuses - agglomération mancelle.



Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Unité globalement caractérisée par la présence de feu direct (inondations, etc.) ou indirecte (peupleraies, etc.), une forte anthropisation (bâti et infrastructures)

Les espaces présentant également des formes spécifiques de relief

- Espace au relief très plan
- Espace de transition au relief légèrement marqué

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

- Espace à dominante boisée

Les espaces influencés par les unités paysagères limitrophes

- Séquence influencée par le "bocage du massif ancien"
- Séquence influencée par les "paysages contrastés de l'ouest - faciès bocager"
- Séquence influencée par les "paysages contrastés de l'ouest - faciès grandes cultures"
- Séquence influencée par les "paysages bocagers en mutation"
- Séquence influencée par la "vallée du Loir"
- Séquence influencée par les "sables et conifères"
- Séquence influencée par le "perche sarthois"
- Séquence influencée par le "entre bocage et grandes cultures"
- Séquence influencée par la "plaine agricole du nord"

Les sous-unités paysagères

- Plateau de Sargé (secteur vallonné au bocage structuré)
- Bocage du Haut Anjou (secteur de bocage dense)

Les éléments liés au fonctionnement visuel

- Infrastructure majeure générant des paysages vitrines

Les sites particuliers

- Espace urbanisé en évolution
- Site remarquable
 - 26 Site remarquable de Parcé-sur-Sarthe
 - 27 Site remarquable de la butte de Ballon
 - 28 Site remarquable de l'abbaye de Solesmes
 - 29 Site remarquable du centre ville de Mans

- Limite franche
- Limite progressive
- Repère d'altitude
- Zone boisée
- Verger, vigne
- Zone urbanisée
- Réseau hydrographique
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Chemin de grande randonnée
- Réseau ferré

